

Chapitre 1

LES ORIGINES DU PLURILINGUISME TUNISIEN

1. Un plurilinguisme ancien

Du point de vue géographique, la Tunisie est au carrefour de trois continents. Au sein de l'Afrique du Nord, qui constitue une véritable unité géographique et culturelle, elle a été le lieu de différentes invasions et par conséquent de brassage de populations. Les habitants les plus anciennement connus de la région sont ceux que les Grecs de l'antiquité incluront parmi les *barbaros* (c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas hellénisés). Ce terme, passé en latin sous la forme *barbarus* donnera naissance au mot *berbère* pour désigner en Occident la population autochtone nord-africaine. Cette dénomination impropre, encore en usage, doit être rectifiée : en effet, « les Maghrébins refusent et dédaignent d'être appelés "berbères", et traités de barbares et sauvages. Ils déclarent avec fierté qu'ils sont AMAZIGHS, c'est-à-dire hommes libres et nobles ». (Ben Ayed, 1993 : 30). À côté des Amazighs, vivaient des populations noires, comme le confirment des travaux récents :

Les recherches d'anthropologie africaine récentes insistent de plus en plus sur les échanges et les liens humains et culturels étroits unissant depuis des siècles le Nord et le Sud du continent africain. La thèse classique fondée sur la séparation entre une Afrique du Nord blanche et une Afrique subsaharienne noire, se trouve ainsi rejetée dans le tiroir des thèses « coloniales ». En effet, toute la partie de l'Afrique depuis le Nord du Sahara jusqu'à l'Atlantique est peuplée dès l'époque protohistorique d'éléments négritiques divers. Il est donc naturel de déceler des processus d'interactions culturelles multiples parallèlement aux mouvements de brassage et d'apports humains dans ces régions. (Largueche, 1991 : 134).

Sur ce substrat vont se greffer au cours des siècles de nombreuses populations exogènes, provenant de plusieurs vagues d'invasion :

- Les Phéniciens, arrivés en 1100 av. J.-C., créent sur les côtes des comptoirs de commerce dont le plus célèbre sera Carthage (fondé en 814 av. J. C.). Ils cohabiteront tant avec les Amazighs de l'intérieur qu'avec les Grecs qui créent, eux aussi, des comptoirs le long de la côte est de la Tunisie, ainsi partiellement hellénisée.

- Après la défaite de leur rivale Carthage, les Romains s'installent à leur tour (146 av. J. -C.) et instaurent selon la formule de Manzano (1996 : 7), une *Romania primitiva* qui ira s'élargissant : l'expansion du latin reste élitaire

et limitée jusqu'au II^e siècle où la langue des conquérants concurrence le punique (ou phénicien) dans les zones urbaines, et le tamazigh (ou libyque) dans les zones rurales ; par la suite, du II^e au IV^e siècle après J.-C., sa propagation est étroitement lié à celle du christianisme et le latin s'étend aux classes populaires. Les invasions barbares avec l'arrivée des Vandales en 439 puis la restauration, au bout de quatre générations, de l'empire byzantin (en 533) n'entravent pas cette prépondérance et le latin était en passe, à l'aube du VII^e siècle, de déboucher sur la production d'idiomes romans spécifiques.

- L'arrivée des Arabes marque une rupture capitale au point de vue religieux, culturel et linguistique : elle est le point de départ de l'expansion de la langue arabe qui s'amorce avec la première conquête arabe du VII^e siècle et la fondation de Kairouan. Arabisation et conversions à l'Islam (intimement liés comme le révèle le terme *roumi*, littéralement « romain », qui désigne les Chrétiens et par extension les Européens) se sont multipliées. La famille romane se trouve quasiment éradiquée du Maghreb, même si quelques petites communautés chrétiennes se sont maintenues¹. Mais, c'est au XI^e siècle, avec l'invasion des Beni Hilal, des nomades arabes venus du Sud de l'Égypte, que s'impose définitivement le processus d'arabisation, « événement majeur de l'histoire linguistique de la Tunisie » (Souriau, cité par Keil, 1990 : 178). Les Imazighen (ou Berbères) convertis rapidement à l'Islam s'arabisent linguistiquement avec plus d'intensité que partout ailleurs au Maghreb. Contrairement à l'Algérie et au Maroc, les locuteurs du tamazight sont en voie de disparition, même si « des îlots linguistiques amazighs se trouvent encore à Djerba, la région du Sud (gouvernorat de Gafsa), Tataouine et Matmata, où la langue amazigh est dominante au sein des familles ». (Ben Ayed, 1993 : 30).

Bien que la langue amazigh soit en voie d'extinction en Tunisie, elle a marqué de son influence l'arabe dialectal employé en Tunisie. Ainsi, Ben Ayed relève que la présence de « quelque cent cinquante termes amazighs dans le parler tunisien est remarquable dans plusieurs formes morphologiques, syntaxiques et tournures linguistiques. Un exemple frappant, c'est l'absence du duel dans le parler tunisien, sous l'influence de la langue amazigh, alors qu'il existe, bel et bien, en langue arabe ». (*Ibid.*, 1993 : 30).

L'arabisation n'exclut pas cependant l'implantation, à partir du XI^e siècle, d'une seconde romania liée au commerce interméditerranéen drainant avec lui divers idiomes romans :

On voit les Génois, les Pisans, les Florentins, les Catalans ou Aragonais, les Provençaux, commercer activement avec l'Afrique du Nord entre le XI^e et le XV^e siècle, alors même qu'une bonne partie de l'Europe méridionale est

¹ Cette présence est régulièrement mentionnée par les intellectuels au fil des siècles : selon Amor Mahjoubi (1966) une communauté chrétienne existait à Kairouan (Tunisie) au XI^e siècle. El Idrisi (XII^e siècle) atteste qu'à son époque on parle encore le latin d'Afrique à Gafsa (Tunisie). Des communautés chrétiennes semblent s'être maintenues plus tard encore, par exemple dans le Nefzaoua tunisien jusqu'au XIV^e siècle et à Tozeur jusqu'au XVIII^e siècle (cf. Manzano, 1996 : 9).

encore arabo-musulmane. [...] Pisans et Vénitiens [...] paraissent mieux implantés en Tunisie [...]

Par le biais de comptoirs actifs s'installe donc une Romania côtière qui apporte directement des idiomes romans de grande diffusion ou régionaux (comme le catalan, le provençal, le vénitien), des variétés intermédiaires véhiculaires conçues pour le commerce avec les Maghrébins.

C'est à ce moment que se mettent en place les grands États romans. Aussi les Marseillais jouent-ils pour leur compte dans un premier temps et pour la France ensuite (à partir du XV^e siècle) un rôle toujours plus important. En plus de Ceuta et Bougie, on les voit au XIII^e siècle à Oran, Tlemcen (Algérie), à Tunis. Dans cette partie orientale du Maghreb, l'influence de la France méridionale ne fera que croître. Ainsi en 1520, les Provençaux obtiennent-ils le privilège de la pêche du corail de Bône (Algérie) à Tabarka (Tunisie). Ce privilège, de proche en proche, sera reconduit jusqu'à l'époque coloniale (Manzano, 1996 : 12).

- L'instauration de la régence turque en 1574 ne bouleverse pas profondément l'équilibre linguistique, même si Tunis et les autres ports tunisiens vont profiter de la protection (de plus en plus théorique) de la « Sublime porte » pour développer une fructueuse course/piraterie dans toute la Méditerranée occidentale. Les capitales des régences barbaresques deviennent le lieu d'un grand brassage ethnique et linguistique : les Maures, de sang mêlé arabe/amazigh, représentent la population indigène et sont les plus nombreux. Ils doivent cependant subir la domination brutale et souvent méprisante des Turcs (auxquels sont assimilés les « renégats » chrétiens convertis à l'islam). Bien que musulmans, les Turcs se distinguent des Maures, entre autres, par la forme de leur Islam et par leur langue, le turc. Des mariages mixtes entre hommes turcs et des femmes maures donnent naissance aussi à une troisième catégorie de citoyens, les Couloughlis – du turc *kulogullari* (« fils de soldat ») – qui répandirent bien des aspects de la culture turque au sein de la population locale. Ils côtoient les Andalous ou Morisques, dont la plupart se sont installés en Tunisie après avoir été chassés d'Espagne pour leur refus de conversion au catholicisme, mais qui conservent leur culture et leur langue, l'espagnol. On trouve aussi une population juive plus ou moins ancienne dont la langue varie selon l'origine de ses ancêtres : portugais, espagnol, italien ou arabe. Enfin, la population urbaine comporte des Chrétiens, tant serviles (les plus nombreux) que libres. Les esclaves européens capturés par les corsaires tunisiens lors de leurs raids appartiennent à de multiples nationalités (Espagnols, Provençaux, Génois, Corses, Sardes, Napolitains, Siciliens), alors que les Chrétiens *francs* (« libres ») sont principalement des marchands français, anglais, hollandais, mais aussi grecs venus s'installer à Tunis au lendemain de la conquête turque.

Le multilinguisme ambiant et la nécessité de communication explique la naissance, à côté du turc² et de l'arabe³, langues dominantes, d'un véhiculaire autonome, le *franco* ou *langue franque*, particulièrement utilisé dans les contacts entre Turcs et Chrétiens ou entre Chrétiens eux-mêmes lorsqu'ils sont de langue différente

« On connaît les caractères essentiels de cette langue : lexicque emprunté surtout à l'italien; forme invariable des substantifs et des adjectifs, au masculin comme au féminin, au singulier comme au pluriel; emploi exclusif des verbes à l'infinitif et au participe passé, en indiquant le nom de la personne par un pronom accolé; simple juxtaposition des éléments de la phrase en faisant l'économie des mots outils. C'est la langue dont Molière a donné un plaisant pastiche dans la turquerie du *Bourgeois gentilhomme* (1670) [...] La langue franque est devenue une langue de relation pour toutes les ethnies qui se côtoyaient dans la cité ». (Sebag, 1989 : 61).

La Tunisie du XVIII^e siècle se présente donc comme un pays multilingue, doté d'un pôle dominant chamito-sémitique (arabe et amazigh) et d'un pôle minoritaire roman (lingua franca, italien et autres langues romanes).

2. L'introduction du français au XIX^e Siècle

Au XIX^e siècle, parallèlement à l'affaiblissement de l'empire ottoman, la Régence de Tunis et les États maghrébins subissent une période de déclin dont les puissances européennes profitent pour développer leur influence : l'Espagne sur le Maroc et la partie ouest de l'Algérie, l'Italie sur la Tunisie et la Libye, la France sur l'ensemble du Maghreb. Dans leurs manoeuvres pour établir des relations privilégiées avec la Régence de Tunis, impérialismes français et italiens vont se trouver en rivalité. Si les Français, qui investissent massivement dans les secteurs modernes de l'économie (postes, télégraphe, chemin de fer, aménagement portuaire, etc.), sont peu nombreux à être installés en Tunisie (contrairement à la nombreuse colonie

² Malgré l'effacement progressif des liens de vassalité entre les Régences et la Sublime Porte, le turc reste encore la langue de travail des gouvernants politiques, comme le constate à Tunis en 1780 Venture de Paradis (1983 : 21) : « Les princes de cette famille [beylicale] se sont fait une loi d'apprendre à parler et à lire le turc, qui est toujours la langue du Divan. Les notes de la milice et les dépêches à la Porte Ottomane et aux puissances européennes sont écrites en turc. Il n'y a que la correspondance intérieure qui se fasse en arabe ».

³ À l'écrit, l'arabe reste la langue de référence : ainsi pour présenter, en 1724, Peyssonnel (2001 : 54) au bey de Tunis, « le chancelier de la nation présenta mes passeports qui furent traduits en arabe ». La connaissance de l'arabe n'est cependant pas indispensable pour occuper des postes importants dans la milice turque. Les renégats européens peuvent s'en dispenser. Comme le note Venture de Paradis (1983 : 181) « on a souvent vu des agas renégats qui ne savaient ni le turc ni l'arabe ».

italienne⁴), ils compensent cette infériorité numérique par un grand dynamisme en matière d'instruction et d'aide dans les domaines militaires, économiques et agricoles. La France devient le principal créancier du pouvoir beylical qui pâtit d'une mauvaise gestion et se trouve au bord de l'asphyxie financière. Cette influence croissante se manifeste sur le plan linguistique par l'introduction du français dans l'enseignement à partir du deuxième tiers du XIX^e siècle.

2.1. L'enseignement congréganiste

En 1842, pour répondre aux besoins de scolarité de la communauté européenne vivant en Tunisie (8 000 personnes à cette date, selon Soumille, 2000), l'abbé François Bourgade crée la première école de garçons française. Parallèlement, sœur Émilie de Vialar fonde une école de filles à Tunis à l'usage presque exclusif des Européennes, italiennes et maltaises essentiellement⁵. Un réseau d'établissements religieux scolaires en français va ainsi progressivement se développer, concurremment avec le réseau rival d'établissements de langue italienne⁶. Cependant ces écoles congréganistes, si elles participent à la francisation des Européens installés en Tunisie, n'influent guère sur la scolarisation des Musulmans : ainsi seulement quatre élèves arabes suivaient les enseignements du collège Saint Louis de Carthage en 1880.

2.2. L'ouverture de l'enseignement tunisien au bilinguisme

Au début du XIX^e siècle, l'élite tunisienne ayant pris conscience du retard technologique, économique et militaire du pays par rapport à l'Occident, la Tunisie entre dans une ère de réformes : l'attention se focalise en particulier sur la nécessité de moderniser la formation et l'éducation considérées comme essentielles dans le développement du pays. En 1840,

⁴ « En 1881 d'après les registres des consulats, la population européenne de la Régence s'élevait à 18 914 personnes, dont 11 206 Italiens (59 %), 7 000 Anglo-Maltais (37 %) et seulement 708 Français (moins de 4 %). » (Martin, 1993 : 101).

⁵ Les chiffres fournis par Soumille sur les effectifs de l'école de filles tenues par les religieuses françaises à Tunis sont significatifs :

- en 1843, sur 25 élèves, 15 sont italiennes et 10 maltaises,

- en 1855, sur 100 élèves, 75 sont italiennes, 18 maltaises, 5 israélites et seulement 2 françaises.

- en 1880, sur 167 élèves, 87 sont italiennes, 73 maltaises, 7 israélites et 1 française.

⁶ En 1865, les Frères des Écoles Chrétiennes tiennent deux écoles, l'une dite « française », l'autre dite « italienne », en fonction de la langue d'enseignement. Le nombre d'élèves est à peu près équivalent (139 pour la première, 148 pour la seconde), mais le nombre de Français est très faible : 27 pour un total de 287 garçons, contre 81 Italiens, 2 Autrichiens, 2 Grecs « unis » (catholiques), 9 Grecs « schismatiques » (orthodoxes), 46 Juifs et 2 Musulmans.

Ahmed Bey crée l'École polytechnique devenue l'École militaire du Bardo et fait appel au colonel Calligaris (piémontais arabisant ayant servi dans l'armée turque) pour organiser les nouveaux enseignements : « des matières profanes furent introduites et [fut] instauré l'enseignement des langues étrangères dont l'italien et le français, ces deux langues étant considérées comme des vecteurs d'introduction de la modernité en Tunisie » (Sraïeb, 2000 : 213). Cet enseignement s'attachait à former des bilingues et les élèves de l'école étaient tenus, à la fin de leurs études, de traduire un ouvrage d'art militaire d'une langue étrangère à l'arabe. Ces officiers sortis de l'École militaire du Bardo, leurs professeurs ainsi que certains membres de la Zitouna (établissement d'enseignement supérieur religieux rattachée à la Mosquée de la Zitouna) seront à l'origine des premières réformes. Kheredine, nommé Premier ministre en 1873, concrétise ces nouvelles aspirations en créant en 1875 le collège Sadiki de Tunis. L'objectif était d'y former les futurs cadres qui auraient à gérer le pays, d'où un enseignement ouvert au monde extérieur et à la modernité, avec introduction de matières profanes comme les sciences et les langues étrangères (français, turc, italien). Grâce à ce collège, les autorités coloniales, à leur arrivée, trouvèrent des cadres bilingues (français/arabe) qui servirent d'intermédiaires avec le reste de la population tunisienne.

Chapitre 2

LE PROTECTORAT ET LA POLITIQUE DE FRANCISATION

Établie déjà en Algérie colonisée en 1830, la France profite de la faiblesse du pouvoir beylical et prétexte une incursion des tribus tunisiennes frontalières de l'Algérie (les Kroumirs) pour intervenir militairement en Tunisie. Après une campagne militaire de quelques mois, est signé, le 12 mai 1881, le Traité du Bardo qui fait de la Tunisie un protectorat français : le Bey reste le souverain légitime mais la réalité du pouvoir tombe entre les mains du Résident général représentant la France en Tunisie. L'administration tunisienne passe sous le contrôle français par le biais de ses fonctionnaires de plus en plus nombreux. La France choisit ainsi de mettre en place « une politique d'association qui, tout en préservant les intérêts économiques et politiques du colonisateur et en supposant l'existence d'une civilisation plus avancée susceptible de permettre les changements indispensables à la modernisation des pays protégés ne bouleversait pas les structures sociales existantes et ne heurtait pas de front les mentalités » (Queffélec, 1995 : 802). Cette domination politique se traduit par l'instauration d'une entreprise active de francisation et de minoration des langues préexistantes, l'arabe en particulier.

1. la francisation par l'école

1.1. La francisation des Européens

Contrairement à l'Algérie, la Tunisie n'a jamais été pour la France une colonie de peuplement, et la puissance coloniale n'a pas mené une politique intensive d'envoi de ressortissants. Sans être négligeable (en raison surtout de son poids économique et politique), la population non-musulmane est restée toujours très minoritaire et n'a jamais dépassé 5% de la population totale : le recensement de 1951 dénombre 255 300 Européens (dont beaucoup d'Italiens ou de Français d'origine italienne) et 57 000 Juifs qui ont conservé leur nationalité tunisienne (Valette, 1993 : 11). Faute d'une immigration massive, la France s'est efforcé de franciser les autres populations européennes qui vivaient ou s'installaient en Tunisie, en particulier les Italiens et les Maltais. Elle a développé une politique intensive

de naturalisations automatiques et presque forcées des colons européens, destinée à mieux les intégrer au projet colonial en réduisant - au moins sur le papier ⁷ - l'influence italienne qui représentait une menace pour ses intérêts tant économiques que culturels et linguistiques. Dans ce processus, l'école coloniale joue un rôle fondamental puisque le 15 septembre 1888, le français devient obligatoire dans les écoles primaires et secondaires pour Européens. La langue du colonisateur s'impose et devient très vite un outil indispensable à toute promotion sociale, handicapant ainsi les non-francophones⁸. Comme l'enseignement dispensé par l'école publique⁹ ouverte en principe à tous les enfants d'origine européenne¹⁰ se conforme au modèle métropolitain, les enfants des Européens d'origine non française perdent très rapidement l'usage de leur langue maternelle. Cette vague de francisation n'a pas concerné les seuls Néo-français (c'est-à-dire les originaires des différents pays d'Europe méditerranéenne). La communauté juive s'est, elle aussi, intégrée au système français, en sacrifiant sa langue, le judéo-arabe, « presque de manière inconsciente, à l'autel de la domination coloniale française » (Naccache, 1989 : 16).

Ainsi, le protectorat a engendré un changement brutal et radical de la situation linguistique en Tunisie, en restreignant la structure bipolaire : l'opposition langues romanes/langues chamito-sémitiques¹¹ fait place à une opposition langue française/langue arabe. Cette opposition apparaît clairement dans le système éducatif qui diffère selon qu'il concerne un Arabe ou un Français ou Néo-français. L'hétérogénéité de la population semble se réduire à deux groupes qui se définissent par une langue, le français ou l'arabe, et qui se distinguent aussi du point de vue religieux par l'opposition judéo-chrétien/musulman.

⁷ Le nombre de ressortissants français resta longtemps inférieur à celui des Italiens : 16 000 contre 50 000 en 1896, 21 000 contre 70 000 en 1901, 44 000 contre 88 000 en 1914. Les décrets sur la naturalisation de 1922, en rendant français la majorité des autres Européens de la régence, permettent (de manière assez artificielle) de renverser le rapport de force : 71 000 Français contre 89 000 italiens en 1926, 144 000 Français contre 85 000 Italiens en 1946, En 1956, ces derniers n'étaient plus que 67 000 contre 180 000 Français (cf. Martin, 1993 : 101-103).

⁸ Le gouvernement italien est certes autorisé à dispenser un enseignement pour ses ressortissants mais le nombre d'enfants scolarisés en italien diminuera considérablement avec la politique française de naturalisation.

⁹ Un enseignement primaire dit privé est aussi dispensé dans " les écoles congréganistes catholiques, deux écoles protestantes, une franco-hébraïque, trois laïques " (Sraïeb, 1974 : 16).

¹⁰ On estime à 94% le taux de scolarisation des Français en 1949 contre un taux de 77% pour les autres Européens (Queffélec, 1995 : 804).

¹¹ Le turc, appartenant au groupe des langues ouralo-altaïques, ne se maintient que dans l'élite gravitant autour du pouvoir beylical.

1.2. La francisation des Musulmans

Elle s'effectuera principalement par le biais de l'école. Avant le protectorat, la civilisation tunisienne était de haut niveau ; en comparaison avec les autres pays du Maghreb, l'arabisation y était particulièrement avancée, bénéficiant d'une structure d'enseignement solide. Tout en conservant cette structure, le protectorat y apporta des modifications sensibles pour l'adapter à ses objectifs et fit coexister trois types d'enseignement :

- L'enseignement traditionnel et religieux privé, établi de longue date et assuré au niveau primaire dans le koutteb ou école coranique : dispensé par un moueddeb, il consiste essentiellement à enseigner le Coran ainsi que quelques notions de théologie et de grammaire. Il se prolonge au secondaire par les médersas et au supérieur par l'université de la Zitouna. Visant à la formation des moueddebs et des juristes musulmans, et n'affectant en rien la vie moderne, il est regardé d'un oeil bienveillant par la puissance coloniale. Cependant, dès 1908, sous l'impulsion des progressistes tunisiens, cet enseignement connaît une rénovation avec l'apparition des premières écoles coraniques modernes qui ont pour but de démocratiser l'enseignement et de maintenir la langue et la culture arabes, tout en dispensant un enseignement en français (dont le nombre d'heures varie selon l'école mais reste inférieur ou égal aux heures d'enseignement en arabe).

- L'enseignement scolaire de type métropolitain calqué sur celui de l'hexagone. Bien qu'en principe ouvert à tous, il concerne surtout les enfants européens et israélites et semble n'avoir touché qu'une minorité de jeunes Tunisiens, issus de familles riches urbaines ou nés de mariages mixtes, qu'il francise en profondeur, tout en les laissant dépourvus de toute connaissance de la littérature et de la pensée arabo-musulmanes.

- L'enseignement public franco-arabe, qui dispense un enseignement dans les deux langues, est réservé exclusivement aux Musulmans ; dans le primaire, il comprend l'« enseignement du français (langage, etc.) du dessin et travail manuel et au cours moyen, le calcul et les leçons de chose en français, le reste des matières étant enseigné en arabe (y compris l'histoire et la géographie » (Sraïeb, 1974 : 17). Au niveau secondaire, il se poursuit par le collège Sadiki, le plus beau fleuron de cet enseignement alliant authenticité et modernité, mais surveillé de près par les autorités coloniales¹². C'est dans ce creuset que se forme l'élite tunisienne occidentalisation que le pouvoir colonial espère rallier à lui par la diffusion de

¹² La crainte du colonisateur est d'y voir se développer des idées nationalistes subversives hostiles au projet colonial : Comme le déclarait en 1902 l'"Officier du Protectorat", M. de Carnière, " la diffusion de l'instruction secondaire pourrait donner à nos protégés Tunisiens des idées peu en rapport avec l'état de sujétion politique dans lequel ils se trouvent et dans lequel nos intérêts nous commandent de les maintenir"(Guezmir, 1986 : 93).

la langue française, promue rapidement seule langue étrangère¹³, et des valeurs qu'elle implique.

Dans ces trois composantes, l'enseignement colonial, malgré les progrès quantitatifs qu'il a connus, n'en reste pas moins sélectif : si les effectifs d'enfants scolarisés passent de 22 000 en 1905 à 77 000 en 1930, 165 000 en 1949 et 265 000 en 1954, le pourcentage d'enfants scolarisés par rapport aux enfants scolarisables n'augmente que lentement : moins de 2 % en 1905, 6,5 % en 1930, 16 % en 1949, un peu plus de 20 % en 1953 (chiffres empruntés à Martin, 1998 : 98)¹⁴. Par ailleurs, la scolarisation reste très inégalitaire en fonction de l'origine et du sexe des enfants :

- les Européens sont privilégiés par rapport aux enfants tunisiens musulmans (qui en 1949 sont scolarisés à 12 % contre 94 % pour les enfants européens).

- les garçons sont beaucoup plus scolarisés que les filles : en 1930, ils sont huit fois plus nombreux à être scolarisés et en 1954, ils le sont encore trois fois plus¹⁵.

- les milieux urbains sont privilégiés par rapport aux campagnes, largement ignorées par la scolarisation.

¹³ "La suppression des langues italienne et turque de l'enseignement du collège Sadiki, au seul profit de la langue française comme unique langue étrangère qui ne tardera pas à supplanter la langue arabe même, n'est pas étrangère à cet objectif. En effet, en imposant le français dans l'enseignement, les autorités coloniales veulent accroître l'influence française auprès des autochtones en leur inculquant de nouveaux systèmes de valeur qui facilitent la légitimation du nouvel ordre établi". (Sraïeb, 1995 : 305)

¹⁴ Selon Riguet, 1984 : 16, "une statistique sur la scolarisation primaire de 1953 compte 112 068 Tunisiens dans les classes franco-arabes, 33 271 dans les écoles coraniques modernes et 12 003 dans les classes françaises. Les estimations de la même époque sur l'effectif des écoles coraniques traditionnelles varient toujours autour de 30 à 40 000 élèves, on voit que la grande majorité des élèves tunisiens musulmans suivent un enseignement bilingue".

¹⁵ Bien que pour des raisons différentes, les autorités coloniales, tout comme les Tunisiens n'étaient pas favorables à la scolarisation des filles. Pour les premières, " le retard de l'évolution des moeurs [...] faisait qu'on ne jugeait pas bon d'instruire une fille musulmane." (Riguet, 1984 : 21). De leur côté, les Tunisiens n'ont que " timidement revendiqué le droit à l'éducation des filles". (Guezmir, 1986 : 96). Dans l'esprit des "Jeunes Tunisiens", il s'agissait de "limiter les risques de la dépersonnalisation de la famille tunisienne, la femme étant à l'époque l'élément essentiel de protection des structures familiales et sociales, du danger assimilationniste projeté par la colonisation" (*Ibid.* : 97). Abduljalil Az-Zouche alla jusqu'à souhaiter "une instruction pour la fille jusqu'au certificat d'études primaires, "sans délivrance de parchemin", de peur "d'inculquer aux filles tunisiennes la manie du diplôme" " (*Ibid.*). Malgré tout, les filles obtinrent progressivement l'accès à l'instruction. En 1944, des écoles primaires franco-arabes ainsi que des centres de formation professionnelle furent créés à leur intention. Comme leurs homologues pour garçons, les écoles franco-arabes pour filles dispensaient deux types d'enseignement, soit leur permettant l'entrée au collège ou au lycée, soit les orientant vers des formations professionnelles, principalement ménagères.

L'inégalité concerne aussi les objectifs assignés : pour la « masse » (toute relative on vient de le voir), les autorités coloniales développent un enseignement « minimaliste » assez traditionnel et n'allant pas plus loin que le primaire, qu'elles complètent par un enseignement professionnel visant à former la main-d'œuvre nécessaire à l'économie coloniale ; en revanche, pour l'élite, l'objectif, plus ambitieux, est de la franciser linguistiquement et culturellement, dans l'espoir de la faire participer au projet colonial.

2. Les autres formes de francisation

La plus importante est sans doute la francisation par le contact informel entre populations européennes et populations musulmanes, qui se côtoient dans l'habitat, le travail, le commerce, les distractions, etc. Cette francisation « passive », difficile à quantifier et responsable de création de langues métissées comme le francarabe¹⁶ ou le sabir¹⁷, est sans doute plus élevée dans les villes que dans les zones rurales, surtout à Tunis qui conserve et développe sous le protectorat sa dimension cosmopolite.

La francisation par l'armée n'a pas, non plus, été négligeable, en raison du nombre relativement élevé de Tunisiens¹⁸ ayant servi dans l'armée française où ils ont côtoyé des francophones natifs : par exemple, pendant la première guerre mondiale, 63 000 Tunisiens (Ganiage, 1994 : 425) ont participé aux combats, principalement sur les fronts de l'est métropolitain et plusieurs milliers y ont perdu la vie.

L'immigration en France métropolitaine de certaines communautés tunisiennes a sans doute facilité aussi la francisation informelle de ces populations essentiellement masculines.

3. La résistance à la francisation

Elle émane d'abord des intellectuels arabisants formés dans le système traditionnel et en particulier dans l'université de la Zitouna. En francisant les administrations, la puissance coloniale minore les fonctionnaires tunisiens unilingues arabophones de formation zitounienne qui réclament le maintien de la langue arabe comme langue officielle de

¹⁶ Selon Maamouri (cité par Queffélec, 1995 : 815) "arabe régional subissant, en se les appropriant, une avalanche de mots étrangers, jusqu'à se constituer en une langue à part".

¹⁷ Il serait plus judicieux de mettre le mot au pluriel, comme le fait d'ailleurs le folklorique Kaddour ben Nitram dans son fameux "recueil de contes de fables d'histoires, d'anecdotes et de pochades où tous les sabirs, les jargons, les patois déformés, les divers dialectes de notre Afrique du Nord sont reproduits aussi sincèrement et fidèlement que possible" publié à Tunis en 1931.

¹⁸ Le pseudo Kaddour est d'ailleurs donné comme un ancien tirailleur fréquentant le grand café maure d'Halfaouine...

l'administration et revendiquent par là la conservation de la souveraineté des Tunisiens sur la gestion de la cité par le biais de la langue, de la culture et la religion. Pour contrer cette opposition et cette revendication, les autorités coloniales permettent en 1896 la création de l'association culturelle « Al Khaldouniya » (annexe à la Mosquée de la Zitouna) qui prône une collaboration franco-tunisienne.

La résistance provient aussi de l'élite francisée, en particulier des anciens élèves du collège Sadiki (regroupés dès 1905 dans une association) qui supportent de moins en moins les mesures de discrimination prises à leur égard et plus généralement à l'encontre du peuple tunisien. Tolérés au départ par l'administration protectoriale de par leur soutien à la politique d'association (franco-arabe) et leur bilinguisme, les progressistes occidentalisés regroupés dans l'association « les Jeunes Tunisiens » deviennent très vite un foyer de résistance au Protectorat. En effet, face aux atteintes constantes aux droits des indigènes, les revendications se durcissent tant au niveau social (par exemple sur le problème de la conservation de la propriété indigène) qu'au niveau éducatif (promotion intellectuelle, matérielle et morale des Tunisiens). Les réformistes réclament un enseignement gratuit et obligatoire ainsi que la réorganisation des cours dans les écoles coraniques afin de permettre aux élèves l'accès aux certificats d'étude primaire dans les mêmes conditions que les écoles publiques. Progressivement, les koutabs traditionnels sont remplacés par des écoles franco-arabes qui correspondent à l'idéal sadikien d'un enseignement bilingue plus à même d'armer les jeunes Tunisiens ; il s'agit de maintenir un équilibre entre enseignement modernisé de l'arabe qui permet de conserver et d'approfondir le patrimoine culturel et enseignement du français perçu non seulement comme moyen d'accès au monde occidental et à sa modernité, mais aussi comme instrument de lutte nationaliste.

Les progressistes à l'origine du Destour puis du Néo-Destour de Bourguiba revendiquent aussi une promotion dans le système éducatif de la langue arabe qui gagne du terrain après la seconde guerre mondiale¹⁹. Ils obtiennent aussi une amélioration qualitative et quantitative du secondaire et la création, en 1951, d'un nouveau collège, le Bardo-Khaznadar. L'amélioration s'étend aussi au niveau du corps enseignant, plus important, mieux formé et composé d'un nombre de nationaux croissant bien que toujours inférieur à celui des Français. Parallèlement, ils contestent de plus en plus l'enseignement dispensé à la Grande Mosquée et obtiennent en 1947, que l'enseignement zitounien s'ouvre enfin à l'enseignement scientifique en langue arabe.

¹⁹ En 1949, dans les écoles franco-arabes, la langue arabe devient véhicule de certaines matières importantes (comme le calcul dans les petites classes) et son horaire rejoint celui de l'enseignement en français, passant de 9 h (contre 19 h. pour le français) à 14 h 10 pour les deux disciplines (cf. Riguet, 1984 : 18).

4. Naissance de la conscience nationale et développement de la presse nationaliste

Le mouvement « Jeunes Tunisiens », représentant une menace croissante pour les colons, est dissous et son journal, *Le Tunisien*, suspendu et ses leaders expulsés. Mais même en exil, la résistance continue. En 1920, avec la création du premier parti politique tunisien organisé, le Destour, le mouvement nationaliste est relancé. Les activités politiques se poursuivent en Europe où néo-ulamas et intellectuels de formation laïque continuent leur formation sous l'influence de l'esprit des Lumières. La tentative de naturalisation française va se révéler fatale à la colonisation. La loi de naturalisation de 1923, considérée par les Tunisiens comme un acte anti-musulman, provoque de vives réactions. Une campagne de presse est lancée dénonçant les risques pour la religion. Le Destour est touché par des arrestations et l'exil. La répression radicalise le mouvement qui refuse que les naturalisés soient enterrés avec les Musulmans et mettent en échec la stratégie coloniale de naturalisation et d'assimilation. Face aux obstacles que les autorités françaises imposent à la presse arabophone, majoritaire, les nationalistes se rabattent sur la langue française et intensifient leur lutte avec *L'Étendard Tunisien* (1929) et *La Voix du Tunisien* (1930) auxquels contribuent des universitaires rentrés de France, tel Habib Bourguiba. Les premiers textes littéraires d'écrivains tunisiens apparaissent aussi à cette époque avec la création de la revue littéraire *La kahena* en 1929 dans laquelle s'expriment des écrivains de toutes origines : Français, Juifs et Musulmans. Aslan Mahmoud publie en 1932 avec *Scènes de la vie du bled*, la première des six œuvres qu'il composera jusqu'en 1954 (*Contes du vendredi*).

La puissance de l'action nationale soutenue par les journaux tunisiens de langue française pousse les autorités coloniales à les soumettre au même régime répressif que la presse arabophone (1933). Malgré tout, presse arabophone et presse francophone ne cessent d'être la tribune des revendications nationales, profitant de chaque détente ou affaiblissement du protectorat pour redoubler leur action. En 1934, une scission née au sein du Destour voit la naissance du Néo-Destour (dirigé par Bourguiba), dont les leaders continuent à subir les arrestations et l'exil, mais s'imposent définitivement dans l'échiquier politique. Chacun des deux mouvements, Destour et Néo-Destour, possède son propre journal, respectivement *La Voix du Peuple* et *L'Action tunisienne*, en butte aux tracasseries de l'Administration protectorale. Durant l'occupation allemande, apparaissent par ailleurs *Al-Yawm* (« Aujourd'hui »), *As-Sabab* (« La Jeunesse ») et l'hebdomadaire *Ifriqya Al Fatat* (« Jeune Afrique »), tous suspendus au départ de l'Allemagne.

En 1948, le bureau politique du parti néo-destourien, principalement formé de Sadikiens, s'enrichit d'élèves du lycée Carnot et de Zitouniens. Le

bilinguisme des Sadikiens leur permet de reprendre leurs idées au sein du peuple tout en conservant le contact avec les autorités coloniales.

Les élèves du collège avaient un rôle important dans la propagation de ces idées, dans la mesure où ils restaient très proches de leur société d'origine. Ils pouvaient s'adresser à elle dans sa propre langue et exprimer ses préoccupations. À ce titre, ils n'étaient plus seulement des « éducateurs », ils créaient une position intermédiaire entre cette société et les autorités coloniales auxquelles ils s'adressaient en langue française, pour leur signifier le contre-projet tunisien de société (Sraieb, 1995: 307).

Constituant « une charnière entre la pensée occidentale et la pensée tunisienne d'expression arabe », ils disputent le monopole de la langue arabe aux Zitouniens et œuvrent avec eux pour un échange de savoir intellectuel (monde arabe/monde occidental) grâce, en particulier, au travail de traduction. L'élite se donne donc une fonction de diffusion de masse et de formation de la citoyenneté affermie par la scolarisation (majoritairement bilingue) en progrès. C'est dans ces années cinquante que la littérature tunisienne francophone s'affirme surtout avec Hachemi Baccouche ou Albert Memmi, qui s'expriment dans une langue très normée où les écarts par rapport au français standard sont surtout sensibles au niveau lexical par des emprunts aux autres langues en présence, principalement l'arabe.

C'est aussi à cette époque que triomphe la lutte nationaliste des couches populaires qui, en s'appuyant sur la lutte armée, réclament la restauration de la souveraineté tunisienne, sous l'instigation et avec le soutien de l'élite. Bien que la censure rythme la vie de la presse, celle-ci survit, ne serait-ce que de façon clandestine. En 1951, naît *As Sabah* (« Le Matin »), quotidien néo-Destour. Rédigé en langue arabe, donc plus accessible au peuple, il bat des records de tirage. L'habileté stratégique du Néo-Destour et de la bourgeoisie tunisienne conduit aux négociations qui aboutissent, en 1954, à la reconnaissance de l'autonomie, puis le 20 mars 1956, à l'indépendance et à la création de la République tunisienne dont Habib Bourguiba est élu président. La défense de la religion et de la langue s'est révélée déterminante dans le combat pour la liberté et l'unité nationale.

Chapitre 3

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA TUNISIE INDÉPENDANTE

1. Premières réformes de l'indépendance

Au Bureau Politique du Néo-Destour, « les anciens élèves du Collège Sadiki représentent 60% de l'effectif de 92 personnes entre 1955 et 1969 » (Sraïeb, 1995 : 306). Cette sur représentation des Sadikiens ne va pas sans influencer sur la politique éducative du jeune État. La double culture diffusée par l'enseignement bilingue ayant été un pilier de la lutte nationaliste, l'œuvre de pluralisme culturel de Kheredine va être poursuivie. La réforme de 1958 vise une démocratisation de l'enseignement « sans distinction de sexe, d'origine familiale ou de condition sociale ». Elle décide aussi de renationaliser l'enseignement et de redonner sa place à la langue et à la culture arabe par une arabisation échelonnée et un bilinguisme provisoire.

L'enseignement dans les établissements du Second Degré, déclare le Président de la République le 25 juin 1958 (au Collège Sadiki) sera orienté vers l'arabisation et l'utilisation de l'arabe de manière qu'il serve à enseigner toutes les matières à moins que la nécessité et les circonstances ne nous obligent, durant une période limitée, à employer le français (H. Bourguiba cité par Riguet, 1984 : 26).

2. Arabisation progressive

Cette politique d'arabisation s'exerce au niveau administratif où les ministères de l'Intérieur et de la Justice ont été le plus efficacement arabisés. Elle se trouve cependant tempérée par le choix politique du maintien du bilinguisme : la progression de l'arabe doit se faire en maintenant les positions du français, et, dans les faits, un certain équilibre se manifeste : dans le cycle primaire l'horaire mensuel d'enseignement en arabe qui est en 1958 de 70 h (contre 60 h d'enseignement en français à partir de la troisième année) passe en 1975-76 à 80 h en arabe (contre 65 en français enseigné dès la deuxième année). Pour ce qui est du secondaire, l'arabe qui sert en 1958 de vecteur pour l'arabe littéraire, l'éducation civique et religieuse, la législation et la philosophie musulmane (alors que le français quant à lui sert

de médium pour les autres langues, les mathématiques, les sciences, la technologie et la géographie) n'a gagné en 1975-76 que l'histoire et la philosophie touchées par l'arabisation. Dans certaines sections, le français qui reste la langue des sciences et techniques, peut encore servir de médium pour près de 80% des enseignements. Le supérieur, enfin, reste encore largement dominé par le français²⁰.

3. L'explosion de l'éducation

Si la position des langues n'évolue que lentement dans le système éducatif, en revanche, la scolarisation connaît une véritable explosion. Dès l'indépendance, le budget de l'État alloué à l'Éducation nationale ne cesse de croître et représente en 1976, 32% du budget. Alors qu'un enfant sur cinq fréquente l'école en 1956, « vingt ans plus tard, dans la Tunisie indépendante, la proportion sera inversée: un enfant sur cinq seulement ne fréquentera pas encore l'école », soit 80% d'enfants tunisiens scolarisés (Riguet, 1984 : 21). Cependant, la population urbaine masculine reste favorisée alors que le taux d'analphabétisme demeure élevé chez les femmes, spécialement en milieu rural (80%).

Ces avancées quantitatives se doublent d'avancées qualitatives : les écoles coraniques modernes sont supprimées et les écoles privées maintenues sont soumises au règlement de l'État. La suppression en 1958 de l'enseignement de la Zitouna permet d'unifier l'enseignement sur le modèle sadikien, bilingue. Dès 1956, commence à se construire l'édifice de l'enseignement supérieur qui se concrétise par la création de l'Université Tunisienne (décrets du 31 mars 1960 et 1er mars 1961).

Bien qu'en chute libre depuis l'indépendance, la présence française a continué à jouer un rôle dans la diffusion de la langue française. La colonie française qui formait 5% de la population tunisienne, en 1956 se réduit à 0,3% en 1966; les coopérants (enseignants et techniciens) qui prennent le relais des colons (familles, artisans, retraités) sont jeunes pour la plupart²¹, mais la tunisification progressive des cadres permet la diminution de leur nombre et en 1975, ils ne représentent plus que 5% des enseignants. Ils dépendent du Ministère de l'Éducation National Tunisien tout comme certaines communautés cléricales encore présentes et ayant à leur charge des écoles primaires et secondaires (en 1976 : 28 écoles primaires et 6 secondaires). À cela s'ajoute aussi la section culturelle de l'Ambassade de France qui comprend, en 1976, 18 écoles primaires et 6 établissements secondaires qui attirent autant les Français que les nationaux. Cette présence a permis de maintenir une bonne qualité de l'enseignement.

²⁰ Comme le résume *Le Monde* du 12 mars 1976, "en Tunisie, la moitié de l'enseignement primaire, les 3/4 du secondaire et les 4/5 du supérieur se font en français".

²¹ Dans les années 1975-76, sur 1906 coopérants, 422 soit 22%, le sont à titre militaire en tant que V.S.N.A. (Volontaire du Service National Actif).

4. Le développement du bilinguisme

Si la volonté politique du jeune État est de réhabiliter la langue arabe, son intervention doit se modérer pour tenir compte d'arguments qui militent pour le maintien, au moins pour une période provisoire du français :

Le français était suffisamment ancré pour qu'une arabisation ne pût se réaliser aisément. En effet, au cours de l'application de la réforme de l'enseignement de 1958, les responsables se sont rendus à cette évidence et ont pu mesurer la difficulté de leur tâche, si bien qu'ils ont été contraints de remettre en question la politique de l'enseignement qu'ils avaient décidée en 1958. On trouve l'écho de cette révision des programmes dans le rapport de la commission des réformes de 1967 où on lit : « la commission fait observer que l'emploi de la langue française pour l'enseignement des sciences est une nécessité inéluctable dans cette phase transitoire que traverse notre pays en attendant que soient consolidé les bases de notre université et renforcées les structures de notre enseignement national » (Derbal, 1980 : 16-17).

Les difficultés que posait la réhabilitation de la langue arabe incitèrent le gouvernement à conforter son option politique du bilinguisme, multipliant les déclarations en sa faveur en avançant des arguments variés, bien résumés par Riguet, 1984 : 27-28 :

- Le français peut être un outil efficace de développement : « C'est bien cette langue [le français], qui m'a servi d'arme pour lutter contre le colonialisme français et le bouter hors du territoire tunisien. Elle servira encore à la Tunisie pour sortir de son sous-développement et rattraper son retard sur les pays modernes » (Discours de H. Bourguiba en 1974).

- Il peut servir à la Tunisie sur le plan diplomatique : « En 1960, après l'entrée massive de nouveaux pays africains [francophones] dans l'organisation internationale [l'O.N.U.], H. Bourguiba en tire la conclusion logique : il faut renforcer l'enseignement du français en Tunisie » (L. S. Senghor).

- Il complète heureusement l'arabe du point de vue culturel : « La langue arabe, certes indispensable, ne saurait à elle seule suffire. Pour vivre au diapason du monde moderne, il faut élargir son horizon culturel » (discours de H. Bourguiba de 1966).

- Enfin le français est présenté aussi comme un instrument individuel d'émancipation ; son action ne reste pas extérieur à l'individu, elle développe les structures mentales en libérant certaines de ses possibilités. la langue française « permet de donner une certaine idée de l'homme pensant, s'exprimant et agissant clairement » (discours de M. Massoudi, ministre des Affaires Étrangères, en 1971).

Le français, ainsi présenté comme un outil profitable à la nation, tant du point de vue social qu'individuel, conserve donc une place privilégiée dans l'enseignement qui, avec le formidable développement de la scolarisation,

permet de créer une véritable génération de bilingues. Selon Riguet, 1984 : 48, en 1975, « il n'est pas exagéré du tout de tenir pour bilingue un Tunisien sur trois ou même, dans la forme orale, un Tunisien sur deux ». Ainsi, c'est paradoxalement durant les deux décennies de l'après-indépendance que la langue française atteint son apogée.

5. Le renforcement de l'arabisation et les réformes de 1970 et 1991

Les années 1970 présentent un tournant dans la politique linguistique. Sous le poids des conflits idéologiques, l'aménagement linguistique en faveur de l'arabe connaît une accélération brutale qui se manifeste selon Marzouki par :

- le remplacement brutal, pour enseigner le français, de coopérants français par des enseignants non qualifiés [...]
- la suppression du français comme épreuve obligatoire au baccalauréat [...]
- le passage brutal à une méthodologie de l'enseignement du français inspirée du F. L. E., exercices structuraux, méthode fonctionnelle puis méthode communicative, grammaire dite implicite, quasi-bannissement de la littérature au profit de textes documentaires ou de vulgarisation scientifique (Marzouki, 1994 : 381).

Ces mesures supposent la volonté des décideurs politiques de l'époque « de créer un état de fait irréversible où le français devait devenir de moins en moins une langue de culture et de plus en plus une langue véhiculaire, une langue de spécialité appelée à être fortement concurrencée par d'autres langues dans cette fonction » (Marzouki, 1994).

Le raisonnement était que l'affaiblissement du français aurait pour conséquence logique le renforcement de l'arabe :

L'équipe au pouvoir durant les dernières années du régime bourguibien, à l'exception de la toute dernière période marquée par plus de lucidité, du moins sur le plan éducatif, entre autres du fait de l'affaiblissement de la vigilance du vieux leader, agissait comme si elle pensait que l'affaiblissement de la présence du français dans le pays pouvait conduire à un renforcement de fait de l'arabe sans prendre du reste de mesures concrètes et directes pour ce renforcement. (Marzouki, 1994 : 382)

La langue française, malgré l'importance des horaires qui lui sont consacrés dès le primaire et les mesures prises par les réformes engagées depuis 1991 (revalorisation de la grammaire, des textes littéraires et des nouvelles techniques d'expression écrite; allègement des programmes; français obligatoire au baccalauréat depuis 1995) accuse encore actuellement de l'avis général un faible niveau. Les causes principales pourraient être rejetées sur :

- des programmes qui malgré les efforts d'allègement restent toujours chargés, trop ambitieux et donc difficiles à intégrer.
- une didactique de la grammaire à revoir.
- des enseignants pouvant être non-spécialistes et insuffisamment formés.

Il est aussi possible que ces réformes engagées depuis 1991 nécessitent du temps pour porter leurs fruits. La question reste posée. Bien que certains aspects de la langue française soient à nouveau revalorisés, l'aspect civilisationnel reste un sujet très délicat car il touche au problème de l'identité et des valeurs de l'individu. Le contenu de l'avant-propos du manuel scolaire de lecture de neuvième année de base (1997-98) en est un exemple édifiant : il invite les élèves à concevoir la langue française autrement que comme pure langue outil et se termine par une citation d'Aimé Césaire :

« L'identité n'a jamais été la négation de l'altérité mais au contraire la condition de l'ouverture au monde, la condition de l'échange et le passage obligé vers l'universel ».

Chapitre 4

LA SITUATION ACTUELLE DU FRANÇAIS

1. Officialité

Depuis l'indépendance, la langue officielle est l'arabe. Cette prépondérance incontestée et sans partage s'explique par l'histoire et par l'unité linguistique du pays puisque l'arabe est la langue maternelle de 99% de la population (1% de tamazighophones ou, berbérophones). Cette unité a pu éviter à l'arabe de se scléroser tout en lui donnant une véritable langue vivante : l'arabe tunisien. L'appellation « arabe tunisien » reste cependant très marginale car elle introduit une spécification alors que dans l'imaginaire collectif, la langue arabe demeure un symbole de l'unité du monde arabe et de l'appartenance à la Ligue Arabe. La langue de l'État et de ses institutions est ce qu'on appelle plus spécifiquement l'arabe littéraire (ou littéral) moderne qui se répand par le processus d'arabisation.

Bien que ne disposant d'aucune reconnaissance officielle dans la Constitution, le français, apparaît *de facto* comme une langue privilégiée. La Tunisie reconnaît son appartenance à l'espace francophone en tant qu'État membre de l'Agence de la Francophonie (ex-ACCT), organisme international regroupant les pays « qui ont le français en partage ». À ce titre, elle participe aux sommets de la Francophonie.

2. Usages institutionnels (administrations, religion)

Conformément au processus d'arabisation, l'arabe est devenu, depuis 1993, la seule langue des textes juridiques. Auparavant, bien que rédigés initialement en arabe, une grande partie des textes administratifs étaient ensuite traduits en français, ce qui offrait les textes dans les deux langues, la version arabe faisant foi, cela va sans dire. L'armée et la justice sont arabisés depuis longtemps. Le reste de l'administration fonctionnait il y a peu encore largement en français mais, là aussi, un réel effort d'arabisation a été accompli, bien que « les rapports plutôt techniques continuent à se faire en français ». (Marzouki, 1994 : 389)²².

²² "Début décembre, le cabinet du Premier ministre a, à son tour, adressé à l'ensemble des départements ministériels une note indiquant que l'arabisation de tous les documents officiels

Dans les usages religieux, l'arabe, langue de l'Islam, a toujours été la seule langue utilisée à l'écrit et à l'oral.

3. Exposition langagière

L'arabe est obligatoire pour les enseignes de la voie publique. Toutefois, les enseignes bilingues (arabe/français) sont autorisées, à condition que la partie rédigée en français soit inférieure, par sa taille, à celle en arabe (caractères latins deux fois moins grands)²³. Pour ce qui est des noms de rues, une campagne d'arabisation a été lancée en 1995 (AFI, 1995 : 216). On peut cependant trouver des noms de rues dans les deux langues, particulièrement à Tunis. L'affichage public et la publicité sont rédigés pour leur part largement en langue française ou dans les deux langues.

4. Éducation

D'après les chiffres de l'AFI (1997 : 190), le taux d'alphabétisation de la population, était de 66,7%, en 1996-97, soit le taux le plus élevé d'Afrique du Nord²⁴. Le taux de scolarisation, d'après l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure, s'élevait en 1993, à 95% pour le primaire, 44% pour le secondaire et 7% pour le supérieur (pour les pays à développement humain élevé, les taux moyens correspondants étant respectivement de 98%, 64% et 23,4%).

La réforme de 1991 a réorganisé l'enseignement en créant l'école de base correspondant aux neuf premières années de l'enseignement devenu obligatoire. Pour éviter les déperditions, la loi va jusqu'à sanctionner les parents qui contraignent leur enfant à quitter l'école avant l'âge de seize ans. L'enseignement de base se divise en deux cycles : le premier de six ans (école

devra être achevée avant la fin de cette année, ce qui est d'ores et déjà le cas, par exemple, à la présidence de la République, à la Chambre des députés ou dans les ministères de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur. La note proscribit formellement l'utilisation des langues étrangères dans toute correspondance adressée à un citoyen tunisien. En revanche, il reste possible d'écrire à un étranger dans sa propre langue, mais non plus nécessairement en français, comme c'était jusqu'ici l'usage dans la plupart des administrations. De même, les établissements étatiques devront communiquer entre eux exclusivement en arabe et se hâter d'achever l'arabisation des systèmes informatiques" (*Jeune Afrique*, 18/1/2000 : 30).

²³ « Au mois de novembre dernier, à Tunis, des agents municipaux ont fait du porte-à-porte pour inviter, en termes fermes, les propriétaires de boutiques et les gérants de sociétés à arabiser leurs enseignes, souvent rédigées en caractères latins, conformément à un arrêté municipal vieux de deux ans, mais qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été vraiment appliqué. Si les enseignes bilingues sont tolérées, les caractères arabes doivent désormais y occuper un espace deux fois plus important que les caractères latins ». (*Jeune Afrique*, 18/1/2000 : 30).

²⁴ Selon les chiffres du quotidien tunisien *La Presse* (9/1/1998), le taux d'analphabétisme dans le monde arabe était, en 1998, de l'ordre de 43%.

primaire) et le second de trois ans. L'enseignement secondaire qui lui succède se déroule sur quatre ans : les deux premières années correspondent à un tronc commun, tandis que les dernières sont spécialisées et sanctionnées par le baccalauréat.

4.1. Enseignement de base

Scolarisant en 1997 1 437 000 élèves pour le premier cycle et 484 650 élèves pour le deuxième cycle (*Tunis Hebdo*, 15/9/1997), il est totalement arabisé. L'enseignement du français (en tant que langue) débute dès la troisième année primaire (autour de l'âge de huit ans). Jusqu'en 1995, dans le second cycle, le français était encore le vecteur de l'enseignement des matières scientifiques et techniques (mathématiques, sciences naturelles et éducation technique) mais celles-ci ont été, elles aussi, progressivement arabisées (septième année en 1995-96, huitième année, en 1996-97, neuvième année en 1997-98). Les horaires de l'enseignement de la langue française restent cependant importants, de l'ordre, pour le premier cycle de 9 h (troisième année), 9 h 30 (quatrième année), 11 h 30 (cinquième année) ou 11 h (sixième année) par semaine²⁵ (*Journal Officiel*, du 26/6/1992) et pour le second cycle de 4 h 30 (septième), 5 h (neuvième)²⁶. En primaire, toutes les matières sont enseignées par un instituteur unique, sauf le français qui bénéficie d'un enseignant distinct. Le niveau des professeurs de français est hétérogène car leur formation va de la maîtrise de français au simple Bac + 2 non spécialisé en français.

Par ailleurs, en 1995, à titre expérimental, l'anglais a été introduit en cinquième année du premier cycle, mais l'inadaptation des enseignants d'anglais, non formés pour l'enseignement du primaire, et la surcharge du programme ont conduit à l'échec de cette expérience qui n'a pas été reconduite. L'anglais continue cependant d'être enseigné, en second cycle, à partir de la deuxième année (huitième) à raison de 2 h par semaine.

4.2. Enseignement secondaire

Il concernait, en 1997, 360 350 élèves (*Tunis Hebdo*, 15/9/1997). Les matières scientifiques et techniques n'ayant pas totalement été arabisées au niveau secondaire, le français continue d'assumer son rôle de langue véhiculaire des sciences et techniques, ce qui ne va pas sans poser de problèmes aux élèves fraîchement arrivés de l'enseignement de base, entièrement arabisé. Les horaires d'enseignement de la langue française varient de 2 à 5 h en plus des matières scientifiques, ce qui donne

²⁵ Les horaires d'enseignement de la langue arabe sont de 10 h (troisième et quatrième) et 7 h (cinquième et sixième).

²⁶ Les horaires d'enseignement de la langue arabe dans ce cycle sont de 5 h par semaine.

globalement un équilibre entre langue arabe et langue française. À ces matières s'ajoute, en plus de l'anglais (entre 2 et 4 h), l'enseignement d'une autre langue étrangère optionnelle (au choix, italien, espagnol ou allemand, à raison de 2 h par semaine).

L'enseignement du français au secondaire paraît de meilleure qualité, puisque ne sont recrutés en principe comme enseignant de français que les titulaires d'une maîtrise de français et que ces enseignants sont étroitement suivis par des inspecteurs qui deviennent de plus en plus des formateurs. Par ailleurs, au niveau secondaire, l'Éducation Nationale sollicite particulièrement le service de la coopération française en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement. Le fait que le français soit devenu matière obligatoire au baccalauréat depuis 1995 (toutes sections confondues) favorise aussi l'amélioration du niveau²⁷.

4.3. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur concernait en 1994-95 100 003 étudiants auxquels s'ajoutaient 2679 étudiants étrangers (Sraïeb, 1997 : 807), encadrés en 1995-96 par 6 500 professeurs (*La Presse Magazine*, 17/11/96). L'université tunisienne compte aujourd'hui 10 000 enseignants toutes catégories confondues. Les enseignants du supérieur doivent être détenteurs d'un bac + 6 ou être inscrits en thèse. Pour palier les besoins croissants, le ministère fait également appel à des contractuels (15 à 20% du corps enseignant) souvent inscrits en troisième cycle, à des vacataires (enseignants du secondaire ou cadres d'entreprise) et à des coopérants étrangers (français en majorité) représentant actuellement moins de 2,5% du total des enseignants. Le nombre d'étudiants, qui s'élève actuellement à 200 000, a été multiplié par 6,5 depuis 1980 (d'après *Jeune Afrique*, 27/2/2001).

Bien que l'arabisation ait touché les lettres et sciences humaines et que l'anglais, de plus en plus prisé, soit obligatoire dans certaines filières (telle celle des normaliens des sciences fondamentales, mathématiques-physique et physique-chimie), le français, tant au niveau de l'enseignement que celui de la recherche, reste la langue dominante :

Dans l'enseignement supérieur, bien que l'arabisation ait été appliquée de manière pragmatique, le français reste la langue principale des matières techniques et scientifiques. De même, dans les matières littéraires, il occupe encore une place importante, en ce sens que les facultés de Sciences Humaines et sociales continuent de dispenser dans certaines disciplines des enseignements en français. Ajoutons que même dans les disciplines

²⁷ Auparavant, le choix du français comme matière était optionnel au baccalauréat, ce qui entraînait "une baisse remarquable de l'investissement psychologique auquel elle [la langue française] donne lieu" (Marzouki, 1994 : 384). Son rétablissement comme matière obligatoire a généré un regain d'intérêt pour cette langue.

littéraires, la majorité des références bibliographiques est en français. (Laroussi, 1996 a : 708-709).

Ainsi, la maîtrise de la langue française reste toujours indispensable²⁸ et son remplacement par l'anglais ne semblait pas envisageable à court terme :

La maîtrise de cette langue [le français] joue en effet un rôle important dans la réussite et l'obtention des diplômes, même dans les départements d'arabe puisque nos meilleurs arabisants sont aussi de bons francisants. L'usage du français, qui a connu une certaine régression, demeure donc assez étendu, et même prépondérant dans certains secteurs. Si cette langue est appelée à perdre encore du terrain, elle ne semble pas courir, même à longue échéance, de risque majeur et, ce terrain, elle le perdra en faveur de l'arabe. Il est difficile de parler en effet de concurrence sérieuse avec une autre langue comme l'anglais (Marzouki, 1994 : 388).

Cependant, la situation du français a évolué : le français tend à devenir une langue seconde de la modernité, tout en continuant à être une langue d'ouverture au monde, mais l'anglais s'impose de plus en plus comme langue étrangère de communication internationale, comme l'indique la réforme des maîtrises :

S'agissant de la rénovation du contenu des maîtrises, le ministre a insisté sur l'importance de l'introduction de l'enseignement de l'anglais dans toutes les spécialités en tant que langue de communication internationale et d'ouverture sur le monde, ainsi que le renforcement du français et la généralisation de l'initiation à l'informatique qui est devenu un outil de travail moderne incontournable. (*La Presse*, 22/6/1998 : 7)

4.4. L'enseignement des filles

La Tunisie ne cesse pas de glorifier le statut de la femme tunisienne au sein de sa société. Dans un esprit démocratique, le gouvernement rappelle régulièrement l'égalité des droits à l'éducation qui vise à « préparer les jeunes à une vie qui ne laisse place à aucune forme de discrimination ou de ségrégation fondées sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion » (Loi du 9 août 1991).

Ainsi, la jeune Tunisienne tient sa place, au côté du jeune Tunisien, que ce soit sur les bancs du lycée, qui produisait en 1995 47,64% de bachelières, ou sur ceux de l'université qui comptait 56,9% d'étudiantes

28 Les départements de français continuent ainsi à voir leurs effectifs augmenter : l'année 1996 a compté 149 diplômés de maîtrise contre 30 en 1993 (chiffres de l'Institut Français de Coopération).

(Sraïeb, 1997 : 807). Pour la session de juin 1999, le nombre de filles candidates au baccalauréat a été plus élevé que celui des garçons : 54,6% de l'ensemble des candidats et 54,8% des admis à l'examen (d'après *Jeune Afrique*, 27/2/2002). Les Tunisiennes sont vivement encouragées à poursuivre des études supérieures. Elles sont par exemple prioritaires (avec les étudiants de première année) pour l'obtention de logements en foyers universitaires. La femme a son rôle à jouer dans la société. Ce rôle peut d'ailleurs être un élément contribuant à la lutte contre l'intégrisme :

Du reste, le rôle de la femme, perçu comme un possible rempart contre la poussée intégriste, est pareillement souligné par les instances gouvernementales des trois pays du Maghreb. (AFI, 1995 : 217).

Ce climat favorable qui tient tant de l'histoire présente que passée de la Tunisie – les deux présidents, Bourguiba puis Ben Ali, ayant beaucoup fait pour l'émancipation de la femme tunisienne – a permis de voir les femmes exercer dans les plus hautes fonctions. Selon *Jeune Afrique* du 25/12/2001, « on compte déjà 8000 femmes chefs d'entreprise en Tunisie. Près du quart de la magistrature, la moitié du corps enseignant et médical sont des femmes et le nombre des diplômées a dépassé celui des garçons. Si la politique reste pour l'essentiel un domaine masculin, il n'en demeure pas moins que le gouvernement compte deux femmes-ministres et le Parlement 20% de députées. Quatre maires ont été élues aux dernières municipales et un des plus hauts postes diplomatiques a été confiée à Faïza Kéfi ». On constate en outre que l'enseignement se féminise de plus en plus, celui du français ne faisant pas exception. Bien au contraire, la femme semble appréhender la langue française d'une manière différente de celle de son partenaire masculin, comme nous le verrons par la suite.

5. Moyens de communication

5.1. Presse

La presse, très hétérogène durant le protectorat, va connaître un véritable bouleversement à l'indépendance. La presse locale française disparaît progressivement, les journaux métropolitains sont interdits. La presse d'opposition telle *La Tribune du Progrès* qui coexiste jusqu'au début des années soixante avec le quotidien du parti néo-Destourien, *L'Action* (publié dans deux versions, l'une arabe, l'autre française) va disparaître ; en 1965 on ne comptait plus que six journaux, dont un italien, *Il Corriere di Tunisi*²⁹ voué à disparition rapide, deux journaux en arabe (*Al Amal* « L'Action » et *As-Sabah* « Le Matin ») et trois en français (*L'Action*, *Le*

²⁹ Il Corriere di Tunisi, créé en 1956, tentait de s'exprimer dans la langue de Dante, après le silence imposé par le protectorat à la presse d'expression italienne mais, en constante régression (tout comme la population qu'il représentait), il a disparu.

Petit Matin et *La Presse*). Journaux indépendants, *As-Sabah*, *Le Petit Matin* et *La Presse* ont pu se maintenir en évitant de froisser le pouvoir et en développant, comme le journal du Parti, une vocation d'information et d'éducation populaire, en accordant une place prépondérante à la culture et en s'ouvrant davantage au monde, avec un intérêt particulier pour l'Orient et l'Afrique sub-saharienne.

Depuis, le nombre de journaux a considérablement augmenté. En 1993, l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure relevait que le nombre de journaux, quotidiens ou autres périodiques disponibles en Tunisie s'élevait à près de 565 titres dont 115 locaux. Actuellement, les principaux journaux de langue française sont les quotidiens *La Presse*, *Le Temps* et *Le Renouveau* (journal du parti au pouvoir) et les hebdomadaires *Tunis Hebdo* et *Réalité* (bilingue). Selon S. Marzouki, 1994 : 387, « on observe depuis quelques années une multiplication du nombre de journaux et quotidiens arabophones. Mais le quotidien le plus lu demeure *La Presse*, quotidien francophone, suivi de près, il est vrai, par *As-Sabah*, quotidien arabophone. Les hebdomadaires qui se vendent le mieux sont arabophones mais, dans la catégories des revues d'information générale, ce sont les revues bilingues qui se situent au premier plan. Les revues littéraires sont très peu nombreuses et arabophones. Les publications scientifiques se font en français alors que les publications spécialisées en sciences humaines demeurent bilingues avec une part prépondérante d'articles en arabe ».

5.2. Édition

Alors qu'en 1988 le nombre de maisons d'éditions était d'une quarantaine, en 1998 il en existait près de cent, dont une vingtaine émanant d'institutions universitaires et de centres de recherches. La production du livre culturel est en progrès constants : en 1997, En effet, 790 titres, rééditions comprises, ont été mis sur le marché, contre 227 en 1991, 239 en 1992 et 286 en 1993. Cette augmentation est principalement due à la reconversion de livres d'études et de recherches en ouvrages destinés à la consommation de masse ainsi qu'à l'accent mis sur la valorisation du livre pour enfant, à un prix abordable. Ces deux genres dépassent de très loin les romans et les recueils de nouvelles et de poésie. De 1988 à 1997, ont été édités 2117 livres d'études et de recherches, 1577 livres pour enfants, 256 romans et nouvelles et 296 ouvrages de poésie, soit une part de 13% pour l'édition littéraire (Sources : *La Presse*, 25/4/1998).

Pour ce qui est de la consommation, « l'édition en français rencontre plus de problèmes d'écoulement des stocks que l'édition en arabe, mais on observe que le développement de ce secteur touche aussi bien l'arabe et que le français » (Marzouki, 1994 : 287). Ces difficultés sont en corrélation avec le prix du livre qui, au dire du public, reste excessivement cher.

La littérature tunisienne est essentiellement écrite en arabe, avec des écrivains comme Nouredine Aziza, Abdelkader Ben Cheikh, Abou Kacen

Chabbi, Ali Douagi, Mustapha Fersi, Salah Garmadi, Moncef Ghachem, (les deux derniers publiant dans les deux langues, français et arabe), Rached Hamzaoui, Mohieddine Khraïef, Ezzedine Madani et Mahmoud Messadi. Jean Fontaine (1996 : 386) estime le nombre de créations littéraires en langue arabe en Tunisie à 700 livres pour les quarante dernières années (374 recueils de poésie, 173 recueils de nouvelles, 134 romans et 42 pièces de théâtre). Parmi les écrivains de langue française, pendant longtemps seuls Albert Memmi, juif tunisien établi en France en 1955 et naturalisé français en 1972, et Mustapha Tlili, ancien diplomate aux États-Unis résidant en France depuis 1982, semblent avoir été largement lus. Plus récemment, d'autres écrivains tunisiens francophones se sont fait connaître, comme Anouar Ahia, Ali Bécheur, Emna Belhaj Yahia, Hélé Beji, Hédi Bouraoui, Majid El Houssi, Souad Guellouz ou encore Hajer Jilani. Le phénomène semble s'être accentué depuis peu, en particulier au niveau de la production locale : en 1996 une bonne dizaine de romans francophones ont été publiés (*La Presse*, 13/1/1997) et on peut estimer actuellement à plus d'une centaine le nombre d'écrivains tunisiens francophones (outre les non arabomusulmans). Les femmes y sont bien représentées, qui publient plus volontiers en français que leurs confrères masculins.

5.3. Théâtre

Au Maghreb, le théâtre à proprement parler est un apport étranger : alors qu'en Algérie et au Maroc, l'influence française domine, influence française et influence égyptienne s'équilibrent en Tunisie : D'après Dridi (1984 : 199-200), « l'art dramatique fut introduit [en Tunisie] par deux grands auteurs égyptiens. Après l'indépendance, une nouvelle direction a pris place. D'autres Tunisiens suivent des études d'art dramatique en France ou dans leur pays (Aly Ben Ayad, Moncef Soussi, Jamil Joudi...) ». Le théâtre maghrébin, après s'être inspiré des techniques du théâtre européen, a conquis ses caractéristiques propres en puisant dans son patrimoine :

Néanmoins, il serait légitime de rappeler qu'il y avait un genre théâtral. Car poésie, chant, conte s'entremêlent dans les séances de représentation sur les places publiques, du marché, du quartier... Telles les séances de marionnettes ou le théâtre d'ombre qui vient de Turquie et d'Égypte ou encore la « Halqua » (ou le cercle) et le « Karakouz » (ou le spectacle comique) très connu en Tunisie. (Dridi, 1984 : 199).

Trois types de théâtres cohabitent actuellement : en français, en arabe littéraire et en arabe dialectal. Bien que l'arabe tunisien soit officiellement considéré comme bas il occupe dans le domaine théâtral, grâce à la demande appuyée du public, le premier plan face au français et à l'arabe littéraire. De manière générale, l'accent est mis sur le Sud avec une vocation arabe, méditerranéenne et africaine.

5.4. Cinéma

La Tunisie compte en 2000 une cinquantaine de salles de cinéma (cinq fois moins que le Maroc). Les films projetés sont principalement des films occidentaux avec une grosse part de films américains. La langue française y domine car tous les films occidentaux sont en langue française ou traduits en français. À cela s'ajoutent des productions égyptiennes en arabe. La part de la production en arabe est très mince comparée à la production en français ou traduite en français. Cependant, elle commence à se développer et à se faire connaître à l'échelle internationale. Le cinéma tunisien mènerait même, d'après le cinéaste tunisien Bouzid, un combat d'avant-garde et sa production commence à être reconnue sur le plan international, ne serait-ce que par *Les Silence du Palais* (1994) de Moufida Tlatli, primé aux festivals de Carthage et de Canne, ou, du même auteur, *La saison des hommes* (2000) sélectionné au festival de Cannes. Malgré le petit nombre de films produits (un à trois longs métrages par an), le cinéma tunisien est depuis une quinzaine d'années le cinéma arabe le plus primé dans les grands festivals, et demeure le seul à être diffusé commercialement en dehors des pays arabes (cf. *Jeune Afrique*, 25/7/2000). Une telle situation a encouragé le ministère de la Culture à revoir sa politique d'aide au cinéma tunisien, ce qui devrait permettre à la production de films de passer de trois à six, voire atteindre quinze films par an. Le cinéma tunisien, comme le théâtre, en tant qu'art d'expression orale, recourt essentiellement à l'arabe dialectal tunisien.

5.5. Télévision

En 1994, 79% des ménages tunisiens possédait une télévision, soit 1 poste pour 14 habitants (cf. Daoud, 1996 : 726). La Tunisie compte deux chaînes nationales (Tunis 7 et Canal 21). La première, totalement arabophone diffuse en continue de 9 h à 1 h du matin environ. La seconde, qui diffuse de 16 h à minuit environ, est elle aussi arabophone, sauf pour le journal qui dure de 5 à 10 minutes, est local, et se trouve distribué sur trois horaires : le premier, à 19 h. est en français, le second, à 20 h 30, en arabe, le troisième, à 23 h, en anglais. Les Tunisiens captent aussi la chaîne italienne *Rai 1* et *Canal-Horizon*, une chaîne codée filiale de *Canal +*, apparue en 1992, où elle « diffus[ait] dix-neuf heures par jour dont trois heures en langue arabe » (Sraïeb, 1994 : 960). En 1998, elle diffusait en clair 1 h 30 à 2 h 30 par jour et comptait 48 000 abonnés en moyenne (cf. *La Presse*, 10/5/1998).

Enfin, il ne faut pas oublier les antennes paraboliques. Une enquête de l'Institut National de la Statistique « fait apparaître que le nombre de foyers "parabolisés" s'élève aujourd'hui à 355 000 (18% des foyers), dix fois plus qu'en 1994 (2,1%). Mais, selon un professionnel, le chiffre réel tournerait autour de 400 000, en tenant compte des installations non déclarées. En termes d'audience, cela représente plus de 3 millions de téléspectateurs. Un Tunisien sur trois est donc "branché" sur les télévisions

étrangères, contre à peine un sur trente il y a cinq ans » (*Jeune Afrique*, 8/2/2000 : 13). La parabole permet de capter, outre les chaînes du Moyen-Orient, les chaînes européennes et françaises. De plus, dix chaînes câblées regroupées sous le nom d'Arabesque viennent de devenir accessibles avec un abonnement et une antenne parabolique ; cinq diffusent en langue arabe, cinq en langue française (*Tunis Hebdo*, 4/5/1998).

5.6. Radio

Les diverses chaînes de radio, qu'elles aient une vocation nationale ou régionales, sont toutes arabophones, à l'exception de *Radio Tunisie Chaîne Internationale* (RTCI) qui émet en anglais de 14 à 15 h, en allemand de 15 à 16 h et en italien de 16 à 17 h et le reste du temps en français. Tout comme les autres chaînes, elle est très écoutée, en particulier par les jeunes citadins.

Il est aussi possible de capter les chaînes de radio internationales comme *Radio France Internationale* (RFI), *Radio Monte Carlo* (RMC) et *Europe 1* qui émettent en français.

6. Secteurs secondaire et tertiaire privés

Le principal partenaire commercial de la Tunisie est l'Union Européenne, qui représente 70% de ses échanges commerciaux avec en tête la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique. C'est dans l'industrie du textile et du cuir que les Investissements Directs Étrangers (IDE) sont les plus importants. Mais, ils se développent aussi rapidement dans les industries mécaniques, électriques et électroniques. 78% des exportations tunisiennes sont destinées à l'Union Européenne dont 58% pour le textile et le cuir, 13,1% la mécanique et l'électricité, 11,2% les produits énergiques et minerais, 9,3% l'agro-alimentaire, 5,7% les produits chimiques et 2% divers (Source : Institut National de Statistiques, in *La Presse*, 11/5/1998). 38% des entreprises totalement exportatrices du secteur manufacturier sont françaises, 19% allemandes, 18% italiennes, 13% belges et 12% d'autres nationalités. (*Ibid.*, *La Presse*). En 2001, La France est toujours le premier fournisseur et client de la Tunisie : 27% du total de ses échanges avec l'extérieur (*Jeune Afrique*, 13/2/01). Ainsi, dans le domaine économique, qui est fortement lié aux relations extérieures, la France occupe une place prépondérante. Il en est de même pour la langue française qui est la langue dominante du commerce, de l'industrie et du tourisme (deuxième secteur de l'économie derrière l'agriculture).

Chapitre 5

LE CONFLIT LINGUISTIQUE ET IDENTITAIRE

1. Arabisation et diglossie

1.1. Arabisation

Dès l'indépendance, le choix politique du jeune État s'est porté sur l'arabisation ou plus exactement la réarabisation. Cette réaction identitaire de défense contre le colonisateur, l'agresseur, s'est produite dans les trois pays du Maghreb :

Contre la dépersonnalisation coloniale, le Maghreb tout entier a mis en oeuvre une vaste politique d'arabisation ou réarabisation, non seulement de l'éducation mais aussi de l'environnement politique et social (Moatassime, 1992 : 126).

L'agression qu'a constitué la colonisation va orienter les choix identificatoires du Tunisien qui après l'indépendance, a dû se construire à travers un processus où domine ce que Laroussi appelle « l'identification de référence » :

Il s'agit dans la plupart des cas, d'une identification mythique, qui s'inscrit dans l'imaginaire collectif et qui prend généralement un caractère symbolique. Elle fait partie d'une conjoncture économique et politique lourde qu'impose un certain manichéisme international. (Laroussi, 1997 : 25)

Les langues deviennent alors des symboles : le français langue dépersonnalisante de la France colonialiste, l'arabe langue de la nation (avec toute l'ambiguïté cultivée du terme *watan* signifiant « patrie » : La Tunisie État-nation et/ou le monde arabe État supranational), en lutte pour sauvegarder une identité menacée, celle d'une civilisation très ancienne qui a connu un âge d'or.

La langue officielle de l'État s'identifie à ce mythique et ce référentaire où les multiples qualificatifs confortent la position de l'arabe classique :

[...] l'arabe classique archaïque, langue nationale, langue prestigieuse, langue sacrée du Coran, limitée aux récitations coraniques, aux mosquées et aux belles-lettres, langue constituant le lien entre la vingtaine d'États arabes membres de la Oumma à travers le temps et l'espace. (Keil, 1990 : 189)

Mais, dans la réalité les choses sont moins simples. L'arabe, en Tunisie et au Maghreb en général, peut connaître des situations qui vont de la diglossie à la tétraglossie. Les limites de l'arabisation (dont les raisons sont multiples et complexes) tiennent surtout au choix, à l'intérieur de la pluriglossie arabe, d'une langue mythique, symbolique, de préférence à une langue parlée, vivante et maternelle.

La langue arabe écrite, celle qui s'origine dans le Coran, est elle aussi entrée dans le cycle de la transformation de l'ouverture à un monde moderne. Non pas sous la forme de langue maternelle, mais plutôt par souci de reprendre à la langue française un usage qu'elle avait usurpé au Maghreb : celui de l'entrée dans la modernité. Mais pourquoi cette langue n'est-elle pas efficace dans son entreprise ? Les causes techniques en sont multiples ; il serait fastidieux de les énumérer ici. Mais la raison principale, dernière, est qu'elle n'a pu prendre la forme d'aucune langue maternelle de communauté. (Grandguillaume, 1992 : 267)

1.2. Pluriglossie arabe

La hiérarchisation des diverses variétés de la langue arabe repose à la fois sur des raisons historiques et idéologiques.

- **l'arabe classique** : très ancien (sa grammaire a été fixée aux IX^e et X^e siècles), l'arabe classique (dit aussi arabe « coranique ») n'est plus que la langue du patrimoine culturel ancien avec ses œuvres classiques, et celle de la religion et de son livre sacré, le Coran. L'arabe classique est appris dans le secondaire et le supérieur à travers la littérature arabe classique et les cours de théologie.

- **l'arabe littéral moderne** : variante dérivée de l'arabe classique, mais beaucoup moins formelle, c'est la langue officielle d'enseignement à partir de la première année scolaire. Dénommé aussi arabe « littéral » ou « littéraire », il est considéré comme difficilement accessible par les élèves et reste limité aux cours ; ne se parlant jamais spontanément (cf. Riahi, 1970), il constitue cependant le code écrit préférentiel des journaux, des médias, de la littérature moderne, des conférences et des discours (cf. Garmadi, 1968 : 19). Influencé par le français (cf. Baccouche, 1966 ; Garmadi, 1974 ; Samb, 1974 ; Hadj-Salah, 1974) du point de vue de la syntaxe et du lexique, et surtout utilisé par une bourgeoisie de formation bilingue, l'arabe moderne se voit fortement concurrencé par le français (dont il partage certaines fonctions). Malgré les efforts conjoints des multiples instituts de

terminologie, de normalisation et d'arabisation (cf. Grandguillaume, 1983 : 195ss. ; Lakhdar-Ghazal, 1974), il semble n'avoir pas réussi à rattraper totalement un « retard séculaire caractérisé par l'absence de penseurs, de savants et de techniciens autochtones » (Garmadi, 1966 : 54) qui l'a sclérosé au plus haut point (Keil, 1990 : 190-191).

- **L'arabe intermédiaire** : cette quatrième langue véhiculaire du Maghreb, appelé « 3e registre », « arabe parlé poli » ou « arabe classique simplifié » (Garmadi, 1968 : 19) est à la fois une variante simplifiée de l'arabe littéral moderne et une forme élevée de l'arabe dialectal ; possédant la syntaxe et la morphologie du dialecte, il emprunte son lexique aussi bien au dialecte qu'à l'arabe littéral moderne. Instauré par Bourguiba au lendemain de l'Indépendance pour s'approcher des masses analphabètes du peuple qui comprenaient mal les discours en arabe littéral de ses leaders politiques (cf. Garmadi, 1968 : 19 ; Attia, 1966), ce registre se trouve en pleine évolution aujourd'hui et gagne progressivement du terrain ; s'il est essentiellement oral, son domaine diffère pourtant de celui de l'arabe parlé (dialectal), qui relève du concret, tandis que le 3e registre qui « permet l'abstraction et l'unité de l'expression à l'échelle nationale » (Attia, 1966 : 119), s'utilise couramment dans les médias et dans l'enseignement. (*Ibid.* : 192-193)

- **L'arabe dialectal** : bien que reconnue comme seule langue maternelle, cette langue, sous l'influence de certaines idéologies éclate en dialectes flous et indescriptibles :

L'arabe maternel ou tunisien, langue de la majorité des locuteurs tunisiens (nous désignons cette variété linguistique comme « langue » contrairement à ceux qui continuent à l'appeler « dialecte » non pour des raisons linguistiques, mais pour des raisons culturelles et politiques), est la véritable langue des conversations quotidiennes. L'arabe maternel se distingue nettement, sur le plan linguistique, des variétés précédentes [arabes classique et moderne] : absence des désinences casuelles, modification du paradigme de la conjugaison, ordre différent des mots dans la phrase et surtout fréquence des termes empruntés aux langues occidentales. Il présente des variétés locales : les deux formes les plus importantes sont l'arabe citadin (celui des villes) et l'arabe *rural*, mais sans que l'inter-compréhension soit menacée. (Laroussi, 1996 a : 709-710).

1.3. Minoration linguistique

Le tunisien ou arabe maternel (arabe intermédiaire ou dialectal), bien que langue de tous les Tunisiens (si l'on excepte le 1% de tamazighophones ou « berbérophones » qui possèdent tous l'arabe dialectal comme langue seconde) n'est toujours pas reconnu en tant que langue, malgré les revendications dont sa reconnaissance fait l'objet depuis des décennies par des spécialistes et non spécialistes (interventions dans les médias, dont les

journaux et magazines les plus populaires). Comme l'explique Maamouri (1990 : 50) :

Il y a même au niveau de presque tous les Arabes, sans exception, un certain aveuglement et un manque flagrant de prise de conscience linguistique qui fait que le statut des langues dialectales qui forment l'ensemble du continuum linguistique arabe n'est jamais reconnu. On ne leur reconnaît même pas une structure grammaticale codifiable et performante alors que plus de la moitié des actes et besoins langagiers des locuteurs arabes utilisent ces dialectes, qui sont les vraies langues maternelles (L1) de la majorité des Arabes. L'AMS [arabe moderne standard] devient donc techniquement notre « langue maternelle » alors qu'elle n'est la langue maternelle de personne, étant uniquement apprise à l'école.

Pourtant, dans un moment aussi mobilisateur et nationaliste que fut la lutte pour l'indépendance, c'est bien en arabe maternel ou tunisien que les leaders se sont adressés au peuple.

La situation du tunisien fait penser à celle du français lors de sa naissance. Nous pouvons faire un parallèle entre le continuum linguistique latin et le continuum linguistique arabe. Dans *La Naissance de la langue française* (1991 : 5), B. Cerquiglini cite F. Brunot pour affirmer, dès les premières lignes de l'ouvrage, qu'il ne veut « retenir pour le moment que ce seul fait primordial : le français est du latin parlé ». Le tunisien n'est-il pas de l'arabe parlé ? Avant sa reconnaissance le français a été attaqué par les pires qualificatifs et accusé des pires tares linguistiques : « bas latin », « latin populaire », « latin vulgaire », « langue vulgaire », « parlure romane dégradée du latin ». Le tunisien n'est-il pas victime de la même dépréciation ? Pourquoi ? Par peur de ne plus pouvoir lire son passé, ciment de l'identité, comme c'était déjà le cas de la France au XVIII^e siècle :

On saisit également la crise intellectuelle et morale du milieu des clercs, qui doivent se rendre à l'évidence qu'avec la langue quotidienne, héritière pourtant, par principe, de la langue et de la culture antique, on ne comprend plus à livre ouvert un texte latin. Et qui plus est, la parole de Dieu. (Cerquiglini, 1991 : 59).

Cette crise est actuellement vécue par les pays de langue arabe. L'argument en faveur d'une idéologie puriste persiste et n'est pas sans créer un certain malaise identitaire chez les jeunes alphabétisés. En effet, il n'est pas rare de voir un jeune collégien ou lycéen aux prises avec les difficultés que soulèvent les différences entre la langue qu'il a toujours parlée et celle qu'il découvre à l'école – difficultés qui s'accroissent avec son ascension scolaire - (se) demander, non sans une certaine gêne, voire culpabilité, pourquoi la langue arabe s'est tant dégradée. Plus tard, c'est l'expression qui peut être paralysée. Par crainte de participer à la « dégradation » d'une langue, certains écrivains optent pour le mutisme ou le tabou, plutôt que

d'aborder des thèmes que seule leur langue maternelle peut exprimer, en l'occurrence les thèmes les plus intimes, les plus familiers, les plus populaires. L'autre solution est de renoncer à sa langue pour emprunter une langue étrangère, le français en l'occurrence. Paradoxalement, la langue mère, en reniant son héritière légitime, laisse le champ libre à une langue étrangère. Ainsi, à l'échec scolaire – difficulté pédagogique pour l'enseignement d'une langue qui n'est pas la langue maternelle – s'ajoute l'échec littéraire de la langue arabe. Or, l'arabe maternel, ou tunisien, n'est pas la cause de la fin naturelle de sa langue mère moribonde. En revanche, il peut continuer à la faire vivre par transmission héréditaire. En effet, l'arabe maternel ou tunisien porte dans ses gènes la richesse infinie de sa langue mère. D'ailleurs, l'enseignement de l'arabe littéraire a le mérite d'avoir permis de « ressourcer les dialectes à leurs origines arabes » (Grandguillaume, 1992 : 267). Mais l'arabe moderne existe, lui aussi, en tant que langue autonome bien que ses locuteurs, persuadés de parler un dialecte, un mauvais arabe, n'en soient pas tous conscients. Pourtant, au dessus de l'idéologie dominante, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour la reconnaissance du tunisien.

Suivant le schéma nation-langue *versus* région-dialecte, la langue arabe serait celle de la nation arabe et, au sein de la nation arabe, il y aurait différentes régions ayant chacune un parlé arabe dialectal. Ici, du point de vue linguistique la notion d'État-Nation (la Tunisie) serait donc occultée au profit de la notion d'État supranational (le monde arabe). Conception qui n'est plus recevable depuis longtemps pour les pays de langues romanes :

Entre d'un côté, l'algérien, le marocain, le tunisien et, de l'autre côté le littéraire, la différence n'est guère moindre qu'entre le latin et les langues romanes, et pourtant celles-ci ne sont pas envisagées comme des dialectes d'une même langue. (Laroussi, 1997 : 28)

Dans l'état actuel des choses, F. Manzano estime que dans « l'esprit des Maghrébins à la fin du XX^e siècle se met en place l'idée qu'une langue ne peut assumer tous les rôles sociaux et fonctionnels, ne peut garantir tous les aspects de l'identité maghrébine. C'est là semble-t-il la principale explication des difficultés de l'arabisation » (1995 : 182). Mais, bien que la situation linguistique se caractérise par une diglossie arabe, F. Manzano fait remarquer qu'« en repoussant l'arabe classique, les usagers soulignent régulièrement un rejet du Machrek et donc un refus larvé d'une forme d'acculturation orientale » (*Ibid.* : 185). Ainsi, les locuteurs tunisiens vivent une situation paradoxale. D'une part, soit ils sont « dans la plupart des cas, conscients des enjeux. Ils oeuvrent pour la cause de l'A. L. [arabe littéraire] pour des raisons nationalistes ou religieuses ; soit ils intériorisent le discours dominant et véhiculent les mêmes types de catégorisation » (Laroussi, 1996 b : 233). D'autre part, « ils trouvent étrange le fait de lire et d'écrire dans une langue (A. L.) et de parler dans une autre (A. M. [arabe maternel]) ». Il reste pourtant difficile de sortir de ce paradoxe car l'idéologie dominante véhicule l'idée que toute critique de la langue est assimilée à une critique de l'Islam,

des Arabes et de l'authenticité. Ainsi, bien que l'identité tunisienne soit multiple, du point de vue identitaire, on se référera toujours à ce qui semble le plus grand, le plus noble, le monde arabe dont le berceau est le Machrek et non à ce qui est non moins grand et noble, le Maghreb. D'où le paradoxe qui fait que le locuteur dénigre sa langue maternelle malgré le très fort lien affectif qui le relie à elle. Celle-ci se trouve donc prise en étau entre prestige culturel (arabe littéraire) et nécessité économique (français).

2. Bilinguisme et biculturalité

2.1. Français langue de l'autre

Bien que l'arabité reste un rempart identitaire contre une éventuelle menace de l'autre, en l'occurrence la France, et que le drame colonial ait occulté, au moins pour un temps, les aspects identitaires hérités de l'Occident, aussi anciens et ancrés fussent-ils, la Tunisie de l'indépendance a fait le choix du bilinguisme. En effet, « a contrario [de l'arabisation], pour une généralisation rapide de l'enseignement, il [le Maghreb] a conservé la langue française – devenue langue "d'ouverture" et non plus celle "du colon" – en attendant la formation de cadres arabisants [...] » (Moatassime, 1992 : 126).

Ainsi, deux langues symboliquement conflictuelles coexistent. Il est bien difficile de dire si ce bilinguisme est « subi » ou « assumé », d'autant plus que les termes en eux-mêmes sont assez ambigus. Mais, en comparaison avec les autres pays du Maghreb, on considère généralement que la Tunisie assume relativement bien la dualité langue arabe/langue française. Pourtant, les stigmates du passé restent encore vivaces dans la mémoire collective et une auto-identification d'appartenance à la langue et à la culture française n'est pas concevable. En effet, sauf cas d'une minorité issue de l'élite qui peut s'offrir le luxe d'un réel bilinguisme et d'une biculturalité plus profonde, la pluralité est rarement assumée. Le français est généralement conçu comme langue de l'autre et donc du rapport avec l'autre. Touzani (1988) distingue trois espaces en Tunisie : l'espace économique, dont le référent est l'Europe, l'Occident, l'espace politique dont le référent est le Maghreb et l'espace culturel dont le référent est le Machrek, l'Orient. L'Occident est ainsi exclu du référent culturel, tout comme le Maghreb, qui se trouve, quant à lui, minoré.

D'après Chagraoui (1991 : 117), le discours sur l'arabisation fonctionne sur le mode du rejet de la culture et de la langue française : ce type de discours veut réduire la langue française à un outil en préconisant l'apprentissage d'un français fonctionnel dépourvu de toute référence culturelle. Chagraoui reprochait d'ailleurs à l'enseignement du français de ne pas accorder « la place essentielle qui revient à cet apprentissage-là : apprendre à communiquer avec autrui, à lui dire qui on est, à entendre qui il est » (*Ibid.* : 146). Sa voix semble avoir été entendue. En effet, actuellement

l'enseignement de la langue française semble être davantage appréhendé sous le mode de l'ouverture au monde et de la découverte de l'autre.

Paradoxalement pourtant, cette ouverture au monde est également redoutée. Dans une économie mondialisée dominée par l'Occident, on craint l'imposition d'une culture, celle de l'Occident, aux dépens des cultures locales. Ainsi, comme le souligne F. Laroussi, actuellement, ce n'est pas tant le spectre colonial qui gêne mais une modernité qui se construirait sur un modèle étranger.

En l'espace d'une décennie, les rapports aux langues et cultures étrangères ont profondément évolué : la place symbolique de l'arabe est devenue dominante dans de nombreux secteurs de la vie sociale tunisienne, les rapports au passé et au mythe ne sont plus perçus et ne se gèrent plus de la même façon qu'au lendemain de l'indépendance. L'affirmation de la culture nationale, conçue comme monolithique, ne s'inscrit plus dans la dynamique traditionnelle de la décolonisation. Si la modernité paraît en crise, c'est son caractère étranger qui est mis en cause (Laroussi, 1996 a : 715)

Il est vrai que le problème se pose et s'accentue quand une culture diffère de la culture économiquement dominante. Mais, le repli sur soi n'est pas la meilleure solution. Si parler à l'autre c'est lui transmettre un peu de ce qu'on est, alors, tant que les cultures se parleront, elles ne se perdront pas et l'enrichissement sera mutuel. Ainsi, non seulement, comme le dit un proverbe arabe, « chaque fois que tu apprends une langue nouvelle, c'est une autre intelligence que tu ajoutes à la tienne » (Riguet, 1984 : 318), mais en plus, cette langue peut permettre à l'autre de découvrir « une autre intelligence ». Un hadith du Prophète semble alors représenter un impératif : « il faut parler aux autres avec leurs langues ». C'est d'ailleurs dans ce but que les Tunisiens de l'après-indépendance choisissent, au côté d'une presse arabe, une presse de langue française :

C'est à *l'Action*, publiée en français, que l'on confie la tâche de représenter la voix de la Tunisie dans le monde : on reconnaît là le pragmatisme de M. Bourguiba. (Souriau-Hoebrechts, 1967 : 160).

Quant à T. Bekri, écrivain bilingue, il présente l'écrivain « qui écrit dans la langue de l'autre comme un invité qui, habité par une haute mémoire, tente de dire à son hôte, dans sa propre langue, la diversité et l'unicité du paysage humain » (1994 : 235). Ainsi, bien que l'expression en langue arabe se doive de se maintenir car « toutes les langues se valent et que toute langue perdue est une part de l'homme qui s'en va » , l'usage de la langue de l'autre pour ceux qui le peuvent et le veulent doit pouvoir s'effectuer librement afin d'ouvrir notre propre culture au monde pour qu'il la découvre" (*Ibid.* : 236). D'ailleurs, de l'avis de S. Ben Abda, l'entreprise de l'écrivain maghrébin de langue française « n'est pas tellement éloignée de celle de l'écrivain de langue arabe. Les deux tentent de prendre en charge la pluralité des sens du réel. L'un le fait en essayant de faire entendre sa voix dans la langue de

l'autre, tandis que le deuxième ouvre sa langue aux différentes voix (voies) qui l'habitent désormais » (1989 : 5). Ainsi, à la question du choix de la langue française comme mode d'expression, A. Meddeb répond :

Je crois que quand on est dans une situation de bilinguisme, la stratégie de l'écriture change du tout au tout en fonction de la langue dans laquelle on écrit, qu'on choisit pour représenter, et donc il me paraît que cela correspond plus à moi-même d'être dans cette situation d'avoir l'arabe comme langue pulsionnelle, le français comme langue de représentation où substantielle, j'aurais à faire réémerger tout un fonds culturel qui a eu son importance dans la formation de la culture européenne, avant le détachement historique que nous connaissons. Je préfère cette procédure-là que le contraire : comme de toutes les manières nous sommes dans une période d'interculturalité extrêmement forte, je préfère être dans ce que j'appellerais la réparation du fonds islamique dans une instance européenne plutôt que le contraire, que d'être dans une situation où il y aurait à imaginer l'apport de la culture européenne dans la culture arabe. (Cité par Arnaud, 1984 : 258).

2.2. Français, langue familière entre attraction et répulsion

Le français, bien que langue importée, langue de l'autre, n'est pas une langue totalement étrangère. Elle fait partie tant du passé – aussi douloureux soit-il – que du présent, dans ce qu'il a de plus commun ; par l'enseignement dès le primaire, les média (télévision, radio etc.), la proximité géographique, les liens économiques étroits entre la France et la Tunisie, et l'émigration maghrébine en France qui conserve un contact régulier avec la terre mère.

La langue française est avant tout une langue enseignée très tôt à l'école, après deux ans d'enseignement unilingue arabe. Au vu de l'importance du temps consacré à l'enseignement du français ou en français, nous pouvons considérer comme bilingue le tunisien alphabétisé. Or, bilinguisme et biculturalisme vont de pair, avec de surcroît ici référence à des cultures dont les valeurs sont différentes voire opposées. Comme le rappelle S. Ben Abda « la langue n'est pas qu'un outil de communication (...) elle est aussi lieu où l'homme se structure » (1989 : 4).

Les avantages du bilinguisme sont multiples. Il accélère certains processus mentaux et améliore l'apprentissage ultérieur d'autres langues sans pour autant créer chez l'individu un conflit grave en évoluant d'un système linguistique et culturel à l'autre. Au niveau national non plus, le bilinguisme n'est pas un handicap puisqu'il permet l'ouverture au monde extérieur et aux richesses qu'il peut apporter. Enfin, sur le plan social, la connaissance d'une autre langue reste encore et continuera dans l'avenir à être à l'échelle mondiale un facteur de promotion professionnelle et sociale. Mais, bien qu'un bon bilinguisme ne puisse être que bénéfique, il est aisé de l'accuser de

différents torts, en particulier celui d'aliéner. « En effet, les implications de ce bilinguisme qu'enveloppent deux cultures éloignées l'une de l'autre et bloquées autour de leurs certitudes respectives, le rendent extrêmement fragile et rendent l'idée d'aliénation facile à propager » (Riguet, 1984 : 82). Le bilinguisme peut alors devenir un instrument politique :

Le débat politique lui-même sur le thème linguistique, nous a paru plus concerner la diglossie qu'un bilinguisme en constante régression, mais on peut continuer d'évoquer les risques d'aliénation du bilinguisme et les « mythes » de l'arabe classique si l'on souhaite freiner la surrection d'une langue nationale arabe. (*Ibid.* : 315)

ou bien un instrument social :

- Si c'est de son intérêt, une classe privilégiée pourra parler de dépersonnalisation (sans y croire pour ses enfants qui continuent à fréquenter les écoles françaises). (*Ibid.* : 82).

- De même qu'avec l'actuel « projet Pelletier », la classe favorisée française chercherait à privilégier l'apprentissage de l'anglais en tant que langue de l'hégémonie économique, la classe dominante tunisienne se serait efforcée, jusque là, de préserver ses intérêts à travers la langue française. (*Ibid.* : 319).

Ainsi, les difficultés et les échecs d'un bilinguisme de masse, exacerbés et aidés par des intérêts idéologiques et socio-politiques, positionnent la majorité de la population dans une situation conflictuelle où l'enseignement de masse ne lui permet – si ce n'est que très difficilement – ni une maîtrise de la langue arabe, ni une maîtrise de la langue française. Cette situation est bien illustrée par l'usage fréquent de l'alternance codique français/arabe. Le bilinguisme est également subi dans le sens où, à l'attrait de tous les avantages que peuvent lui apporter une langue et une culture d'ouverture, s'ajoute le sentiment de culpabilité par rapport à sa propre culture. Il en résulte un mouvement de balancier entre attirance et répulsion. Pour ce qui est de l'écriture, comme pour la diglossie, le risque de mutisme ou aphonie menace l'écrivain bilingue. Dans le cas le plus alarmant, si le mouvement s'oriente radicalement vers le refus et la répulsion, c'est la menace extrémiste intégriste qui se profile. Il semblerait donc, encore actuellement, que le bilinguisme reste un luxe réservé à une certaine élite. Il est d'ailleurs souvent accusé – et la langue française plus particulièrement – d'être un moyen de sélection d'un système élitiste.

Les propositions de M. Riguet pour un bilinguisme plus démocratique s'avère alors encore d'actualité. Il invite à un bilinguisme débarrassé de ses paramètres socio-politiques mais aussi, de sa dualité français/arabe, afin de rendre le français plus neutre, en le présentant comme un complément à une langue et à une culture arabe dont la suprématie nationale n'est plus à prouver et non comme une menace à ces dernières.

Ce qui est sûr c'est que le bilinguisme tunisien doit se débarrasser de tous ces paramètres socio-politiques qui le font apparaître aliénant et oppressif dans sa forme actuelle imposée à tous et, notamment, à la large fraction des élèves les plus démunis qui ne bénéficient ni de l'avantage d'une pratique familiale de la langue étrangère, ni de conditions d'apprentissage avantageuses. (...)

Pour cela, le pays doit affirmer nettement la suprématie de sa langue nationale dans tous les secteurs d'activité. L'Éducation Nationale, particulièrement, doit cesser de présenter le français comme une langue officielle susceptible de rivaliser avec l'arabe. Il doit être clair que l'arabe est la seule langue officielle, l'instrument incontesté de la personnalité tunisienne, et que les autres langues admises dans le système d'enseignement sont seulement là pour proposer d'autres moyens d'accès au monde moderne. La langue française ne pourra être maintenue avec profit que dans ces conditions. (*Ibid.* : 320).

La valorisation de plus en plus grande de la langue anglaise va dans le sens d'une volonté de créer une distance entre langue nationale et langues étrangères. En effet, contrairement au français qui reste une langue familière, une langue seconde, l'anglais est totalement étranger à l'univers tunisien tout en étant la première langue économique au monde. Elle est donc considérée comme la langue de la modernité par excellence, devant le français, et a le second avantage d'être assez étrangère pour ne pas être sentie comme une menace à l'authenticité. Ce qui n'est pas évident d'ailleurs : tous les pays, y compris la France, redoutent une trop grande influence anglo-saxonne qui tendrait à uniformiser le monde suivant son modèle.

2.3. Français, langue appropriée

Comme nous l'avons vu précédemment, de l'interférence linguistique découle une interférence identitaire. Et, si le bilinguisme et la pluralité sont généralement subis dans le sens où ils sont difficilement acquis et où ils posent le problème du conflit identitaire et linguistique, ils sont bien assumés par une portion importante de la population. De manière générale, bien que le comportement varie selon les individus et les périodes, le Tunisien, en comparaison avec d'autres Maghrébins, ne rejette pas farouchement la culture française. Le métissage est bien réel : métissage des valeurs (orientales et occidentales), métissage des langues (arabe et français). On peut être sûr que ce bilinguisme est déjà assumé, au moins par une élite et plus particulièrement les journalistes et écrivains d'expression française. C. Souriau-Hoebrechts le constatait déjà, en 1967, chez les journalistes et notamment l'équipe de *L'Action* :

Et si ce journal paraît en français, c'est peut-être justement parce que cette équipe, à l'image de la plus grande partie de l'élite tunisienne, a besoin de s'exprimer en français. Qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas la nostalgie du

Protectorat qui l'y pousse, mais la nécessité de s'exprimer dans la langue de sa formation technique et, pour beaucoup, culturelle également.

La langue française est, pour cette génération, une expression proprement tunisienne, assimilée et créatrice comme elle peut l'être en Belgique ou en Suisse (...)

Cela ne les empêche nullement d'être au fait de la culture arabe et bien souvent de manier les deux langues avec talent. (1967 : 145).

Plus tard, S. Ben Abda le constate aussi chez les écrivains :

Alors que la question des conflits que la coexistence des langues provoque est en général étudiée ou ramenée à un problème psychologique, l'écriture maghrébine assume ces conflits, dans leurs dimensions diverses, idéologiques, sémantiques, etc. (1989 : 4).

La lecture des journaux tunisiens de langue française révèle de toute évidence une écriture propre au contexte tunisien, même si cette écriture journalistique reste frileuse en comparaison à l'écriture littéraire qui manifeste davantage d'audace. Cela est probablement dû, en partie, à la nature même de ces deux types d'écriture. Ainsi, S. Ben Abda souligne l'existence d'une écriture singulière mais belle et bien là ; une écriture jugeant que le dialogue entre les auteurs maghrébins et le lecteur français « nécessite une perpétuelle mise en cause de la langue d'expression à partir d'un territoire culturel autre. C'est là, à son sens, un des intérêts majeurs de la littérature maghrébine de langue française » (*Ibid.*). En effet, d'après F. Laroussi « le français n'est une marque identitaire que dans la mesure où, à terme, il explosera. Pour devenir réellement une forme identitaire non seulement au Maghreb, mais aussi dans toute l'Afrique francophone, le français doit s'adapter et se transformer ». (1997 : 29-30).

Cette écriture va à contre courant d'une écriture trop « respectueuse » du français :

Face au concert étourdissant des discours soi-disant neutres qui, sous couvert d'universalisme, diffusent les valeurs de l'idéologie dominante (développementisme, scientisme, etc.), discours qui se font aussi bien en arabe qu'en français, ces écrits constituent une prise de parole plus spécifique, une appropriation du français par lequel est introduite chez nous la modernité. Les écrivains maghrébins somment cette langue de rendre compte d'une histoire et d'une mémoire différentes. Ce faisant, leur pratique est une opération de décentrement salutaire qui vient contrebalancer une utilisation trop « respectueuse » du français, qui tend au fétichisme. (Ben Abda, 1989 : 4).

Bien que décédé en 1982, Salah Garmadi reste un des meilleurs représentants de cette écriture francophone tunisienne comme l'a fait remarquer récemment le poète Mustapha Chelbi :

Salah Garmadi est le premier poète tunisien qui a osé introduire les mots de l'arabe dialectal dans les poèmes en langue française. Or, désacralisant de la sorte l'espace mythique du poème, il a démystifié le rapport au langage et a « décomplexé » le Tunisien face à son patrimoine linguistique. Par sa pertinence, Garmadi enracine la langue de Verlaine dans les mots de la tribu, reliant ainsi la Sorbonne à la civilisation du *canoûn* et l'Académie française à Bab Souïka ou El Hajjamîne. (1998 : 14).

Abdelwahab Meddeb a lui aussi fait le choix de s'approprier la langue française afin d'en faire une forme d'expression libre :

Dans ces deux « romans », *Talismano*, 1979, et *Phantasia*, il explore son expérience intérieur, exorcise les tabous, par la pratique d'une écriture hétérogène et délibérément subversive. (Joubert, 1992 : 298).

Ces écrivains sont à l'origine d'une nouvelle génération d'auteurs qui n'hésitent pas à « tordre le cou » à la langue française et illustre bien ce génie dont parle L. S. Senghor :

Un peuple qui a emprunté une langue étrangère sait la plier à son génie propre (cité par Riguet, 1984 : 252).

Qu'en est-il de la jeunesse, puisque c'est elle qui constitue l'avenir ? Comme nous l'avons déjà constaté, les jeunes apprenants ne sont pas tous égaux dans l'acquisition des langues qui reste encore le privilège d'une élite. Mais le bilinguisme et la biculturalité restent accessibles à tous, à des degrés de qualité différents, cela va de soi. Il en résulte une hétérogénéité linguistique qui va du bilinguisme au code switching, accompagnée d'une hétérogénéité culturelle qui semble avoir évolué ces dernières décennies.

C'est ce que confirme l'enquête menée en 1995, par Leïla Bel-Hadj Larbi auprès des jeunes afin de comparer leur situation linguistique à celle des élèves de 1970, étudiée par Zohra Riahi (1970 : 99-165). Son échantillon est constitué d'élèves de 6ème année du secondaire, (toutes disciplines et sexes confondus, moyenne d'âge 17-18 ans) du lycée Khaznadar de Tunis qui offre « une mosaïque d'élèves appartenant à des milieux socio-culturels différents garantissant ainsi une certaine représentativité du Tunisien ». (L. Bel-Hadj Larbi, recherche en cours). À la question « À quelle culture vous sentez-vous appartenir ? », « les réponses des élèves enquêtés ne traduisent plus "ce grand embarras" qui caractérisait les réponses des élèves enquêtés en 1970 ». Elles manifestent, au contraire, une culture plurielle assumée :

En optant pour des courants culturels variés, les jeunes de 1995 sont conscients que leur patrimoine culturel est hétéroclite, et ils en sont plutôt fiers. Ceci explique les faibles pourcentages de réponse engageant une seule culture arabo-musulmane (6%), tunisienne (9%) et française (4%) au profit des réponses qui témoignent d'une certaine hétérogénéité tuniso-occidentale (12%), tuniso-française (14%), arabo-musulmane et française (22%) et arabo-musulmane et tunisienne (31%). Plus nuancées, les

réponses des élèves sont inversement proportionnelles à celles de 1970 (Z. Riahi, 1970 : 159).

(...) Contrairement aux jeunes de 1970, ils ne cherchent plus à se dégager de l'ensemble arabo-musulman, mais le considèrent au contraire comme une composante fondamentale de leur identité culturelle à côté d'une autre plus générale, l'occidentale, et une autre plus spécifique, la tunisienne. Cette dernière ne pourrait exister indépendamment de ses deux autres composantes.

La différence réside, à notre avis, dans le fait que le dualisme authenticité/ouverture, occident/orient, francophonie/arabophonie etc. ne fait plus peur au Tunisien qui, au lieu de le rejeter parce qu'il est à l'origine du tiraillement qu'il vit au fond de lui même, l'assume pleinement et essaie d'en tirer profit, en raison de la richesse de ces différents horizons culturels dont il fait partie. (*Ibid.*).

Mais, les difficultés scolaires, en particulier en cours de français, peuvent être un facteur important de rejet de cette langue et de ce qu'elle véhicule. Il s'agit alors, à ce niveau, de veiller à ce que l'enseignement des langues étrangères se fasse dans les meilleures conditions pour qu'il ne soit pas subi et cela dans l'intérêt de la langue française car au-delà de cela, cette jeunesse, ouverte à la langue française et à la culture qu'elle véhicule, pourra alors oser penser que « être ou ne pas être francophone ne signifie pas parler ou ne pas parler "bien" le français mais surtout se l'approprier » (Laroussi, 1997 : 29).

L'identité tunisienne semble donc se construire en dépassant une focalisation sur la dualité français/arabe particulièrement axée sur le passé (Orient : âge d'or du monde arabe/Occident : drame colonial) et en puisant davantage dans ce qui lui est propre : son continent, l'Afrique, sa région, le Maghreb, son pays, la Tunisie. L'intérêt porté à la langue maternelle en est révélateur :

L'arabe tunisien, bien qu'il soit considéré comme une variété de statut « bas », est valorisé sur le plan de la solidarité, étant au cœur de (entre autres) l'autodéfinition en tant que Tunisien. (Stevens cité par Lawson et Sachdev, 1997: 104).

Selon Stevens (1983), l'arabe tunisien est la langue que les Tunisiens préfèrent parler si ceci est possible. (*Ibid.*).

L'identité culturelle tunisienne et maghrébine en générale, à l'image de son identité linguistique, est fragmentée. Elle est par là même à contre courant de la logique culturelle planétaire :

Cette intégration pluri-culturelle d'ordre ethnolinguistique est en décalage avec les logiques culturelles planétaires, à propulsion unanimistes, qu'il

s'agisse de la logique euro-américaine ou de la logique arabo-islamique. Attaquer trop nettement l'une de ces trois composantes voue à l'échec. Tout se passe en fait comme si le Maghreb montrait au reste du monde, tantôt calmement, tantôt dans la violence, le plus souvent avec difficulté, qu'une vraie culture de synthèse est toujours possible. (Manzano, 1996 : 40-41).

Salah Garmadi invite les Tunisiens à accepter cette identité plurielle, « à se libérer et se sentir tout entier » :

(...) il faut que nous assumions cette bâtardise comme une des caractéristiques essentielles de notre être et que nous en soyons fier, en attendant, dans la lutte quotidienne, de nous réapproprier une identité nationale positive et unitaire dynamique. (*Ibid.* : 41).

L'identité tunisienne est une mosaïque, juxtaposition d'éléments multicolores, elle ne peut être appréciée qu'en tant que telle, car c'est là que résident sa beauté et sa spécificité.

Chapitre 6

CATÉGORISATION DES LOCUTEURS DU FRANÇAIS ET REPRÉSENTATIONS

Pour aller plus avant dans la compréhension de la situation sociolinguistique tunisienne, il faut essayer de mieux catégoriser les locuteurs francophones. Tout en étant conscient que cette catégorisation rigidifie des comportements complexes, elle permet de mettre en relief certaines tendances attribuables à des groupes particuliers selon des oppositions dichotomiques.

1. Jeunes/aînés

La démocratisation de la scolarité fait qu'il y a actuellement plus de bilingues qu'autrefois. Cependant, la baisse du niveau des élèves influencerait de manière négative sur la représentation qu'ils ont du français, comme le révèle l'enquête de Leïla Bel-Hadj Larbi dans un lycée de Tunis :

Incapable de produire des énoncés complets et corrects, le jeune Tunisien se détourne du français à l'école en essayant de se convaincre que la composante essentielle de son identité culturelle est arabo-musulmane et que sa langue doit être de ce fait l'arabe, qu'il soit dialectal, intermédiaire ou moderne. D'où, cette désaffection de bon nombre d'élèves à l'égard de cette autre culture que véhicule la langue française : 4% seulement des élèves se réclament de la culture française. (Bel-Hadj Larbi, recherche en cours)

Il n'en reste pas moins que le français conserve toujours un rôle prestigieux pour ceux qui le maîtrisent ou croient le maîtriser :

Certains élèves confondent, cependant, rêve ou aspirations et réalité. En effet, sur les 18 élèves qui prétendent que leurs parents font leur éducation en français, on compte, parmi les pères trois chauffeurs, un ouvrier, un infirmier, un retraité et un secrétaire. Cette remarque renforce l'idée que le français continue, peut-être plus que jamais, à jouer un rôle de prestige surtout si on sait que son usage exclusif ainsi que sa parfaite maîtrise ne sont plus aussi répandus qu'autrefois. (Bel-Hadj Larbi, recherche en cours)

On serait ainsi porté à croire que s'il y a représentation négative du français, ce n'est pas tant du point de vue culturel que linguistique. Probablement à cause de cette difficulté à maîtriser cette langue. Mais aussi, du fait que son utilisation aux dépens de l'arabe est consciemment perçue comme une atteinte à l'authenticité. L'utilisation du français n'est donc acceptée que dans la mesure où il n'est pas exclusif mais intermittent (mélange arabe/français) ou utilisé dans des situations particulières (usage fonctionnel). Les représentations des élèves enquêtés par L. Bel-Hadj Larbi sont alors révélateurs : alors qu'ils se reconnaissent pour la plupart d'une culture plurielle d'influence orientale et occidentale, pour ce qui est de la langue, le français est considéré comme une langue étrangère, sauf dans le cas où il s'intègre dans la langue arabe.

Outre le prestige, le français représente aussi la modernité aux yeux des jeunes. Ils s'opposent par là-même aux aînés et aux valeurs traditionnelles qu'ils représentent :

L'âge des interlocuteurs joue ainsi un rôle capital dans la fréquence de ce mélange linguistique [franco-arabe]. L'une des raisons en est que les jeunes sont plus ouverts et attirés que leurs aînés par l'Occident, lieu du modernisme, dont la langue étrangère est un symbole important. (Trabelsi, 1991 : 93).

Les propos de S. Garmadi résument bien le comportement langagier des jeunes par rapport à leurs aînés :

« En Tunisie, le complet-veston s'exprime en français, le turban blanc plutôt en arabe classique et le kadroun (vêtement populaire) uniquement en arabe parlé ». On serait tenté d'ajouter que la nombreuse jeunesse en blue-jean, elle, est surtout bilingue, employant tour à tour le dialectal familial, le mélange arabe-français et le français scolaire. (Garmadi, cité par Riguet, 1984 : 53).

2. Femmes/hommes

Si la langue française représente, chez les jeunes, la modernité, cette représentation se trouve amplifiée chez les jeunes filles. La femme en général, quand elle a accès à la modernité, s'y ouvre davantage car elle a plus à y gagner pour ce qui est de son émancipation :

Ce sentiment [l'ouverture et l'attrance « par l'Occident, lieu du modernisme, dont la langue étrangère est un symbole important »], qui est plus inconscient que conscient, est toutefois beaucoup plus fort chez la jeune locutrice que chez le locuteur de son âge. D'où une fréquence d'emploi du franco-arabe beaucoup plus marquée chez elle que chez lui, à la mesure des frustrations et des inégalités dont elle souffre dans la société

arabo-musulmane où elle vit et qui la défavorise beaucoup plus que l'homme. (Riguet, 1984 : 93).

La langue française peut être alors un moyen conscient ou inconscient d'expression féministe par opposition à l'arabe classique – lié à la religion et aux valeurs conservatrices arabo-musulmanes – qui lui peut exprimer et justifier le comportement machiste de certains hommes.

Le lien entre cette langue et la religion (nombre de concepts ne peuvent s'exprimer sans référence à Dieu et au Prophète) en fait un refuge pour ceux qui veulent figer les rapports sociaux : c'est au nom de la religion, et de la culture arabo-islamique en général, que nombre d'hommes rejettent l'évolution du statut de la femme tunisienne, cette évolution qui lui permet d'avoir une situation juridique presque égale à celle de l'homme et qui a été à la base du début de libération d'une partie d'entre elles. Cela explique que, parmi les plus chauds partisans de la culture arabe, il y ait peu de femmes. Celles-ci, lorsqu'elles écrivent, le font souvent dans cette autre langue dont disposent les Tunisiens pour le niveau « évolutif » et moderne de leur pensée et de leur vie : le français. (Naccache, 1989 : 16).

Le comportement langagier de la femme se distingue nettement de celui de l'homme. Elle utilise plus le français que lui et a plus le souci de « bien parler » ne serait-ce que par la prononciation et donc l'accent :

Il existe un corps important d'études qui indiquent que les femmes ont tendance à adopter plus facilement que les hommes les variétés linguistiques prestigieuses (Trudgill P., 1974) et, en fait, qu'elles en bénéficient davantage (Elyan, Smith, Giles & Bourhis, 1978 cité dans Giles et Smith, 1979 : 49). Dans le contexte maghrébin, ce phénomène se manifeste par la tendance chez les femmes non seulement d'utiliser plus de français que les hommes (Chettaoui, 1978 ; Ennaji, 1988 ; Riahi, 1970), mais aussi de le prononcer avec l'accent « hexagonal », c'est-à-dire en prononçant le « r » « grasseyé » (comme fricative uvulaire). (Dhawwadi, 1984 ; Trabelsi, 1991). Les hommes, en revanche, ont plutôt tendance à « rouler » le « r ». Ce phénomène est illustré par des anecdotes de professeurs de lycée qui prescrivent ces différentes prononciations à leurs élèves. Les femmes sont également stéréotypées dans le discours « populaire » comme ayant plus tendance à faire de l'alternance codique. Par exemple, pendant une discussion sur l'alternance codique avec des étudiants tunisiens, la réponse à la question « Qui parle comme ça ? » a été « Les filles ». Il est intéressant de noter qu'il existe aussi des indications empiriques que les jeunes femmes en Tunisie sont plus souvent abordées en français ou en « francarabe » qu'en arabe tunisien ou littéraire. (Dhawwadi, 1984 ; Trabelsi, 1991). (Lawson et Sachdev, 1997 : 104-105).

M. Riguet notait qu'en 1975 « les 2/3 des bilingues sont recensés en ville ou chez les hommes mais aussi que sur les 13 310 Tunisiens alphabétisés en français seulement, on ne recense que 90 personnes relevant

à la fois d'un habitat rural et du sexe féminin, alors que 7120 personnes du même sexe sont comptées en ville». (1984 : 51). Bien que la démocratisation de l'enseignement et la présence du français par les masses médias aient modifié cet état de fait, la tendance reste à un français principalement pratiqué en milieu urbain.

3. Élite/peuple

La pratique exclusive et orale du français est rare chez le Tunisien. Elle ne concerne qu'une élite aisée en milieu urbain.

L'élévation du niveau de vie, la démocratisation de l'enseignement, la présence pour tous du français dans certaines revues et sur les ondes contribuent assurément à réduire ce phénomène mais les manifestations orales du français restent plus nombreuses, comme le notait S. Garmadi en 1968 « dans les grands centres urbains, chez les couches instruites de la population dont le sommet c'est-à-dire l'élite aisée, pratique presque exclusivement le français pour les besoins de la communication quotidienne ». (Riguet, 1984 : 51-52).

On peut supposer qu'avec l'arabisation, ce type de locuteurs s'est considérablement restreint mais, il est toujours présent et paraît très représentatif d'une francophonie tunisienne, comme le signale encore, en 1996, F. Manzano :

On pense tout d'abord à la bourgeoisie tunisienne, notoirement et profondément francophone, qui lit, pense, éduque ses enfants en français, assumant généralement bien cette composante sociolinguistique de son identité. [...] le français n'est plus perçu comme une langue étrangère par la majorité des Tunisiens (et Maghrébins) cultivés. Nombreux sont ceux qui le disent « inné », « presque maternel ». Il y a dans tous les cas, à l'évidence, une relation affective au français, pas seulement une relation de nécessité. (Manzano, 1996 : 31-32).

Cette élite reste hostile à une arabisation de type classique et opte plutôt pour une reconnaissance de l'arabe maternelle.

[...] méfiance constante des intellectuels francophones face à l'arabisation de type « classique » (quand ils sont de langue maternelle arabe, fréquente option pour la reconnaissance du dialectal). (Manzano, 1995 : 181).

À l'inverse, une autre fraction de l'élite, de formation arabe classique (et peu francophone), refuse le français et se montre favorable au développement de l'anglais comme langue des relations internationales.

Ainsi, l'utilisation exclusive du français ne concerne qu'une fraction de l'élite. Pour ce qui est du peuple, la langue d'usage le plus courant et le plus fréquent est la langue maternelle, l'arabe tunisien. On peut même se

demander si cette pratique exclusive et orale du français au sein d'une certaine élite est réelle. Une chose est sûre, cette pratique est plus complexe qu'elle n'en a l'air. En effet, une étude de Mireille Darot montre que la pratique langagière de locutrices tunisoises de la génération des 40-50 ans, ayant au moins une licence et ayant poursuivi leurs études en France dans les années 70, n'est pas représentative d'un français exclusif et oral. Bien que ces femmes représentent la troisième génération de femmes éduquées, que leur scolarité se soit effectuée à une période où l'enseignement n'était que partiellement arabisé et qu'elles parlent à leurs enfants en français et corrigent leurs fautes ; ces femmes pratiquent couramment l'arabe tunisien qu'elles utilisent de manière exclusive quand elles s'adressent à une personne de milieu populaire. Il en est de même quand elles s'adressent à un interlocuteur tunisien présumé francophone « mais qui n'est pas un familier (...) seul est utilisé l'arabe dialectal dans lequel s'insèrent un certains nombre d'emprunts au français, emprunts qui sont à mettre au compte de l'arabe dialectal et non de l'alternance codique ». (Darot, 1998 : 122). Quand à certains échanges langagiers « de type informel et non professionnel », ils font apparaître la pratique d'une alternance codique français/arabe dialectal tunisien. Cette alternance, bien que culpabilisante, est indéniable :

[...] ce « mélange » est vécu comme une « faute » : « on devrait pas mélanger. On peut pas s'en empêcher. Les gens de la Mission [Mission culturelle française] et les arabisants ne mélangent pas ». (Darot, 1998 : 127).

Nous sommes alors portés à croire, comme M. Darot, que « la stricte séparation des codes linguistiques semble surtout s'appliquer à l'écrit et concerne essentiellement le français et l'arabe littéral ». (*Ibid.* : 129).

4. « Frontaliers »

Le terme est emprunté à J.-R. Henry qui qualifie de « frontalier » des « groupes aux statuts très divers : migrants, couples mixtes, convertis, binationaux, intellectuels... *Marginaux* par rapport à leur société, ces individus sont *centraux* par rapport aux conflits inter-sociétaux, ainsi qu'aux zones de références communes construites par et malgré ce conflit ». (1991 : 301). Ces frontaliers sont à l'avant-garde des régressions passionnelles. D'après J.-R. Henry, le mythe du frontalier réconciliateur répond même à un besoin social : « les écrivains et intellectuels sont par excellence des personnes frontalières, mais dont les messages et l'exemple peuvent être considérablement malmenés en temps de crise ouverte entre les sociétés auxquelles ils appartiennent ». (Henry, 1991 : 304).

D'après G. Naccache « Le Tunisien, l'intellectuel, qui est appelé à produire, à créer, se trouve donc dans une situation partagée, divisé qu'il est entre trois domaines de langage. Généralement, il ne crée pas, plus

exactement, il ne cherche pas à créer quelque chose qui l'implique en tant qu'individu total ». (1989 : 19). L'intellectuel tunisien, quand il est appelé à produire est divisé entre trois domaines langagiers. Selon le domaine, il va s'exprimer en français, en arabe classique ou en tunisien. Cette situation, dont il est « rarement conscient, est commode pour l'intellectuel tunisien, l'homme du moins : elle lui permet, selon l'interlocuteur du moment, selon les circonstances, de se présenter en toute sincérité sous le visage qui lui convient le mieux ». Il en résulte un être partagé et contradictoire qui penserait « des choses différentes sur le même sujet », ce qui le porterait à des moments de grand désarroi existentiel. Ainsi, les écrivains qui optent pour le français, le font « sans trop de problème (mais non sans regret ou déchirement, disent-ils) : il s'agit d'exilés en France qui affrontent moins, voire pas du tout, la société tunisienne dans sa quotidienneté. Ainsi, comme l'a reconnu le Marocain Tahar Ben Jelloun, ils peuvent exprimer des idées ou des sensations qu'ils ne parviennent même pas à concevoir en arabe ». (Naccache, 1989 : 19-20). Mais quelle que soit la langue choisie, les créateurs en général, et les écrivains en particulier doivent dépasser cet état de crise. « Cela ne peut se faire sans de nombreux combats : (...) celui qui repose sur la résistance à toutes les tentatives de censurer ou d'intimider les créateurs, de ne leur faire produire que ce qui serait "utile" pour la vérité officielle et surtout, le plus important, celui des intellectuels contre eux-mêmes, contre leur refus d'accepter leur identité multiple, de dépasser les interdits ou les tabous sociaux, idéologiques et religieux. Il y a là en effet, un risque d'autocensure et de stérilité créatrice. Les créateurs doivent alors s'efforcer dans la langue qu'ils possèdent le mieux – qu'importe qu'il s'agisse de l'arabe classique, du tunisien ou du français – de rendre compte de leur imaginaire, de parler aux autres de leur sensibilité. (...) Cela implique d'abord d'accepter sa réalité multiple et sa personnalité contradictoire comme l'histoire de son peuple, sans déchirement ». (Naccache, 1989 : 20).

Déjà, à la même époque, S. Ben Abda relevait que les écrivains maghrébins de langue française assumaient les conflits dus à la coexistence des langues et ce que cela implique. (cf. 1989 : 4). « Par les sujets qu'ils traitent ainsi que leurs formes, ces écrits posent la question de l'hétérogénéité du monde et des sens qui l'habitent, dit-elle, après avoir signalé que pourtant on continue de regarder avec méfiance cette littérature qu'on a qualifiée parfois de « bâtarde ». Néanmoins, par rapport à l'ensemble des discours qui circulent dans notre société maghrébine, cette littérature est un lieu de dialogue ». (*Ibid.* : 3). Voilà la situation paradoxale du frontalier : parfois soupçonné de trahison, de double jeu, il figure aussi « la quête d'universalisme, moment presque inévitable de la gestion des conflits identitaires ». (Henry, 1991 : 304). En cela, il dépasse la pensée commune. D'après S. Ben Abda, il ne reste plus aux écrivains maghrébins de langue française « qu'à tisser leur dire sur cette ligne de rupture, faisant émerger une langue nouvelle (...) Ni alignement sur les références culturelles de la langue française, ni négation pure et simple de ces références qui de toute façon font partie de notre horizon, le terrain sur lequel se situe l'écrivain maghrébin de

langue française est celui d'un débat dont les enjeux sont multiples ». (1989 : 4-5). Les enjeux, la femme intellectuelle les connaît : il s'agit entre autres de l'avenir de la femme maghrébine. C'est la raison pour laquelle les femmes se « saisissent également du contenu et de l'environnement culturel des Français pour demander la transformation des rapports individuels, la suppression des inégalités entre les sexes (...) » (Naccache, 1989: 18). Ainsi, comparée aux hommes, les « femmes intellectuelles ont, pour leur part, une situation moins contradictoire, même si elles sont plus déchirées parce qu'elles ne peuvent exister en tant que créateur s'impliquant dans ce qu'il produit – et les femmes créent souvent pour dire leur refus de leur condition, et donc s'impliquent énormément dans leurs créations – que dans le domaine du français ». (*Ibid.*: 19). Pour l'intellectuelle, la langue française est donc la langue de revendication. Il en est de même pour les journalistes d'expression française pour qui la langue française – porteuse des valeurs de la Révolution française et des Droits de l'Homme – permet d'élargir l'éventail de la liberté d'expression.

Enfin, l'influence des personnes issues de l'émigration n'est pas négligeable non plus, quand on sait que la France constitue la première destination de l'émigration tunisienne : en juin 2000, l'Office des Tunisiens de l'Étranger dénombrait 698 107 ressortissants tunisiens à l'étranger, dont 436 4612 en France (soit 62,5%). Chaque émigré qui retourne au pays, le jeune en particulier, rapporte à la maison, jusque dans les foyers les plus modestes, outre les dons matériels, une langue et les valeurs qu'elle véhicule, telle la laïcité. Cette relation peut être d'autant plus enrichissante qu'elle réside dans une forte affectivité entre des membres d'une même famille régulièrement séparés géographiquement et dont les retrouvailles poussent à la tolérance et à la conciliation. Ainsi, l'immigration est un très important vecteur de la langue française et des valeurs qui lui sont associées :

La diffusion du français en Tunisie emprunte d'autres voies et investit d'autres secteurs moins formalisés (...) il faut ajouter un autre vecteur très important, celui de l'immigration maghrébine en France, trait d'union entre la France et le Maghreb. Celle-ci contribue beaucoup à transférer des visions et des comportements imprégnés de valeurs rationnelles et laïcisantes puisées dans le modèle socio-culturel français. L'immigration maghrébine pourrait mieux faire si on lui donnait les moyens adéquats pour cette fin : pour ce faire, il faudrait peut-être cesser de considérer l'immigré maghrébin comme le « coupable » ou le « bouc émissaire », autrement dit, le responsable de toutes les choses néfastes : chômage, insécurité, délinquance etc. Pour que l'immigré d'origine maghrébine puisse défendre et diffuser le français en dehors de l'Hexagone, il faudra d'abord qu'il accède à sa dignité d'Homme dans un pays démocratique comme la France. (Laroussi, 1996 a : 718).

Les frontaliers, quels qu'ils soient, s'ils ne sont pas trop malmenés, peuvent être une source de richesse pour les deux rives de la Méditerranée.

Chapitre 7

CONTEXTES D'EMPLOI DU FRANÇAIS

L'utilisation orale du français, comme nous avons pu le constater précédemment se manifeste surtout en milieu urbain et, avant tout, au sein d'une certaine élite. Mais, dans un paysage linguistique bilingue tel que celui de la Tunisie, le français (oral et écrit) est présent à différents niveaux. Il est difficile « de déterminer dans une situation de bilinguisme donnée "qui parle quelle langue avec qui et quand". En effet, plusieurs facteurs entrent en jeu : l'allégeance instable du discours qui varie selon les circonstances, l'état d'esprit du locuteur, la nature de l'interlocuteur etc. » (Derbal, 1980 : 23). À tel point que « les sujets enquêtés eux-mêmes sentent qu'il leur est difficile de trancher en affirmant que pour tel sujet de conversation ils parlent en arabe dialectal exclusivement, et pour tel autre en français ». (Riahi, 1970). Cependant, la nature de l'acquisition – choix dans les années 80 de réduire l'enseignement du et en français à un français fonctionnel, vecteur des sciences et techniques – et les représentations que le locuteur se fait de chacune des deux langues (arabe-français) peut influencer sur le comportement langagier et engendrer une distribution des langues selon les différents domaines d'emploi.

1. Domaine scolaire

Le français à l'école reste encore la langue qui fournit la terminologie spécifique nécessaire dans le secondaire et le supérieur pour les disciplines dont l'arabisation n'est pas prévue dans l'immédiat. En l'occurrence, les disciplines scientifiques et techniques pour lesquelles le français a une fonction véhiculaire. Ceci explique que, chez le locuteur tunisien, du moins pour ce qui est de l'alphabétisé, certains sujets sont abordés en français ou plutôt en code switching. Ainsi, les cours récemment arabisés se trouvent souvent dispensés en une sorte de code switching, faute de terminologie adéquate en arabe et/ou d'enseignants formés dans cette langue. C'est le cas par exemple des mathématiques arabisés depuis peu dans le second cycle de l'enseignement de base et où des stages de terminologie arabe s'avèrent nécessaires aux enseignants de cette discipline.

Ainsi, à l'école, chaque langue (arabe littéral, arabe « dialectal » et français) a son secteur d'utilisation et une fonction spécifique. Le français,

langue du rationnel, de la modernité, est utilisé « dès lors que le sujet est d'ordre intellectuel, scolaire, scientifique ou technique ». (Bel-Hadj Larbi, recherche en cours). Mais, si cette utilisation du français en cours de français, contexte formel, est exclusive et normative, il n'en est pas de même hors du cours de français. En effet, qu'il soit dû au bilinguisme et/ou à la baisse du niveau en français, le code switching est actuellement l'emploi le plus fréquent, à l'oral. L. Bel-Hadj Larbi va même jusqu'à affirmer que ce que les élèves appellent mélange n'est en fait que l'emprunt d'éléments linguistiques isolés qu'ils utilisent dans leurs formes originelles dans l'arabe dialectal tunisien. Il s'agirait donc plutôt d'éléments lexicaux empruntés au français dans la langue maternelle.

La baisse du niveau du français est incontestable, tous les spécialistes s'accordent pour le dire. Une des raisons, déjà invoquée par M. Riguet, en 1984, est que « Les élèves tunisiens, en dehors de l'école (...) utilisent sauf dans les familles aisées, de moins en moins le français. Alors, l'outil linguistique comme on dit, se "rouille" et la compétence devient défectueuse ». (1984 : 54).

Le bilinguisme est tout autant incontestable. « Il en résulte que le français est classé en tête des langues préférées et que le moyen d'expression le plus favorisé est le mélange arabe-français. Ce dernier ne constitue pas un choix délibéré des étudiants mais « une conséquence inévitable de leur situation linguistique ». (Ounali, 1970, cité par Derbal, 1980 : 29). Bien que ce constat soit ancien, il semble encore valable : la nécessité et le choix des deux langues (arabe-français) provoquent une interaction linguistique dont une des conséquences est l'alternance codique. Dans cette situation de bilinguisme, on peut comprendre l'importance du français pour un analphabète ou un unilingue pour qui l'acquisition de cette langue est considérée comme une nécessité.

Mais, si pour des raisons principalement économiques, la position du français, en Tunisie, est bel et bien importante, il ne faut pas se leurrer pour ce qui est de la situation de production, la pratique et la compétence : l'usage oral du français est rare et se perd au profit d'un arabe tunisien (intermédiaire entre arabe moderne et arabe dialectal) émergent qui selon S. Jamoussi (1986 : 53) est « en voie de s'imposer comme outil d'expression et de communication comblant les cases vides de l'arabe dialectal tunisien et en se substituant au français qu'il bouscule et qu'il réduit à des domaines spécifiques ». (cité par Bel-Hadj Larbi : recherche en cours). Ainsi, la situation décrite par Derbal semble plus que jamais d'actualité :

Ce mélange est devenu une sorte de langue spontanée qui offre au sujet parlant parfois avec plus de facilité d'expression que s'il avait à utiliser exclusivement l'une ou l'autre langue ; si bien que souvent, lorsque des étudiants ou des élèves du secondaire sont interviewés à la radio ou à la télévision, ils ont du mal à aller jusqu'au bout de leur pensée en arabe ; et on les voit buter, s'interrompre, reprendre leur phrase, et parfois, incapables de trouver l'équivalent dans leur langue, finissent par lâcher le mot ou

l'expression en français que le journaliste reprend et traduit en arabe. (Derbal, 1980 : 22).

Et, bien que la politique linguistique, en constante mouvance, soit actuellement en faveur du renforcement de la langue française et donc puisse présager d'une amélioration du niveau, la compétence et la pratique des deux langues formelles (arabe littéral et français standard) semble actuellement surtout concerner ses professionnels autrement dit ceux dont la profession exige une bonne maîtrise d'une ou des deux langues .

2. Domaine professionnel

Dans le domaine professionnel, l'emploi du français correspond principalement aux disciplines qui, à l'école, ont été enseignées en français. La nature du sujet détermine ainsi l'emploi de la langue. Certains métiers manifestent une prédilection pour le français : l'enseignement, les métiers scientifiques et techniques, les métiers de la communication (dont le journalisme) et les métiers du tourisme. Outre l'enseignement du et/ou en français, les métiers de la communication et plus particulièrement le journalisme, quand il est francophone, joue un rôle fondamental dans l'expression du français par sa diffusion de masse. Son importance est d'autant plus grande qu'il doit s'adapter à l'évolution et aux exigences quotidiennes de la langue et peut, par là-même, servir de repère normatif au locuteur tunisien. Quant aux métiers du tourisme, ils sont plus que tout autre tournés vers les relations extérieures. La pratique est donc particulièrement sollicitée et la compétence d'autant plus nécessaire. Ces deux derniers types de métiers, parce qu'ils visent un public étranger³⁰– sont tenus par les rigueurs de la norme et n'ont pas la tentation du mélange arabe/français, possible entre bilingues tunisiens. Mais, si dans le milieu touristique la pratique orale et exclusive du français est très sollicitée, elle n'en reste pas moins un phénomène marginal. Le milieu « du tourisme et des hôtels » est d'ailleurs souvent et spontanément considéré comme « une particularité sociolinguistique » par les informateurs tunisiens (cf. Manzano, 1993 : 96).

La question est alors de savoir si l'usage du français est en baisse dans le contexte professionnel. Pour ce qui est de l'usage oral et exclusif, tout porte à croire que oui. En effet, hors contexte formel, l'emploi le plus fréquent du français oral, dans les conversations technico-professionnelles, est le mélange arabe/français (cf. Keil, 1990 : 192). De plus dans les années 80, « les auteurs tunisiens s'accordent à donner une base arabe au mélange en question (...); si une conversation professionnelle perd son caractère technique, elle peut accepter en appoint, selon l'évaluation chiffrée d'une enquête, environ 40% de formules françaises mais alors, le discours est

³⁰ Même le journalisme (tout comme la littérature), s'il est francophone, laisse supposer qu'il ne s'adresse pas exclusivement aux Tunisiens.

fondamentalement arabe (...)». (Riguet, 1984 : 53). Actuellement, avec l'arabisation en cours, on assiste à un renforcement de cette base arabe ; « pour tous en effet, l'arabe est la réalité linguistique première » (Manzano, 1993 : 95). Quoi qu'il en soit, le français est toujours très important, même si les opinions divergent quant à la langue de prédilection de la classe moyenne urbaine : l'arabe où cette classe, en contact professionnel avec l'Occident et les technologies modernes qu'elle apporte, introduit bon nombre d'emprunt au français et à l'anglais, forçant l'arabe à changer (cf. Gadacha, 1998 : 156)³¹ ou le français, « langue privilégiée des cadres moyens, en particulier parmi les enseignants (...), qui reste majoritairement, y compris dans les cadres subalternes, la variété qui assume la promotion sociale ». (Laroussi, 1996 a : 708). D'ailleurs, au vu des réactions à l'alternance codique et des opinions opposées des linguistes, tout porterait à croire que ce qui est privilégié n'est ni le français, ni l'arabe mais l'aptitude dans les deux langues, donc le bilinguisme : un unilingue, qu'il soit arabophone ou francophone, est handicapé, voire mal vu. Cela explique le fait que la motivation première des analphabètes dans l'apprentissage du français est le besoin professionnel : 67% des enquêtés de l'étude de Derbal (1980 : 49).

3. Domaine social

Le besoin du français ne se manifeste pas uniquement dans le milieu professionnel. La pratique et la compétence en français sont également sollicitées dans la vie sociale courante. Le besoin du français chez les analphabètes le révèle àprement. Selon l'étude de M. Derbal, pour eux, l'importance du français évolue suivant le continuum : milieu familial <=> milieu social (amis, loisirs...) <=> milieu professionnel (Derbal, 1980 : 43). L'importance du besoin du français est différente suivant le sexe. Il se fait le plus sentir pour les hommes dans le milieu professionnel (55,5%) et se réduit

³¹ « Paynes (1977, 265) notes that the urban middle class "aspiring transitional" families who make up the bulk of civil servants or craftsmen have a predilection for Arabic. Now, a number of them are involved in modern technology. They may be oil, chemical, or nuclear engineers or they may work in banks or telecommunication ; in any case, they are bound to expand their vocabulary. Thanks to vocational training and contact with foreigners, they introduce new terms and new forms into Arabic and force the language to change » (Gadacha, 1998 : 156).

Paynes (1977, 265) remarque que les familles urbaines de classe moyenne, qui aspirent à faire transition et que forme l'ensemble des fonctionnaires et des artisans ont une préférence pour la langue arabe. Aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux ont recours aux technologies modernes. Qu'ils soient ingénieurs en industries pétrolières, chimiques ou nucléaires ou qu'ils travaillent dans les banques ou les télécommunications, ils vont devoir élargir leur vocabulaire. Grâce à la formation professionnelle et au contact avec les étrangers, ils introduisent de nouveaux termes et de nouvelles formes à l'Arabe et forcent la langue à changer » (traduit par nos soins).

ensuite : contexte social 33,3%, contexte familial (22,2%). Inversement, pour la femme le besoin du français en milieu professionnel est le moins manifeste (20%). Il est supplanté par le besoin en milieu familial (46,6%) et social (46,6%). Mais, tous sexes confondus, c'est pour le milieu social que ce besoin est le plus exprimé. Bien que la différence soit faible (40% en milieu social contre 37,7% en milieu professionnel et 34,4% en milieu familial), elle fait apparaître le fait que la pratique dans l'environnement social est loin d'être négligeable. Précisons, si nécessaire que la notion de « pratique » ne se réduit pas à la seule notion de production du français. Elle est plus généralement une action, une expérience par rapport au français et inclut donc aussi la lecture, l'écoute et la compréhension du français. L'incapacité de comprendre ou de lire un formulaire en français, de comprendre ou d'écrire des lettres, de lire un mode d'emploi, une notice (mécanique, pharmaceutique, domestique...), de lire un journal, de comprendre un film au cinéma ou à la télévision ou de parler à des étrangers, des touristes, sont autant de frustrations et de gênes pour quelqu'un qui ne connaît pas cette langue.

Ce problème n'est pas tant lié au sexe qu'à l'âge, bien que les deux se recoupent du point de vue historique, si l'on tient compte du fait que, la difficulté à faire évoluer les moeurs faisant, l'accès massif à l'éducation a été plus tardif chez les filles. Actuellement, la scolarisation est obligatoire pour tous, d'où une jeunesse bilingue. Entre amis, quand cette jeunesse n'utilise pas l'arabe tunisien (conversation concernant la famille, les sentiments, la religion), elle utilise le mélange arabe-français à l'école (hors contexte formel) ou dans la rue. Ce code switching ne peut être attribué uniquement à une baisse de compétence (en français et/ou en arabe). S'il est plus fréquent chez les jeunes, c'est aussi parce qu'ils sont plus portés que leurs aînés vers l'Occident, lieu de modernité dont la langue est un symbole. L'interaction « vient également du fait que – et cela n'a rien de particulier à la Tunisie – ce sont toujours les jeunes qui sont le moteur de l'évolution de la langue, car ouverts et actifs par définition, ils tendent à faire bouger le monde, la langue entre autres ; alors que leurs aînés refusent toute nouveauté susceptible de perturber leurs normes et/ou usages dont ils sont plutôt conservateurs et garants » . (Trabelsi, 1991 : 95). C'est principalement au niveau des tabous qui frappent tout ce qui touche à la sexualité et à l'amour que les jeunes veulent faire bouger les choses. En effet, si l'arabe classique permet une évocation du sentiment amoureux, il le confine dans l'abstraction totale. Inversement, l'utilisation de l'arabe dialectal concrétise le sujet jusqu'à lui donner une tournure triviale, vulgaire ou, au mieux, ridicule. Ainsi, dans cette diglossie arabe, on passe radicalement du noble au bas. Actuellement, l'alternance codique, introduisant une langue étrangère, équivaut en quelque sorte à un code crypté qui évite les foudres des plus conservateurs et permet aux jeunes (ou aux esprits jeunes) de briser le silence qui pesait sur leurs sentiments amoureux, en comblant les vides sémantiques par une expression en français. Ce silence pèse particulièrement sur les filles, ce qui explique

leur grand intérêt et leur plus grande aptitude en français. Elles ont en effet plus à gagner au changement et à la modernité.

Il faut noter cependant que la réduction des inégalités entre hommes et femmes, alliée à l'émergence d'un arabe tunisien, intermédiaire entre le classique et le dialectal, débouchent actuellement sur une occupation progressive du champ de la modernité par l'arabe tunisien. On peut observer, par exemple, entre femmes, des conversations en arabe, sur la sexualité, où la langue est mi-scientifique mi-métaphorique et sans fausse pudeur ou obscurité. Il n'en reste pas moins que la pratique du français permet encore l'accès à tout un champ culturel ; ce qui explique que la deuxième motivation dans l'apprentissage du français par les analphabètes est le besoin de communiquer avec l'entourage. En effet, toute conversation dont le sujet sera moderne et inspiré de valeurs véhiculées par la langue française se fera en code-switching et sera donc indécryptable pour l'unilingue arabophone qu'est l'analphabète tunisien. Cela le positionne dans une situation d'exclusion tant culturelle que sociale. La nécessité du français est donc dictée par le milieu social, dans un paysage linguistique où le bilinguisme est un fait démocratisé par l'enseignement et donc où celui qui n'est pas bilingue est marginalisé. La volonté acharnée de certains analphabètes en milieu urbain, à apprendre le français s'explique donc aussi « par le désir de "rattraper le temps perdu", "d'être comme les autres" ». (Derbal, 1980 : 56).

4. Domaine familial et privé

Le besoin de communiquer avec l'entourage concerne aussi le milieu familial. Les analphabètes de l'étude de Derbal, en particulier les femmes, manifestent le désir de comprendre les parents. Là encore, la méconnaissance du français, malgré certains efforts de traduction par un autre membre de la famille, finit souvent par provoquer l'exclusion de l'analphabète, dans une conversation ou devant la télévision par exemple.

Une récente étude sur des élèves du secondaire montre que le français est toujours présent au sein de la famille, en milieu urbain. En effet, d'après L. Bel-Hadj Larbi, la catégorie socioprofessionnelle des parents et leur niveau d'instruction jouent un rôle fondamental dans l'utilisation du français surtout en milieu familial. Or, « pour 65% des élèves enquêtés, tous les membres de la famille parlent le français contre 35% seulement en 1970 ». De plus, dans 30% des cas, les frères et sœurs parlent le français. Ainsi, dans seulement 5% des cas aucun membre de la famille ne parle le français. Il faut noter également que dans 80% des cas, la mère est au foyer et que 24% des mères n'ont pas achevé leurs études primaires, contre 7% des pères. Tout ceci confirme le fait que, en milieu familial, c'est surtout les femmes que la méconnaissance du français lèse.

Mais, la langue la plus couramment utilisée à la maison reste toujours l'arabe tunisien. L'usage exclusif du français y est rare : dans seulement 2% des cas il est utilisé à table, et dans 4% des cas dans les

conversations touchant la famille. Quand il y a production du français, il s'agit surtout de mélange. Le sujet de la conversation, tout comme en contexte scolaire, professionnel ou social, joue un rôle déterminant dans le choix de la langue ou de la variété de langue. Ainsi L. Bel-Hadj Larbi note que, quand il s'agit d'éducation, la conversation s'effectue, dans 41% des cas, en mélange arabe-français, 41% en arabe dialectal et 18% en français. Entre frère et sœur, la communication se fait aussi souvent en français ou en mélange français-arabe pour parler de mode (mélange : 58%, français : 14%), des études (mélange : 64%, français : 9%) et de l'actualité politico-culturelle (mélange : 58%, français : 12%).

Pour ce qui est de l'affect, tout comme dans la relation avec la famille, dans la relation avec soi, l'arabe tunisien domine ; c'est en arabe tunisien que s'exprime le moi profond du Tunisien : « c'est la langue de la relation avec soi et avec la famille pour 79% des élèves enquêtés, mais aussi la langue de l'expression des différentes émotions pour une forte majorité » (Bel-Hadj Larbi, recherche en cours). Il s'agit là d'expression intérieure ou oral des sentiments. Mais, d'après Riguët, « s'agit-il d'écrire une lettre, un livre ou de tenir un journal intime ? On choisit la langue française ». (1984). Bien que la situation ait évolué depuis les années 70, on peut supposer que, faute d'une légitimation de l'arabe tunisien, à l'écrit ce dernier ne soit pas encore en mesure de concurrencer le français dans le domaine affectif et plus particulièrement en ce qui concerne l'amour.

5. Pratiques bilingues et nombre de francophones

Malgré tout et sans que cela signifie un quelconque mépris de la langue, le français tend naturellement vers l'appropriation, différence géographique oblige. Il en est de même pour l'arabe où le processus d'appropriation est d'ailleurs plus remarquable que pour le français. C'est entre ces deux tendances que se situe le code switching dont la base arabe tunisien va croissant aux dépens du français. La déclaration d'un informateur, pour une enquête linguistique, en est révélatrice. Il affirme parler l'arabe « dans la majorité des cas sauf quand je suis obligé de parler français » (cf. Manzano, 1993 : 97). Ainsi la régression du français se fait au profit de l'arabe tunisien qui de l'avis de certains linguistes pourrait bien devenir, un jour, la langue nationale (cf. Gadacha, 1998 : 193).

Malgré la baisse de niveau notée dans les années 80-90, la démocratisation de l'éducation et les récentes mesures prises par le gouvernement concernant le renforcement du français, nous incitent à penser que les Tunisiens, en forte majorité, sont bilingues. Mais, cette notion de bilinguisme est alors à envisager non dans son sens étroit de « parfait bilingue » mais dans une définition qui prend en compte différents degrés de bilinguisme. La définition du bilinguisme selon U. Weinreich est par exemple très englobante : « La pratique d'utiliser alternativement deux langues sera appelée "bilinguisme" et les personnes impliquées seront

"bilingues" » (cf. Derbal, 1980 : 12). Ainsi, dans cette définition du bilinguisme, M. Derbal distingue, en Tunisie, quatre degrés de français suivant la compétence du locuteur :

Il y a ceux qui le possèdent à la perfection et le manient avec aisance, ceux qui le parlent de façon moins parfaite, ceux qui l'utilisent uniquement lorsque le contexte l'exige, et ceux dont les connaissances sont limitées et le parlent en commettant beaucoup d'erreurs. (*Ibid.*).

Envisagée sous cet angle, la notion de bilinguisme rend la question du nombre de locuteurs francophones beaucoup moins épineuse. En Tunisie, l'appropriation du français se fait surtout par l'apprentissage, il n'est pas langue maternelle. Les données suivantes nous permettront une estimation du nombre de locuteurs francophones ; estimation qui ne peut être qu'approximative, l'évaluation du nombre de locuteurs étant une entreprise peu aisée³². D'après les données de Santucci, 1986, « si l'on considère qu'un élève qui atteint la fin de l'enseignement secondaire a une "bonne maîtrise du français, cette proportion est estimée à 5,9% de l'ensemble de la population tunisienne" ». (cf. Laroussi, 1996 : 708). À cette époque le total des élèves et étudiants dépassait le million (cf. Moatassime, 1984 : 94). Or, actuellement ce chiffre a doublé : on estime qu'en 1994-95, les universités comptent 100.003 étudiants tunisiens et qu'en 1997-98 l'éducation compte 1.437.000 écoliers, 484 650 collégiens et 360 350 lycéens, soit un total de 2.081.950 apprenants. Cela laisse penser que la proportion de locuteurs ayant une « bonne maîtrise du français » a augmenté. Mais, l'éventail du nombre de locuteurs francophones s'étend de façon bien plus considérable si l'on estime que toute personne alphabétisée est un locuteur francophone potentiel. En effet, en 1996-97, le taux d'alphabétisation de la population est de 66,7%. Entre ces deux cas de figure, l'AFI 1997 estime que 27,6% des Tunisiens ont le français comme langue d'usage. Ainsi près d'un tiers de la population tunisienne serait francophone. (cf. AFI 1997 : 189).

Le locuteur francophone, depuis l'indépendance, a non seulement évolué en nombre en augmentant massivement, mais également changé de type en se diversifiant tant en catégories sociales que sexuelles et cela principalement grâce à la démocratisation de l'éducation. « Les jeunes filles dont la courbe d'accroissement semble désormais plus rapide que celle des garçons, comptent pour 1/3 dans les effectif globaux, alors qu'elles étaient

³² R. Keil (1990: 209) relevait déjà les variations des évaluations du nombre de francophones, ces différences de chiffres ne faisant « que souligner le clivage entre qualité et quantité » : Les statistiques du Haut Conseil de la Francophonie indiquaient que le « taux global des francophones en Tunisie par rapport à la population totale était le plus élevé dans toute la francophonie africaine et asiatique avec 30,7% de la population (...) 28,9% en Algérie et 17,9% au Maroc » (...) De son côté, G. Perrin, 1983, estimait, qu'en 1990, 58% de la population tunisienne de plus de 10 ans aurait « une certaine connaissance du français », alors qu'avec le déclin de la qualité « les individus ayant une bonne maîtrise de la langue (de niveau scolaire au moins équivalent à la fin du secondaire) atteindront (...) 8,0% ».

pratiquement exclues de l'espace scolaire [maghrébin] sous la colonisation » notait Moatassime (1984 : 94). Actuellement, en Tunisie, cette courbe de croissance est toujours aussi nette : 47,64% des bacheliers et 56,9% des étudiants sont des filles, soit la moitié des effectifs globaux.

Mais, ce locuteur francophone, dans un pays où l'arabe est langue nationale et maternelle, pratique le français en contexte bilingue, un français en contact. Il s'agit là du « fait africain en français » (cf. Dumont et Maurer, 1995 : 22). Pour le cas tunisien et du point de vue strictement linguistique, on pourrait même dire : « du fait arabe en français ».

Chapitre 8

LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS

Le français en Tunisie présente une certaine hétérogénéité. Il n'y a pas un français mais des français ou plutôt différentes pratiques du français qui s'étagent, croyons nous, selon un double continuum :

- continuum intralinguistique qui permet de passer insensiblement des variétés les plus éloignées du français de référence aux variétés les plus normées. Le français attesté en Tunisie évolue ainsi entre une variété haute, l'acrolecte, proche de la norme exogène et produite par les bilingues très occidentalisés, une variété médiane, le mésolecte, surtout utilisée par les bilingues de la classe moyenne et qui à l'écrit tend à s'ériger en norme locale, et une variété basse, le basilecte, produit par ceux qui ont appris le français « sur le tas ».

- continuum interlinguistique responsable de la formation d'un discours mixte arabe/français.

Cependant, le champ d'emploi des variétés coexistantes varie en fonction des codes, écrit et oral : si l'expression orale du français s'étend du français basilectal au français acrolectal en passant par le mésolectal et l'alternance codique, à l'écrit ne se trouvent attestés que le mésolecte et l'acrolecte.

En dépit de cette spécificité, les diverses variétés (sauf l'acrolecte) subissent en commun l'influence de la langue de substrat, l'arabe dialectal. Dans l'apprentissage du français, quel que soit le contexte (scolaire ou sur le tas), la langue maternelle intervient, soit par des transferts positifs qui ont un effet de facilitation dans l'apprentissage, soit par des transferts négatifs ou interférences qui sont cause d'erreurs.

Dans cette situation sociolinguistique, et chez les Tunisiens de toutes les générations actuelles, il est pratiquement impossible que le français ne subisse pas un certain nombre d'interférences, un certain nombre de ces changements dus au contact permanent avec l'arabe tunisien, en tout premier lieu, et, très secondairement, avec l'arabe littéraire, chez ceux des locuteurs qui ont profité d'une scolarité prolongée. Cela revient à dire qu'il est rare qu'un arabophone puisse faire totalement abstraction des habitudes acquises avec sa première langue, qu'il n'en laisse rien passer dans la phonétique, le lexique ou la syntaxe de la seconde langue, le français. Un

certain nombre de ces interférences, de ces changements subis par le français, sont reconnues et acceptées de tous les locuteurs arabophones bilingues ; une partie d'entre elles, surtout parmi celles qui atteignent la phonétique, sont même revendiquées comme quelque chose à quoi l'on tient affectivement ; elles ont été en quelque sorte socialisées, codifiées, et l'on est sans doute en droit de parler d'une variété locale de français tunisien, sous-ensemble d'une possible variété locale maghrébine. (Garmadi-Le Cloirec, 1977 : 87).

1. Le basilecte

Sous cette appellation, sont rangées différentes variétés de français instables, propres à des locuteurs dont l'acquisition du français s'est effectuée soit sur le tas, soit lors d'une scolarité interrompue précocement. La seule description méthodique de ce « français des analphabètes adultes » est la thèse de Derbal à laquelle nous renverrons et dont nous reproduisons ici certaines analyses.

Aux niveaux phonologique et phonétique, les erreurs interférentielles abondent, d'autant que l'apprentissage presque exclusivement auditif engendre une mauvaise perception des monèmes entendues qui est une source supplémentaire d'écarts. Les différences entre les systèmes phonologiques français et arabe expliquent les erreurs particulièrement sensibles dans la réalisation des voyelles : les voyelles nasales (inconnues de l'arabe) peuvent être confondues (ex : *lent*, *long*) et/ou dénasalisées, les labiales absentes de l'arabe remplacées ([y], [ø], et [œ] deviennent [i]) et les voyelles restantes confondues (ex : [e], [E] et [i] ; [u] et [o]), ce qui peut aller jusqu'à l'erreur sémantique voire syntaxique (ex : l'opposition *il/elle* à l'oral [i]/[E] peut être neutralisée ou confondue). Pour ce qui est des consonnes, l'absence du [p] et du [v] dans le système arabe entraîne leur remplacement fréquent par [b] (pour le [p]) et [f] (pour le [v]). En outre, l'intonation de l'énoncé français se voit modifiée sous l'influence de l'arabe.

Au niveau morphosyntaxique, le basilecte se caractérise à la fois par l'interférence avec le substrat et par la simplification des structures :

- préférence pour la phrase nominale où le prédicat est accompagné d'un actualisateur, principalement *c'est* (seul ou accompagné de *ça*) et *il y a*. La « polyvalence de l'actualisateur permet au locuteur de simplifier la phrase, de la réduire à des énoncés minimums nominaux juxtaposés, et d'éviter ainsi les problèmes que pose la phrase complexe ». (Derbal, 1980 : 155).

- omission fréquente de certains constituants jugés « facultatifs », comme le sujet pronom personnel ou le déterminant (ex. *(je) dis vérité à cause de famille*).

- goût pour la juxtaposition et la parataxe avec réduction des mots outils (par exemple neutralisation des différentes formes de relatif au profit de *que* devenu joncteur de proposition passe-partout. (*Ibid.* : 132).

- suremploi de la topicalisation en double marquage, tant pour la fonction sujet (ex. *mon père, il est mort*) que pour la fonction objet (ex. *il faut que je le passe, le permis*).

- simplification du système verbal et de la conjugaison : la généralisation de l'indicatif et surtout de l'infinitif (au détriment du subjonctif et du conditionnel pratiquement inexistant) permet de contourner les difficultés que soulèvent la flexion modale. Par ailleurs il y a réaménagement de la valeur des tiroirs verbaux : le présent qui exprime l'inaccompli s'oppose au passé qui traduit l'accompli (avec confusion de l'imparfait et du passé composé³³) et le futur-temps se voit généralement remplacé par le présent ou le futur périphrastique (aller + infinitif). La forte influence de la langue maternelle explique cette « réinterprétation des données temporelles en termes aspectuels » (*Ibid.* : 107).

- emploi approximatif des prépositions (en particulier des prépositions sémantiquement vides *à* et *de*) choisies souvent en fonction de leurs équivalents en arabe (phénomène de calque).

Au niveau lexical, le basilecte se singularise par la pauvreté relative du vocabulaire, les calques sémantiques de l'arabe, et les confusions nombreuses.

2. Le mésolecte

Il correspond au français des locuteurs qui ont suivi un cursus scolaire long et qui ont continué à le pratiquer après leur scolarité pour diverses raisons et dans divers contextes : loisirs (lecture, cinéma, voyage...), vie professionnelle... C'est à ce niveau qu'on peut parler d'appropriation et de norme endogène qui commence à être reconnue et revendiquée par les locuteurs. Sans doute, le degré de compétence peut être très variable d'un locuteur à l'autre. Cette compétence n'est d'ailleurs pas toujours facile à identifier à l'oral, car le locuteur peut refuser de s'exprimer en français (en particulier lors d'une enquête linguistique présentée comme telle), sans qu'on sache s'il s'agit d'insécurité, de choix idéologique ou d'incapacité linguistique³⁴. Mais comme pour l'analphabète, dans certains contextes le

³³ « Cette confusion est due au fait que l'analphabète ne saisit du monème discontinu du passé que le monème post-posé au verbe [e] qui est pour lui la marque spécifique du passé ». (Derbal, 1980 : 108).

³⁴ Rappelons que la langue nationale est l'arabe et que les Tunisiens parlent spontanément entre eux l'arabe. La production d'énoncés en français, demandée pour les besoins de l'enquête linguistique par un chercheur - surtout s'il est lui-même tunisien- paraît donc artificielle....

locuteur bilingue est porté à s'exprimer en français. Là, certaines caractéristiques d'un français mésolectal oral sont notables.

2.1. Du point de vue phonétique, l'interférence avec l'arabe se réduit considérablement par rapport à ce qu'on observe dans le français basilectal et, si certains écarts sont encore notables, en particulier au niveau vocalique, ce qui est le plus récurrent c'est la réalisation du r avec une tendance à la distribution [r] pour le discours masculin/[R] pour le discours féminin, et également l'intonation. Ces deux points font d'ailleurs l'objet de comportements extra-linguistiques³⁵.

2.2. Du point de vue morphosyntaxique, les spécificités du français mésolectal sont relativement peu nombreuses :

- omission assez fréquente de l'article (ex : *lorsqu'il y a queue*). et des pronoms personnels clitiques compléments, en particulier *en* et *y* (ex. *tiens, pour les goals, ils ont eu un très bon dans les années quarante*).

- omission aussi de la copule *être* qui, selon Brahim (1994 : 193), persiste même à un niveau d'apprentissage assez élevé et apparaît dans des environnements très divers : en présence d'un participe passé (ex. *les soldats Ø saisis de peur*), d'un adjectif qualificatif (ex. *elle est brune, ses yeux Ø noirs, ses cheveux Ø lisses*), d'un syntagme prépositionnel (ex. *le père Ø pour le départ de son fils mais la mère Ø contre ce départ*).

- usage plus fréquent qu'en français standard des temps de l'indicatif, en particulier du présent, et cela aux dépens du subjonctif et du conditionnel. De manière générale les tiroirs verbaux se réduisent ou, du moins, la fréquence de l'utilisation de certains d'entre eux. Les temps les plus fréquemment utilisés sont le présent, le passé composé et le futur. Ce dernier peut être confondu avec le conditionnel et utilisé avec le présent de l'indicatif dans des subordonnées de condition introduites par *si*, là où en français standard on attendrait le conditionnel en principale et l'imparfait en subordonnée (ex. *où n'irait-on pas si pour tout arbitrage y compris hors du football, il faut faire appel à des étrangers./(...) ils pourront être des excellents maîtres expérimentés si on s'occupe d'eux et on les recycle*)³⁶. Par ailleurs, comme le faisait remarquer J. Garmadi-Le Cloirec (1977 : 89), le

³⁵ Comme le fait remarquer Caubet, en Tunisie, comme en Algérie, nous avons affaire à deux types de personnes : ceux qui maintiennent le [r] — qui devient consciemment ou inconsciemment une marque locale — et l'intonation arabe ; et ceux que Caubet appelle caméléons et qui se comportent différemment selon les circonstances : français "local" avec les Tunisiens pour "inconsciemment en général, établir des liens de complicité" et français de France avec les étrangers et "dès qu'ils ne se sentent pas dans un environnement linguistique favorable ou sécurisant". (Caubet, 1997 : 126).

³⁶ En français hexagonal, en particulier à l'oral, l'éventualité peut également être exprimée par le présent (si tu avances, tu es mort). C'est probablement le potentiel du présent dans ce contexte et les analogies entre le conditionnel et le futur qui sont exploités ici.

bilingue peut sous l'influence de l'arabe avoir tendance à réduire les différentes oppositions modales du français standard en une simple opposition impératif/non-impératif. Quant à l'opposition de temps, toujours sous l'influence de l'arabe, elle peut se réduire à une simple opposition accompli/inaccompli. Alors, contrairement au français standard où les indications d'aspect et de temps sont données de façon syncrétique par les mêmes formes verbales, ici les indications de temps sont extérieurs au verbe et exprimées à l'aide d'adverbes, locutions adverbiales, substantif exprimant le temps avec ou sans préposition. La présence de ces éléments temporels, bien plus qu'en français standard, peut devenir indispensable.

- préférence pour la phrase simple et la parataxe qui permettent d'éviter certains problèmes que peut poser le système verbal français, tel que la concordance de temps. Lorsque le locuteur utilise des phrases complexes, les termes introduisant les subordonnées peuvent se réduire dans les subordonnées relatives à une simple opposition *qui/que*, parfois confondus (ex. *le rôle qui doivent tenir leurs filles au sein de la société*), parfois neutralisés au profit de *que* qui devient un subordonnant passe-partout.

- incertitude sur l'emploi des prépositions, en particulier quand elles dépendent du verbe (ex. *se borner sur, s'arranger à*).

Ces écarts morphosyntaxiques ne sont cependant ni constants ni systématiques. Bien au contraire, ils paraissent peu fréquents. Et l'on peut sérieusement s'interroger sur leur spécificité locale. Ne relèvent-ils pas plutôt du « français ordinaire » ? Leur seule spécificité serait une plus grande fréquence et la manifestation d'une plus grande influence de l'oral sur l'écrit qu'en français hexagonal. Ils ne sauraient être constitutifs d'une nouvelle norme endogène comme l'a bien noté Keil :

On les [les écarts morphosyntaxiques] mettra difficilement au compte d'une nouvelle norme régionale – et ceci d'autant moins que c'est plutôt la syntaxe française qui s'est imposée, à son tour, dans les journaux arabophone. (1990 : 207).

2.3. Au niveau lexical, en revanche, ce français mésolectal affirme sa totale spécificité par rapport au français de référence. Keil (1990 : 207) a bien perçu l'importance de ces apports lexicaux, de ces tunisismes dans la constitution d'une norme endogène de français : « les régionalismes lexicosémantiques et la pragmatique s'annoncent les plus riches, les plus prometteurs pour une analyse approfondie d'un français variété régionale en Tunisie ». De fait, le français mésolectal révèle une extraordinaire créativité et fait apparaître la nécessité d'une recherche analysant les ressources lexicologiques du français tunisien :

C'est ici [au niveau lexical] que les analyses linguistiques sont les plus intéressantes, que la récolte est la plus riche, qu'on peut parler à plus juste titre ou avec moins d'incertitudes d'un système en mouvement, de l'élabo-

ration d'un lexique régional, sans que l'ombre sinistre d'une interférence fautive au non-statut de variété surgisse à chaque pas. (Keil, 1990 : 200).

C'est pour décrire ce lexique qu'a été lancé au niveau maghrébin et tunisien le chantier visant à décrire l'inventaire des particularités lexicales qui constituent la deuxième partie du présent ouvrage.

3. L'acrolecte

Il est l'apanage d'un nombre limité de locuteurs représentant l'élite sociale et de niveau scolaire élevé (bac + 5 ou plus). Cette variété adopte comme norme le français standard. C'est elle qui est utilisée à l'écrit dans les documents officiels, professionnels ou techniques mais aussi dans la presse pour les rubriques « nobles » (nouvelles internationales, rubriques économiques et financières). Les journalistes dans ce cas mettent un point d'honneur à écrire dans un style voisin de la presse francophone de référence, se bornant à utiliser quelques tunisismes lexicaux de nécessité ou à créer quelques mots-valises attestant ludiquement leur virtuosité à manier le code exogène. À l'oral son usage est circonstanciel (formel) et limité voire purement théorique :

À l'oral, l'acrolectal n'est plus employé qu'en situation formelle dans des circonstances limitées, impliquant souvent la présence de partenaires francophones étrangers (discours de bienvenue, discussions de travail, conférences académiques, etc.). (Queffélec, 2000 : 793).

On voit donc qu'en tant que pôle le plus élevé du continuum, l'acrolecte n'a qu'une vitalité limitée, ce qui incite certains chercheurs à ne lui reconnaître qu'une « existence théorique ».

4. L'alternance codique

Entre Tunisiens, la production orale impliquant le français la plus fréquente, pour ne pas dire exclusive, est l'alternance codique. Ainsi, s'il fallait définir un français oral local ce serait incontestablement un français en alternance avec l'arabe. D'ailleurs, c'est vers lui que se sont principalement orientées les études sur le français oral en Tunisie.

Nous avons vu précédemment que le contexte était un facteur déterminant de la production ou non-production de l'alternance codique. Le contexte influe également sur la nature même du code switching. En effet, le code peut avoir une base arabe ou française ou encore se caractériser par un va et vient entre français et arabe à tel point qu'on ne peut désigner la langue dominante.

Si l'on se réfère à la thèse de Foued Laroussi (1991) qui constitue la principale référence sur le sujet, il existe trois types d'alternance de codes :

4.1. Les différents types d'alternance codique

4.1.1. L'alternance lexicale

De loin la plus fréquente, elle désigne « le contact linguistique qui ne concerne qu'un item lexical ou un syntagme substantival ». (Laroussi, 1996 a : 712). Du point de vue des parties du discours impliqués, elle affecte principalement des substantifs français introduits dans les énoncés produits en arabe et principalement des noms spécialisés dont la présence s'explique par l'hégémonie scientifique du français. Cette alternance lexicale n'est pas pourtant uniquement le résultat d'une carence lexicale dans la langue maternelle, mais elle peut également avoir des motivations discursives ou « un désir de la part du tunisien bilingue de manifester son appartenance à un groupe socio-culturel défini ». (*Ibid.*).

4.1.2. L'alternance emblématique

Concernant des expressions idiomatiques toutes faites et des expressions phatiques tels que *d'accord, bon, bien sûr*, ce type d'alternance manifeste « davantage un désir de parler bilingue et de maintien de la présence symbolique des deux langues dans le discours que de contraintes proprement linguistiques » (*Ibid.*). Laroussi a observé, par exemple, dans une agence de voyage, une réservation de billet par téléphone. Tout le discours était en français sauf la formule de politesse du début de la conversation. Du point de vue de la compétence, tout aurait pu être dit en français. « Mais cela aurait été interprété par le dernier [interlocuteur] comme une situation inhabituelle voire bizarre que son interlocuteur arabophone au téléphone l'aborde dans une langue étrangère. Pour cela, celui qui commence à parler trouve le besoin de préparer la "scène", de mettre le "décor" en employant la langue maternelle même s'il glisse aussitôt au français pour transmettre le contenu ». (Laroussi, 1991 : 263). L'utilisation d'éléments phatiques ou d'interjections, dans ce cas, pose, en quelque sorte, une étiquette locale sur le discours.

4.1.3. L'alternance répétitive (ou "alternance séquentielle")

Il y a alternance répétitive « lorsqu'un terme est accessible dans les deux langues, les locuteurs ont tendance à le reprendre en conservant souvent la même langue utilisée par le dernier qui a pris la parole (...) Inversement, le même terme peut être pris sous une forme traduite. Les motifs de cette alternance ne sont pas toujours clairs même s'il s'agit d'un renforcement du message, ou d'une stratégie (...) conciliant les contraintes et s'adaptant aux divers exigences d'une société bilingue ». (Laroussi, 1996 a : 712).

4.2. Motivations sociales et discursives de l'alternance de codes

D'une manière générale, les facteurs qui motivent l'alternance codique ne sont pas tant d'ordre linguistique que d'ordre discursif et social :

Nous avons envisagé l'alternance de codes comme une stratégie discursive, c'est-à-dire que le locuteur peut se servir des deux langues dont il dispose pour rapporter, reformuler, commenter ou traduire les propos de son interlocuteur. L'alternance de codes peut avoir aussi une fonction humoristique dans le discours ou peut fonctionner, tout simplement comme un indice d'un certain désir du locuteur d'appartenir à un groupe socio-culturel défini et ce en parlant la langue hégémonique. De plus, nos données ont essayé de mettre en évidence le fait que l'interaction s'appuie entre autres sur des présupposés sociaux pour parvenir à des fins de communication particulières et dont l'influence sur les formes de discours intervient en fonction des forces macro-sociales. (Laroussi, 1991 : 357-358).

Ainsi, l'alternance de codes arabe dialectal tunisien/français peut remplir différentes fonctions discursives : citations, désignations d'un interlocuteur, interjection ou éléments phatiques, réitération, modalisation d'un message, personnalisation *versus* objectivisation. Elle peut également, dans cette stratégie discursive, servir à reprendre ou reformuler les propos de l'interlocuteur ou encore permettre l'auto-reprise et/ou l'auto-reformulation du locuteur. (cf. Laroussi, 1991, chap. 6).

4.3. Aspects syntaxiques de l'alternance de codes arabe dialectal tunisien (ADT)/français (F)

L'alternance codique ADT/F se révèle anarchique et donc dépourvue de règles rigides. En effet, certains chercheurs, étudiant des couples de langues, se sont essayés à formuler une grammaire de l'alternance codique de ces langues. D'autres, après avoir observé, dans leur étude, certaines contraintes syntaxiques, pour tel couple de langues, sont allés jusqu'à vouloir les généraliser à l'ensemble des contextes produisant des alternances codiques. Or, d'après Laroussi, « ceux qui formalisent des règles pour l'alternance de codes oublient souvent qu'ils ont affaire à un phénomène oral et conversationnel par excellence dont les motivations sont complexes et dépassent largement le cadre strictement syntaxique » (*Ibid.* : 356). D'ailleurs les principales contraintes, avancées dans les formalisations de règles régissant l'alternance codique (contraintes de l'équivalence et contraintes du morphème libre), ont été invalidées par le corpus de Laroussi qui constate que, dans son corpus, l'alternance de code « a lieu presque à n'importe quel endroit de la chaîne parlée ». (*Ibid.* : 355). Il préfère ainsi considérer les exceptions qu'il a dégagées comme des cas d'alternance absents dans son corpus plutôt que comme des contraintes syntaxiques régissant l'alternances de codes ADT/F. Il invite également à considérer que dans ses « données sur l'alternance de codes, rien n'est absolu, tout est

avancé à titre provisionnel et par conséquent susceptible d'être remis en cause » . (*Ibid.* : 223). D'éventuelles enquêtes pourront, ultérieurement, confirmer ou infirmer ces données.

Chapitre 9

LES PARTICULARITÉS LEXICALES : MÉTHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

Principales composantes du français endogène de Tunisie, les particularités lexicales nous ont paru nécessiter la réalisation d'un inventaire parallèle à celui qui avait été réalisé dans les trois autres pays maghrébins selon une méthodologie voisine.

1. Délimitation de l'objet

1.1. *Focalisation sur la norme endogène*

La situation sociolinguistique du pays nous conduit à délimiter la variété de français qui fait l'objet de notre étude lexicale et de notre inventaire. En effet, étant donné que le français en Tunisie présente un net écart entre l'oral et l'écrit et qu'à l'oral on observe surtout des alternances codiques français/arabe, notre choix se focalise sur le français écrit qui subit une pression normative lui interdisant l'alternance.

Partant également du constat que le français en Tunisie reposait sur le continuum linguistique français basilectal -> français mésolectal -> français acrolectal, nous avons centré notre attention sur le français mésolectal, pour des raisons à la fois théoriques et pratiques parce qu'il est à la fois, le plus riche, le plus stable et surtout le plus représentatif. Le français basilectal, en effet, qui se réalise principalement à l'oral se révèle en effet instable et difficile à observer et à décrire. Le français acrolectal, qui adopte comme norme le français standard³⁷, ne présente que très peu de particularismes et ne présente donc qu'un intérêt limité. En revanche, le mésolecte se révèle être le représentant le plus significatif de la norme endogène et donc d'une spécificité régionale. En outre, la focalisation sur le mésolectal écrit permet de réduire le problème de la distinction entre xénisme et emprunt, particulièrement délicat à trancher à l'oral. Cette prédilection pour la variété écrite n'exclura pas cependant le recours aux attestations orales de ce mésolectal.

³⁷ Le concept de français standard est flou et problématique. Dans le cas de cette étude, nous aurons tendance à considérer que le dictionnaire de référence en est le témoin le moins imparfait.

1.2. Limites temporelles

La visée de notre description est principalement synchronique en centrant le corpus sur les années 90. Cependant, l'enquête s'est enrichie d'une dimension diachronique en s'élargissant ponctuellement aux années 60, période charnière qui suit l'indépendance et annonce la démocratisation de l'enseignement. Certaines données plus anciennes ont été également retenues, mais elles restent minoritaires, et possèdent surtout une valeur indicative.

1.3. La notion de particularités lexicales

L'inventaire relève tous les particularismes, c'est-à-dire tous les écarts au français standard. Les dictionnaires de référence de la langue française, et plus particulièrement *Le Petit Robert*, ont été utilisés comme corpus d'exclusion. Cependant, pour le cas des emprunts à l'arabe et des termes propres à la réalité de la région concernée, le principe d'exclusion a été aménagé. Ce choix se justifie par le fait que « ces ouvrages lexicographiques ne se contentent pas de décrire la norme française mais s'ouvrent de plus en plus à des variétés non-hexagonales, y compris africaines. Ainsi, *Le Grand Robert*, dès son édition de 1985, comporte un certain nombre d'africanismes lexicaux » (Ould Zein et Queffélec, 1997 : 60). Ont été également retenus les termes figurant dans les anti-dictionnaires avec les mentions "familier", "vieux", "vieilli", "style juridique" et "droit ou littéraire", lorsque en Tunisie, ces termes appartiennent au français courant. En fait, nous avons retenu très peu de termes de ce genre, quatre en tout et pour tout : à l'effet de (style juridique) ; sis (droit ou littéraire) ; doctoresse (vieilli) ; bru (vieux ou régional) ; taxiphone (vieux). Les écart de ce type apparaissent non seulement peu fréquents mais très difficiles à cerner. Ils s'inscrivent dans la tendance au nivellement de la langue, et par la même dans une variation temporelle et sociale très faible, à tel point que nous nous sommes interrogés sur l'acceptabilité de ces lexies puisqu'en France comme ailleurs, la langue change en permanence. Le cas de *taxiphone* est édifiant. Lors de notre premier dépouillement en 1990, dans *Le Petit Robert* de la même année, le terme ne comportait aucune mention spéciale et devait donc être considéré comme faisant partie de l'usage courant. Toutefois, ce terme employé dans un contexte francophone tunisien nous avait interpellés. L'usage hexagonal semblait lui préférer les termes *téléphone public* et *cabine téléphonique*. Notre première décision a été de suivre *Le Petit Robert* en tant qu'anti-dictionnaire et de ne pas inventorier ce terme. Mais au cours de la dernière décennie, le temps a confirmé qu'en France le terme devenait obsolète (dans *Le Petit Robert* de 1996, il comporte la mention « vieux ») tandis qu'en Tunisie, son usage perdure et connaît même une extension sémantique.

2. Sources

2.1. Corpus écrit

2.1.1. Presse

Pour les années 1960-1970, nous avons principalement dépouillé la revue féminine mensuelle *Faïza* (1961 à 1967) et le magazine hebdomadaire *Dialogue* (1974 et 1976), complétés par quelques numéros plus anciens du quotidien *L'Action* et de l'hebdomadaire *Le Phare de Tunis*. Pour les années 1980-2002, les sources les plus importantes sont les quotidiens nationaux *Le Temps*, *La Presse* et *Le Renouveau*, ainsi que l'hebdomadaire national *Tunis Hebdo*. Ces journaux ont été privilégiés parce que représentatifs et intéressants du point de vue des particularités lexicales (en particulier *Tunis Hebdo*). L'enquête a bénéficié aussi du dépouillement épisodique des mensuels *Pluriel*, *Femme*, *Nuances*, du magazine régional édité à Sfax *La Gazette du Sud*, de l'hebdomadaire bilingue *Réalité*, de la seule revue éditée en France, bimensuelle, *L'observateur* et de *L'Économiste*.

2.1.2. Littérature

Bien que moins représentative que la presse, la littérature reste cependant une source très importante : 70 œuvres, rédigées par environ 50 auteurs différents, ont été dépouillées. Nous avons privilégié les productions locales, c'est-à-dire les œuvres d'auteurs tunisiens éditées en Tunisie, ce qui implique généralement qu'ils vivent en Tunisie (par ex. Abdelmoula, Baklouti, Belkhodja, Ben Amor, Ben Redjeb, Chamman, Gaaloul, Labidi Ben Yahia, Mabrouk, Sfar, Smaoui). Nous avons également accordé une attention particulière aux auteurs tunisiens édités en France mais dont la présentation biographique atteste la résidence en Tunisie (Belhadj Yahia, Djedidi et Ghachem). Nous avons complété ces œuvres par celles d'écrivains tunisiens vivant à l'étranger (vivant en France : Baccouche, Beji, Bekri, Gasmî, Meddeb, Memmi, Metoui, Saïd, Sbouai, Tliti, ou à Genève : Mellah), ou d'auteurs pour lesquels nous n'avons aucune information concernant leur lieu de résidence (Abassi, Bouhdiba, Jebali, Kémir). Claude Brami représente un cas particulier. Sa présence en tant qu'auteur tunisien dans la *Biographie de la Littérature Maghrébine 1980-1990* de Bonn et Kachoukh (1992) nous a incité à ne pas l'exclure du corpus. Il faut cependant préciser que les critères d'intégration de cette biographie sont assez extensifs.

2.1.3. Autres sources écrites

Différents textes scientifiques, techniques et artistiques (revues, ouvrages, manuels scolaires, thèses, mémoires, monographies, guides

touristiques, etc.) sollicités pour la rédaction, en particulier dans le cadre de l'élaboration des définitions, ont également servi de source à quelques exemples du corpus. Mais ce type d'attestations reste assez rare et ne peut justifier à lui seul une entrée. En revanche, il peut venir renforcer ou éclairer d'autres exemples.

2.2. Corpus oral

Contrairement au corpus écrit, le corpus oral n'a pas fait l'objet d'investigations poussées parce que des recherches soutenues sur l'oral auraient nécessité un trop lourd investissement matériel et financier ainsi qu'un temps considérable. Le corpus oral est donc assez réduit et forgé à partir de deux types de sources.

2.2.1. Attestations prises au vol

Lors de ses enquêtes, Habiba Naffati a tenu un journal, cahier de rapport linguistique qui a servi en particulier à relever des particularismes dans des productions, prises au vol, d'ordre privé ou public. Les conversations d'ordre privé l'incluaient toujours. Les productions publiques concernent des émissions radio de la RTCI qui peuvent relever du discours préparé et lu ou comportent des échanges spontanés entre animateurs de radio et auditeurs.

2.2.2. Enregistrements audio

Ces enregistrements sont de trois types : enregistrements d'émission radio, enregistrements résultant d'enquêtes sur le terrain menées et enfin, enregistrements transcrits tirés du corpus oral du mémoire de DEA de M. Ben Salah Hammal (1995). Des noms de codes (correspondant à des prénoms) ont été donnés aux enregistrements. Les enregistrements personnels, qu'il s'agisse de ceux de Ben Salah Hammal ou de Habiba Naffati, n'ont pas été effectués à l'insu des locuteurs et correspondent à des entretiens semi-directifs. La bibliographie décrit plus précisément le contenu de ces sources orales (types de locuteurs, dates, lieux et genres de production).

3. Critères de sélection des particularismes

Nos critères de sélection sont au nombre de cinq. Dans l'idéal, un particularisme serait une lexie que validerait chacun de ces critères. La validation cumulée de plusieurs critères (trois au moins) a semblé cependant recevable. Ajoutons que cet inventaire ne peut en aucun cas être exhaustif, toute langue étant en perpétuel mouvement et engendrant par la même des néologismes en permanence.

Critère de fréquence : seuls les particularismes présentant au moins trois attestations dans des corpus différents ont été retenues. Ainsi, tous les hapax ont été exclus.

Critères linguistiques : n'ont pas été retenues les lexies spécialisées n'appartenant pas à l'usage courant. Par contre, la présence de marques graphiques tels que les italiques³⁸, les guillemets ou encore les majuscules pour la première lettre ou toute autre lettre d'un mot, ne nous a pas semblé être un critère pertinent de refus d'intégration³⁹. La présence de ces marques graphiques n'a donc pas été retenue comme critère d'exclusion.

Critère de dispersion de genre : le critère de diversité des sources des attestations a été pris en compte lors de la sélection des particularités.

Critère de dispersion chronologique : la présence de l'item à des époques différentes dans le corpus a également été mise en avant en tant qu'indice de vitalité et de stabilité d'un terme.

Critère de dispersion géographique : ce critère n'a été que partiellement utilisé, d'une part parce que le français de la capitale nous semble être assez représentatif d'une norme endogène, et, d'autre part, parce que ce critère est très difficilement utilisable. En effet, le plus gros de la production écrite est édité à Tunis. Quant à l'origine géographique de l'écrivain ou du rédacteur, elle nous est très souvent méconnue. Il n'en reste pas moins que notre corpus n'est pas constitué exclusivement de productions de la capitale. Certaines œuvres littéraires ont été éditées à Sfax, tout comme le mensuel *La Gazette du Sud*. Quant au corpus oral, il émane de sources très dispersées géographiquement, s'étendant de l'est à l'ouest et du nord au sud tunisien. Ainsi, l'existence d'attestations régionales complétant des attestations de la capitale constitue un indice supplémentaire de vitalité et de stabilité d'un item.

4. Macro-structure

Le classement des termes de l'inventaire suit l'ordre alphabétique, conformément à la tradition lexicologique. Toutes les formes graphiques attestées sont retenues et regroupées sous une même vedette (choisie en fonction de sa plus grande fréquence graphique). Cependant, les différentes graphies d'une même lexie sont mentionnées suivant l'ordre alphabétique avec renvoi à l'entrée vedette. Un système de renvoi similaire est utilisé pour les pluriels et les féminins, lorsque leur mode de formation ne correspond pas au mode de formation du français standard.

³⁸ Comme notre inventaire présente en italiques ses attestations, les lexies en italiques dans le texte original ont été soulignées.

³⁹ Sur les problèmes complexes de la prise en compte de critères graphiques pour opérer la différenciation entre xénismes (simples citations d'une langue étrangère) et emprunts intégrés (seuls relevés dans l'inventaire), cf. Queffélec, 2000.

5. Micro-structure

La micro-structure respecte les principes de présentation définis par l'ensemble de l'équipe de recherche sur le français au Maghreb. Les articles présentent les rubriques suivantes :

Entrée : elle est fournie en caractères minuscules gras. Le choix des minuscules s'explique par le souci de conserver les signes diacritiques et de faire apparaître éventuellement les éventuelles majuscules à l'initial de certains graphies (par ex. pour les noms de fête)

Variantes graphiques : quand une lexie présente différentes graphies, ce qui est souvent le cas pour les emprunts à l'arabe, la forme la plus fréquente est choisie comme vedette et figure en tête de l'entrée⁴⁰. Les autres formes graphiques suivent, rangées selon leur ordre de fréquence. Pour ce qui concerne les lexies uniquement attestées à l'oral, la forme graphique reconstituée est la plus conforme possible à la prononciation (graphie phonologisante).

Prononciation et transcription phonétique : en conformité avec les décisions de l'équipe de recherche sur le français au Maghreb⁴¹, nous avons choisi de ne pas fournir de transcription phonétique, quel que soit l'item. Ce choix est d'autant plus fondé que notre étude privilégie l'écrit. Graphie et phonie sont néanmoins étroitement liées et, aussi variées et arbitraires que puissent être les graphies adoptées par les scripteurs, elles n'en sont pas moins le reflet de la prononciation qu'ils leur attribuent. Cette prononciation peut, soit tendre vers l'intégration phonologique dans la langue d'accueil – remplacement des sons inconnus du système français par des sons voisins connus –, soit rester fidèle à la langue prêteuse, soit le plus souvent, se chercher entre les deux systèmes phonologiques. Dans ce continuum, un problème de graphie se pose pour les sons inconnus au système phonétique français. Le francophone unilingue peut cependant les identifier et cela même en l'absence de transcription phonétique, si le

⁴⁰ La forme la plus fréquente dans notre corpus et retenue à ce titre comme vedette n'offre pas nécessairement le plus grand nombre d'exemples dans l'inventaire édité lui-même. En effet, le corpus final a fait l'objet d'une sélection pour laquelle sont entrées en jeu, outre la diversité graphique, la diversité des sources, la diversité chronologique et la diversité géographique. Bien sûr, la "pertinence illustrative" de l'exemple (cf. Ould Zein et Queffélec, 1997: 62) est un critère des plus importants.

⁴¹ Comme le rappellent Ould Zein et Queffélec (1997: 63) : « il s'agit d'un choix délibéré de l'équipe de l'inventaire du français au Maghreb, qui a relevé l'instabilité de la prononciation des emprunts les mieux intégrés au français. En contexte maghrébin - et c'est là peut-être l'une des spécificités de ce terrain par rapport à celui de l'Afrique Noire - la prononciation des emprunts aux langues du substrat peut varier considérablement en fonction de l'origine sociale ou ethnique des locuteurs, de leur sexe, de la situation d'énonciation, etc. Aussi, plutôt que d'essayer de fournir une seule transcription au risque de normaliser une prononciation parmi d'autres, ou d'essayer de reconstituer artificiellement les diverses prononciations observées ou possibles, nous avons jugé préférable de ne pas fournir de transcription ».

scripteur est soucieux de respecter la phonologie de la langue prêteuse. En effet, comme le souligne D. Morsly (1995 : 44), du temps de la colonisation « des responsables administratifs soutenus par les premiers arabisants ont entrepris de prescrire et de faire adopter quelques conventions qui, avec le temps se sont imposées ». Elles concernent quelques sons :

- la fricative uvulaire sourde [x] transcrite *kh* (signalée dans *Le Petit Robert*).

- l'occlusive arrière vélaire sourde avec occlusion simultanée du larynx [q] transcrite *q* (cf. Lanly, 1962 : 47). Elle est signalée de manière implicite dans *Le Petit Robert* à la rubrique « étymon ». Exemple le mot *caïd* signalé : de l'arabe *qâid*.

- sons connus du système français mais ne correspondant qu'à un seul phonème /r/, les sons [R] transcrit *gh* et [r] transcrit *r*, car en arabe ils correspondent à deux phonèmes différents. Exemple : *Maghreb* [maRreb].

Outre ces sons signalés par D. Morsly, d'autres sons absents du système français semblent adopter une graphie spécifique que l'on peut retrouver de manière implicite dans *Le Petit Robert* à la rubrique « étymon » :

- l'interdentale spirante sourde [ʁ] (= *think* anglais) transcrite *th*. Exemple : *hadith*.

- l'interdentale spirante sonore [ð] (= *that* anglais) transcrite *dh*. Exemple : *muezzin* signalé de l'arabe *mo'adhdhin*.

Le problème d'identification du son originel ne se pose véritablement, pour les non arabophones, qu'au niveau de deux spirantes laryngales. La spirante sourde émise dans la position de la voix chuchotée et la spirante proche du *h* « aspiré » allemand peuvent être indifféremment représentées par le même graphème *h* (*h* et *h* selon le système de transcription adopté par la Société Asiatique de Paris). Exemple : *ha(d)j* et *djihad*.

La spirante fricative est quant à elle le plus souvent manifestée par un allongement de la voyelle environnante avec la présence graphique de l'accent circonflexe et/ou du redoublement de la voyelle (selon le système de transcription adopté par la Société Asiatique de Paris). Exemple : *djemaâ*.

Étymon : indiquée entre parenthèses, l'origine est signalée, surtout pour les emprunts et les termes hybrides, avec éventuellement des gloses ou des commentaires lorsque ceux-ci ont semblé intéressants pour la compréhension du terme.

Catégorie grammaticale : elle est systématiquement fournie en caractères romains. Quand il s'agit de verbe, son mode de construction est indiqué. S'il s'agit d'un nom, le genre et éventuellement le nombre quand le pluriel est le seul attesté sont signalés. Pour les emprunts dont le féminin ou le pluriel ne sont pas conformes aux modes de formation du français standard, les formes "anormales" sont indiquées entre parenthèses avec

mention du genre/nombre concerné suivi en italiques de la forme attestée (exemple : **djinn, djin, jîn, jinn** (de l'arabe) n. m. (féminin *jennia, jinnia* ; pluriel *djenoun(s), djinns, jnoun(s), jounoun(s)*).

Marques d'usage : indiquées en italique elles indiquent la fréquence et le milieu d'emploi.

- **Fréquence :** donnant des indications sur le signe lui-même et non sur le référent, elle reste subjective et difficilement quantifiable. Cela dit, et dans le seul souci d'apporter un élément d'information à usage scientifique, nous avons effectué une classification en trois degrés de fréquence (disponible, assez fréquent, fréquent) quantifiables à partir du nombre d'attestations recueillies et du sentiment linguistique des autres chercheuses ayant travaillé sur la question (Ben Salah, 1994 ; Gheribi, 1996 ; Bel Hadj Larbi, recherches en cours) et des informateurs que nous avons interrogés.

- **Milieu d'emploi :** les informations concernant les milieux d'emploi ne sont pas systématiques et peuvent concerner la diachronie (vieux, vieilli, anciennement), le niveau de langue ou le domaine du savoir (termes spéciaux appropriés à un emploi didactique, technique ou scientifique). En l'absence d'information, il faut considérer que l'item ne se caractérise pas par un emploi spécifique.

Définition : avant tout de nature linguistique, la définition est éventuellement complétée d'informations d'ordre encyclopédique afin qu'elle soit plus transparente pour le lecteur étranger au contexte tunisien. Ce complément peut être forgé, sous forme d'une citation d'article ou d'ouvrage littéraire ou technique (dictionnaires de langue, encyclopédies, monographies...). Plus rarement, la définition peut consister en une simple citation d'article ou d'ouvrage. Ainsi, quand les exemples sont peu explicites, cette citation valide alors la définition du particularisme.

Exemples : présentés en italiques, ils ont été choisis en fonction de leur pouvoir illustratif et pour attester de l'existence de l'item dans le discours mésolectal tunisien. Lorsque dans le texte original, un mot ou un syntagme est en italiques, nous l'avons souligné dans notre texte. Les passages coupés dans une citation sont indiqués par la mention [...]. Les gloses que l'auteur fournit sur un terme dans des notes de bas de page ou à la fin du texte sont indiqués entre crochets Elles se révèlent souvent précieuses dans la mesure où elles apportent une information sémantique sur le terme annoté et correspondent souvent à une définition forgée par l'auteur.

Les citations tirées de livres et de journaux fournissent le plus grand nombre d'exemples. À ces attestations écrites s'ajoutent en nombre beaucoup plus limité, des citations d'un corpus oral transcrit des enregistrements d'exemples pris au vol (conversations privées informelles ou écoutes improvisées d'émissions de radio) et des exemples forgés (en nombre très limité). Les références des citations sont indiquées entre parenthèses à la suite des exemples, conformément aux conventions suivantes :

- journaux : nom, éventuellement numéro (s'il y a un problème de datation), date.
- livres : nom de l'auteur, date de publication, numéro de la page.
- corpus oraux transcrits : mention « enregistrement », code de l'enregistrement, date et numéro de page.
- enregistrements : mention « enregistrement » pour les enregistrements privés ou mention « radio RCTI » pour les enregistrements de cette radio, code et date.
- exemples « pris au vol » : mention « conversation » pour les conversations privées ou mention « radio RCTI » pour les conversations extraites d'émissions de cette radio, et date.

Les exemples, limités à sept dans le meilleur des cas, sont classés par ordre chronologique et, dans la mesure du possible, s'efforcent de représenter des genres et des périodes de production différents.

Syntagmes et locutions : retenus seulement à partir d'une certaine fréquence, ils apparaissent en italiques dans l'article. Si le besoin s'en fait sentir, leur sens peut être explicité et illustré d'exemples. C'est le cas par exemple de *capitale des Aghlabides* périphrase désignant la ville de Kairouan.

Dérivés et composés : ils ne sont pas systématiquement signalés, mais ils peuvent constituer un indice de vitalité de la lexie et par la même fournir un indice supplémentaire en faveur de la validation de la lexie. En outre, ils peuvent apporter un éclairage sémantique.

Commentaires : cette rubrique, signalée en gras par **Com.** permet de faire diverses remarques métalinguistiques ou encyclopédiques en périphérie de l'article. Il s'agit en quelque sorte d'un espace laissé libre pour des informations plus ou moins conventionnelles qui ont semblé intéressantes. On y précisera, par exemple, si un mot d'origine arabe est attesté par *Le Petit Robert*.

Renvois paradigmatiques : ils concernent les termes entretenant une relation étroite avec la lexie analysée : dérivés, composés, analogies, synonymes, antonymes... La nature du renvoi est parfois mentionnée (pour les synonymes en particulier), mais plus souvent nous nous sommes contentés de signaler ces renvois par **V.** (abréviation de *voir*) suivi du terme mentionné en gras.

Chapitre 10

ANALYSE SÉMASIOLOGIQUE DES PARTICULARITÉS

L'inventaire lexical compte 841 termes (sans compter les variantes graphiques, de genre ou de nombre, qui font l'objet de renvoi à une vedette) dont plus de 62% d'emprunts à l'arabe et 25% de mots français. Les hybrides fournissent 7% d'entrées et les emprunts à d'autres langues, 6%, se partagent le reste de l'inventaire.

La catégorie grammaticale la plus représentée est le substantif (mots composés compris) qui fournit 85% des entrées. Cette prépondérance est particulièrement nette pour les emprunts à l'arabe (93,4% des emprunts à l'arabe sont des substantifs). Comparés aux emprunts à l'arabe, les particularismes d'origine française se distribuent dans davantage de catégories grammaticales (76% de substantifs, 18% d'adjectifs, 5% de verbes et 1% de locutions).

Les procédés de création lexicale peuvent être classés en quatre types, conformément à la grille de « typologie des particularités » de l'*IFA* (1983, p. XLIII) :

- particularités lexématiques
- particularités sémantiques
- particularités grammaticales
- particularités qui tiennent à des différences d'usage (fréquence, connotation, niveau de langue, état de langue).

« Comme le souligne l'équipe *IFA*, « il est entendu que cette grille typologique reste un schéma abstrait. Dans la pratique, une même particularité regroupe souvent plusieurs de ces catégories ou fait jouer plusieurs paramètres à la fois ».

1. Particularités lexématiques

Les particularités lexématiques, en fournissant 88% des entrées, sont de loin les plus productives

1.1. Emprunts

Comme le souligne G. N'Diaye-Corréard (1998 : 203) dans son étude sur le français au Sénégal, dans la détermination de l'origine des lexies empruntées, il importe de distinguer la langue-source de la lexie et la langue à laquelle appartient son étymon. En effet, un certain nombre de lexies sont passées en français de Tunisie, après un cheminement complexe qui les a fait passer par la langue vernaculaire qu'est l'arabe dialectal tunisien. C'est le cas par exemple de *business*, terme anglais :

| | | | | |
|----------|-----|------------------|-----|---------------------|
| anglais | --- | tunisien | --- | français de Tunisie |
| business | | <i>beznas</i> | | |
| | | <i>tbazniss</i> | | <i>tbazniss</i> |
| | | <i>beznassas</i> | | <i>beznassas</i> |
| | | | | <i>beznasser</i> |

Ce terme a subi dans un premier temps la dérivation tunisienne avec le préfixe *t-* avant de subir dans un second temps la dérivation française avec le suffixe verbal *-er*.

L'étymon n'est pas systématiquement signalé. En effet, il n'est pas toujours aisé de le déterminer, surtout si le premier emprunt est très ancien. C'est le cas par exemple des emprunts au grec :

| | | | | |
|-------------------|-----|------------------|-----|-------------------------|
| grec | --- | tunisien | --- | français |
| <i>birros</i> | | <i>bernuisse</i> | | <i>barnous, burnous</i> |
| <i>pandokeion</i> | | <i>fondok</i> | | <i>fondouk</i> |

Tout en sachant donc qu'un certain nombre de termes sont des emprunts indirects à des langues non locales qui ont pu passer en français de Tunisie, via le tunisien, il est possible de différencier deux types d'emprunts.

1.1.1 Emprunts aux langues non locales

Relativement peu nombreux, ils proviennent de langues sources variées comme (par ordre de fréquence décroissante) :

- le turc (*agha, baklawa, bey, chaouch, dey, doulma, hammam, janissaire, kaftan, karakouz, klim, qalpaq, samsa, zlabia*),
- l'anglais⁴² (*at-home, because, beznassa, carry-boat, free-shop, keeper, past-president, taximan*⁴³),

⁴² Il est à noter, comme le fait très bien remarquer Keil (1990 : 201) pour la Tunisie et plus généralement pour le Maghreb, que « (...) les Maghrébins ne semblent guère partager la chasse au anglicismes si chère aux Français ». Cependant, la plupart des anglicismes restent cantonnés dans des domaines très spécialisés, en particulier économiques et techniques, ce qui nous a conduit, conformément à nos principes, à en écarter de l'inventaire la majorité.

- le grec (avec passage par l'arabe ou le turc : *burnous, efendi, fantasia, fondouk, tajine, zaouia*),
- le persan (*babouche, narguilé, tabal, tchador, vizir*),
- l'italien (*chkobba, noufi*,⁴⁴ *robba-vecchia, roba vecchia*),
- l'espagnol (*douro, rial, ronda*⁴⁵),
- le néerlandais via l'arabe (*loud, elloud*).

Il faudrait sans doute mentionner ici, le cas particulier des termes français intégrés dans la langue vernaculaire et repassés au français après avoir subi des transformations phonétiques, graphiques et sémantiques comme *blousa, café chanta, gazouze, zoufri*.

1.1.2. Emprunts aux langues locales

Si les emprunts au berbère sont peu nombreux (*amazigh, baroud, gandoura, gourbi, ksar*), en revanche, les emprunts à l'arabe abondent.

Nous ne nous attarderons pas sur le problème des variétés régionales de l'arabe ni de sa diglossie, triglossie, voire tétraglossie, que nous avons déjà abordé en sociolinguistique, si ce n'est pour signaler la présence de cette diversité dans l'inventaire. Il n'a pas toujours été possible de déterminer la variété d'arabe prêteuse, mais, de façon générale on peut affirmer que si les termes relatifs à la religion musulmane proviennent le plus souvent de l'arabe classique (cf. par ex. *aïd, hadj, mouled, zakat*), les termes ancrés dans le terroir proviennent généralement de l'arabe dialectal, tunisien ou des pays voisins (égyptien : *fawazir, kaâk, tarbouche* ; marocain : *djellaba*).

Le problème que soulèvent beaucoup de mots d'origine arabe est celui de leur intégration dans le français de Tunisie et c'est pourquoi nous reviendrons sur ce point crucial.

1.1.3. Emprunts ou xénismes ?

A. Dagnac dans son étude sur la Côte d'Ivoire et le Mali rappelle nettement la distinction capitale entre les deux notions.

⁴³ On peut également considérer (cf. Queffélec, 1998: 361) que le terme *taximan* est un mot hybride. En effet, en anglais on préférera *taxi driver* et en français de Tunisie, le terme est en forte concurrence avec *taxiste* plus souvent utilisé. Ainsi, sur la base *taxi-*, deux suffixes sont possibles *-man* et *-iste*.

⁴⁴ Les formes graphique et phonétique de *chkobba* et *noufi* attestent de leur passage dans la langue vernaculaire : les deux sons [p] (*scopa*) et [v] (*novi*) inexistant en arabe deviennent [b] (*chkobba*) et [f] (*noufi*).

⁴⁵ L'étymon de *ronda* nous est inconnu mais ce terme existe en espagnol et en italien avec la même signification dans chacune des deux langues ("ronde" dans le sens militaire). Nous pouvons donc supposer qu'il a été emprunté à l'une ou à l'autre ou aux deux langues. L'hypothèse d'une provenance par le biais de la langue franque n'est pas exclue non plus.

- L'emprunt proprement dit : il s'agit d'éléments d'une langue intégrés à une autre sans qu'ils soient perçus comme un écart.

- La citation ou xénisme, qui désigne une unité non pas intégrée mais littéralement « empruntée » (là où « l'emprunt » serait en fait... « donné » à la langue !); ce qui le distingue fondamentalement de l'emprunt, c'est l'attitude qu'adopte le locuteur à son égard : son origine étrangère est montrée, le locuteur marque une distance par rapport à ce mot qu'il désigne comme étranger, comme s'il disait : « je l'emploie dans un discours français tout en sachant qu'il n'est pas français ». Cette distance peut se manifester de diverses façons : soit par la mise entre guillemets du mot, soit par un commentaire métalinguistique, soit par une traduction, soit par une note de bas de page... (1996 : 100).

La notion de conscience linguistique du locuteur est intéressante. Mais, du moins dans le cas tunisien, si seuls les termes non perçus comme des écarts devaient être retenus en tant qu'emprunts, la liste serait considérablement raccourcie. En effet, il nous semble que la notion de conscience linguistique est étroitement liée à la mémoire. Or, en Tunisie, le locuteur est bilingue et l'arabe en tant que langue maternelle est en « mémoire vive » lors du passage à la langue française, tout autant qu'il l'est dans les discours mixtes, mode d'expression très courant, voire le plus naturel chez les bilingues. Ainsi, comme le signale A. Queffélec pour l'ensemble des locuteurs africains bilingues :

Cette existence prégnante de franwolof, franc-sango ou francarabe rend encore plus délicate l'identification des emprunts intégrés (1998 : 354).

L'arabe reste en mémoire au-delà des remparts des dictionnaires de langue où leurs emprunts à l'arabe ne sont pas pour autant oubliés lors de leur « retour au pays natal » par le biais de la francophonie (cf. Naffati, 1998). Au vu de notre corpus certains de ces termes pourraient d'ailleurs être considérés comme des xénismes si les guillemets, commentaires, notes et traductions étaient des critères d'exclusion. C'est le cas de *djinn* traduit, de *henné* annoté ou encore de *fellouke* et *méchoui* mis entre guillemets.

Il nous semble alors que, dans la définition de l'emprunt, la notion d'élément de langue intégré ou d'emprunt intégré ne peut être systématiquement corrélée à la non perception de l'écart. Bien au contraire, nous serions même tentés de penser que pour le locuteur – ou du moins certains locuteurs – si le terme était montré « comme s'il disait : "je l'emploie dans un discours français tout en sachant qu'il n'est pas français", cette mise à distance serait plutôt la mise en relief d'une spécificité revendiquée⁴⁶. L'intégration consiste alors à inclure, incorporer des éléments nouveaux qui

⁴⁶ Dalila Morsly met d'ailleurs en doute cette prise de distance : « Pour ce qui est des marques purement graphiques, pourquoi les guillemets, par exemple, seraient-ils le signe d'une distance plutôt que d'une connivence, comme cela semble être le cas dans notre corpus ? » (1995 : 48).

iraient « colorer » le système, et non pas se dissoudre et se désintégrer à son contact.

Cette analyse permet de justifier notre décision de différencier les emprunts des xénismes essentiellement sur des critères de fréquence d'emploi. Dans leur intégration dans la langue d'accueil, les emprunts des français régionaux d'Afrique semblent conserver une partie des traits qui les caractérisaient dans la langue d'origine, ce qui met à mal les critères d'identification traditionnels :

Ce constat nous amène à nous interroger sur la pertinence des critères mis en place par la lexicologie traditionnelle pour opérer la distinction entre le xénisme et le véritable emprunt que cette lexicologie a trop souvent tendance à évaluer du seul point de vue de la langue emprunteuse sans prendre en compte le sentiment linguistique des locuteurs. Il nous incite aussi à réfléchir sur les raisons de ces emprunts dont bon nombre ne correspondent pas à une nécessité absolue. Il nous invite enfin à questionner les perceptions que les usagers bilingues ont de ces emprunts, puisque la mémoire des mots se confondant un peu avec la mémoire de ceux qui les utilisent, ce sont eux qui sont les vrais porteurs de mémoire. (1998 : 364).

1.1.4. Comportement des emprunts à l'arabe

1.1.4.1. Graphie

L'instabilité graphique est l'une des grandes caractéristiques des emprunts à l'arabe. Il semble nécessaire de nous y arrêter afin d'expliquer le pourquoi et le comment de cette variabilité. Elle s'explique par le passage d'un item d'un système linguistique et graphique dans un autre peu compatible avec le premier, d'où des approximations et des choix multiples. Tel est le cas pour la transcription des voyelles : la langue arabe compte trois voyelles, [a], [i] et [u] qui peuvent être brèves ou allongées. Les voyelles proches de ces dernières n'en sont que des nuances et n'ont pas de valeur discriminatoire. Lors du passage à la transcription dans l'alphabet latin, le scripteur se trouve face à un système vocalique français plus riche disposant d'un nombre de graphèmes plus important. Un même phonème arabe pourra se voir transcrire par plusieurs graphèmes ou combinaisons de graphèmes possibles, d'où des graphies multiples, comme *adhân/adhen*, *acha/icha*, *aouada/awada*, *borghol/bourghoul*, *chaïtan/chaytane/chaytân/cheitane/chitane/chitâne*. Inversement, certaines consonnes arabes, inconnues du système français, peuvent être appréhendées de différentes façons par le scripteur :

- soit cette différence est neutralisée dans un souci de francisation, en remplaçant la consonne inconnue par une consonne voisine connue du français ou en ne la marquant par aucun graphème spécifique (c'est le cas des

trois spirantes laryngales). Dans les deux options, la différence est neutralisée. Exemples :

calife

aglabite

makroud ; makrout ; cadi

kaftan ; maksoura

assida

maksoura

harissa ; arissa

- soit, cette différence est marquée :

• par des combinaisons de lettres non attestées par le français standard :

kh : khalife

gh : aghlabite

dh : makroudh ; cadhi

th : hadith

• par un redoublement de voyelles : *aassida ; droo*

• par une lettre en position non attestée par le français standard, *q* en position initiale ou médiane non combiné avec le *u* : *qadhi ; maqsûra*.

Le *q* peut également être combiné au *u* : *quaftan*.

• ou encore par d'autres signes graphiques (accents, tréma...) : *aïd ; droô*.

- Les successions non attestées par le français de deux consonnes peuvent également être signalées par une apostrophe entre les deux :

m'batten

m'kharek

m'loukhia

h'lelem

h'sou

Les variations graphiques concernent également des sons connus du français mais où le français offre différentes possibilités graphiques réglementées par l'orthographe :

s/z : blouza/blousa

j/g : margine/marjine

Ainsi, tant pour les consonnes que pour les voyelles, les choix sont arbitraires et non réglementés, d'où une anarchie graphique. Cependant, nous pouvons envisager une stabilité future. C'est le cas d'ailleurs de certaines

lexies et certains sons. Et cette stabilité, facteur d'intégration, ne révèle pas systématiquement une neutralisation de la différence. C'est le cas par exemple de *hadith*, intégré dans le français standard. Plus précisément, le son [Q] est toujours graphié *th* dans notre corpus. C'est le cas également de [R] graphié *gh* à une exception près.

1.1.4.2. Morphologie flexionnelle

La grande majorité des emprunts à l'arabe sont des substantifs, et très secondairement des adjectifs. Leur gestion des catégories du genre et du nombre ne manque donc pas d'intérêt

1.1.4.2.1. Genre

Le terme emprunté garde la marque du genre qu'il avait à l'origine en arabe, tel *un machmoun, un canoun, une chorba, une chakchouka*.

Le problème peut se poser dans le cas précis des termes passés dans le français standard avec une modification du genre. Ces cas sont très rares mais ils posent la question du choix du genre à adopter : celui de la langue originelle ou celui qu'a adopté la langue emprunteuse ? Le retour au genre originel est souvent délibéré. Ainsi *merguez* retrouve son genre originel, le masculin. Le cas de *henné*, féminin en arabe est plus complexe : dans le sens reçu en français de référence (« arbuste dont les feuilles moulues s'appliquent comme colorant »), le français de Tunisie lui conserve son genre acquis, le masculin ; en revanche, pour les sens spécifiques au français de Tunisie (« rituel » ou « cérémonie qui se déroule la veille du mariage ») le féminin et la forme proche de l'arabe *henna* prédominent. Pour les référents sexués, les deux formes arabes, féminin et masculin peuvent coexister : *un beldi/une beldiya ; un djinn/une jennia ; un hadj/ une hajda ; un raïs/ une raïssa*.

1.1.4.2.2. Nombre

Trois modes de formation du pluriel peuvent coexister :

- adoption d'un pluriel conforme à la langue source et présentant donc une flexion spécifique : *un chérif/ des chorfa ; un djinn/ des djenoun ; un blaghgi/ des blaghjia*.

- adoption d'un pluriel conforme à la langue emprunteuse avec simple adjonction de *-s* à la forme du singulier : *un chaouch/ des chaouchs ; un henchir/ des henchirs ; une kouffia/des kouffias*.

- adoption d'un pluriel hybride, cumulant la forme de pluriel arabe et le *-s* final français : *un ksar/ des ksours ; un chaouachi/ des chaouachias*.

Si le choix d'une des trois formes reste ouvert et aléatoire, la mémoire du système arabe ne permet pas à une forme plurielle dans la langue source d'être employée comme singulier dans la langue emprunteuse. Cette mémoire va jusqu'à rectifier les confusions qui ont été faites pour certains emprunts attestés en français standard. C'est le cas de *clebs* et *fedayin* qui retrouvent leur forme originelle de singulier *kelb* et *fidai*.

1.1.4.2.3. Aptitude à la dérivation

Les emprunts peuvent se prêter à la dérivation et constituer des bases pouvant s'adjoindre les suffixes ordinaires du français. La dérivation concerne principalement les emprunts déjà attestés par les dictionnaires de référence du type *alfa* --> *alfatier*; *gourbi* --> *gourbification*, *dégourbification*, *gourbiville*; *ramadan* --> *ramadanesque*; *youyou* --> *youyouter*. Peu de dérivés sont construits sur des bases qui soient de véritables régionalismes : *glibette* --> *glibettier*; *habous* --> *habouser*; *Zitouna* --> *zitounien*

Le processus de dérivation des emprunts semble fortement influencé par leur degré de stabilité et d'intégration dans la langue emprunteuse.

1.1.4.3. Intégration syntaxique

Comme le souligne A. Queffélec « c'est sans doute dans le domaine syntaxique que les emprunts se révèlent les mieux intégrés » (1998 : 252).

En effet, les emprunts d'origine substantivale adoptent en grande majorité le schéma canonique du syntagme nominal de la langue d'accueil (actualisateur français + substantif emprunté), d'où *des beldis*; *le meddeb*; *la ziara*. De même, les règles de la langue d'accueil s'imposent dans les syntagmes complexes où le substantif emprunté est régi par un autre substantif :

une fille de beldis; *la cérémonie du fark*; *ses fêtes du Mouled*; *les résidents des oukalas*.

On observe cependant des survivances de la syntaxe arabe : il arrive en effet que l'article arabe *el* ou *al* accompagne l'emprunt :

notre religion considère toute personne ayant prononcé la chahada comme musulmane/ n'oublie pas echehada

nos fêtes, aïds, achoura, mouled, etc./ pendant les fêtes d'El achoura

après la prière d'El Asr au cimetière de Sidi Amor/heures de prière (...) Al-Asr 16h 06

la nouvelle société de transport maritime de Kerkennah possède quatre « loud » /Les usagers d'« Elloud » faisant la navette entre les îles de Kerkennah et Sfax

Les arabes du Hizaz adoptèrent le Oud /Depuis plusieurs siècles « El oud » symbolise la musique traditionnelle

Certains termes manifestent plus de résistance à l'intégration. On peut attribuer la présence de l'article arabe pour *echehada*, *el achoura* et *el-asr* à une volonté de préserver ces termes référant à l'Islam dans l'arabe

classique, langue sacrée⁴⁷. Quant à *el oud*, on peut s'interroger sur la présence de l'article : volonté de réactiver la mémoire par rapport au français de référence (*luth*) ou de marquer une spécificité et une réappropriation par rapport à ce français de référence ?

Par ailleurs, certains emprunts peuvent concerner des unités complexes composées qui conservent leur forme de la langue de départ, comme *aïd-el-kébir* ; *chéchia stambouli* ; *dhoul-al-hijja* ; *felfel zina* ; *halwa chémia* ; *ras-marbout*

Il arrive même que certains emprunts attestés par le français standard réactivent leur système originel en redonnant sa place à un article qui aurait été affixé au nom pour obtenir un seul lexème : *luth/elud/el oud* ; ou en rétablissant des éléments tronqués : *loukoum/rahat loukhoum/ruh halqum*.

1.1.4.4. Comportement sémantique

Sur le plan sémantique, le bilinguisme du locuteur et sa connaissance et sa pratique quotidienne de l'arabe permettent le maintien d'une mémoire sémantique porteuse des diverses acceptions des emprunts dans la langue source. Cette mémoire transmet aux emprunts dans la langue d'accueil, si ce n'est toute leur polysémie, au moins une bonne partie, comme le fait remarquer A. Queffélec :

Au niveau sémantique, les emprunts conservent dans les français régionaux d'Afrique une trace assez nette de leur sémantisme dans leur langue d'origine. Ce fort pouvoir de réminiscence tient au fait que les locuteurs de ces variétés sont dans leur majorité bilingues. La connaissance de la langue source ne manque pas de donner aux emprunts une richesse sémantique qu'ils n'auraient pas chez des locuteurs monolingues. Ainsi, les emprunts à l'arabe dans les français d'Afrique du Nord conservent une part au moins de la polysémie qu'ils possèdent en arabe. (1998b : 253).

Cette observation se vérifie pour les emprunts attestés en français standard, tel *cheikh* dont deux sens sont répertoriés en français de référence

1. Chef des arabes, homme respecté pour son âge et ses connaissances.

2. Chef de tribu dans un pays arabe. (*Petit Robert*, 1996)

alors que le français de Tunisie lui en attribue six :

1. Chef de tribu

2. Fonctionnaire chargé d'un quartier ou d'un village

3. Titre donné à un dirigeant en général

4. Chef de confrérie, chef religieux

5. Érudit, savant, docte

⁴⁷ F. Benzakour fait la même observation pour le Maroc : « La résistance se situe en général du côté des emprunts à l'arabe classique appartenant au champ sémantique de la religion : *al-fajr*, "prière de l'aube", *al ichaa*, "prière du soir" etc ». (1995 : 72).

6. Terme respectueux adressé à un homme d'âge mûr et d'un certain rang social

La langue vernaculaire peut également imposer en français régional un sens divergent de celui que le mot peut avoir pris en français de référence : dans la variété centrale *goule* n. f. (1821 ; arabe *ghouâl* « démon ») désigne une « sorte de vampire des légendes orientales » (*Petit Robert*), là où le français de Tunisie rétablit le sens étymologique d'« ogre » pour le masculin *ghoul* et d'« ogresse » pour le féminin *ghoula*.

C'est cependant pour le niveau de langue et pour la connotation que la prise de distance avec le français standard est la plus forte. R. Keil note justement que le français de Tunisie comporte

[...] remarquablement peu d'argot, l'argot français d'origine arabe s'entourant prudemment de guillemets, peut-être pour rejeter ou éviter la charge connotative négative accompagnant la plupart des termes argotiques français d'origine arabe. (1990 : 204).

Il refuse de prendre en charge les connotations dépréciatives dont certains mots d'origine arabe ont pu se charger : Ainsi, *ramdam/ramadan*, *fatma* et *sidi*, empruntés par le français militaire argotique sont passés dans le français général avec des connotations négatives bien identifiées par le *Petit Robert* :

ramdam n. m. — 1896; de *ramadan* (à cause de la vie nocturne bruyante pendant le *ramadan*). Fam. Tapage, vacarme.

fatma n. f. — 1900; mot ar., de *Fatima* nom de la fille de Mahomet. Femme arabe, domestique dans les pays du Maghreb, au temps de la colonisation.

sidi n. m. (déb. XX^e; « monsieur, seigneur », 1847; mot arabe). *Péj.* Indigène Nord-africain établi.

Ces mots, pervertis sous l'influence du colonialisme et par le poids de l'histoire, retrouvent en français de Tunisie la mémoire de leur origine qui leur révèle tout leur sens et toute leur valeur. Ainsi l'idée de tapage nocturne et de nuisance intolérable sous entendue, dans le sens donné à *ramdam* laissent place aux impressions de joie partagée des veillées du mois de ramadan, mois de jeûne, de recueillement, de générosité et de solidarité. *Fatma*, la Cendrillon de la métropole, laisse tomber son tablier de domestique pour devenir une jeune femme, sans aucune péjoration, bien au contraire, Fatima étant le prénom de la fille unique du Prophète. *Sidi* retrouve son statut de « monseigneur » et tout le respect et la dignité d'un saint homme, ainsi que sa noblesse de saint et de seigneur.

1.2. Composés

Ce procédé de formation de néologismes par réunion de deux ou plusieurs mots reste peu productif puisqu'il ne fournit que 13% des particularités lexicales : Il met dans 85% des cas exclusivement des éléments français comme *B. B. taxi, chez nous là-bas, double séance, école coranique, fête du sacrifice, gens du livre, huissier-notaire, lézard vert, nuit du destin, poisson-complet, poisson complet, complet de poisson, quarantième jour, séance unique, tire-boulettes, zéro huit*, etc. Certains composés sont de formation hybride combinant mot arabe et mot français. En général, le mot français précède le mot arabe et sert donc de tête, comme *café chicha, four tabouna, grand aïd, main de Fatma, oreille de kadhi, pain diari, pain tabouna, petit aïd, restaurant d'iftar, salade méchouia*. Plus rarement, la tête est tirée de l'arabe (*béni-oui-oui, musti de la République, enfant de Bourguiba*).

1.3. Dérivés

Nous avons vu précédemment, à propos de l'emprunt, l'existence d'une dérivation sur une base arabe avec affixe français. À ces dérivés hybrides s'ajoutent des dérivés construits à partir d'un mot français, comme *dattier, ière, civilisationnel, enturbanné, jugesse, taxiste*. Globalement la dérivation, dans notre inventaire, est un procédé peu productif : 8 % des particularités (dont les deux tiers sur une base arabe). Si la préfixation est peu utilisée, la suffixation fait appel à des suffixes productifs en français de référence comme :

- er (*arabiser, beznasser, habouser, scorer, tunisifier, youyouter*),
- iste (*bourguibiste, louagiste, méhariste, nordiste, sudiste, taxiste, trabandiste*),
- ien, ienne (*bourguibien, destourien, djerbien, hégirien, hilalien, ifriqiyen, zitounien*),
- isme (*arabisme, bourguibisme, maraboutisme, monopartisme, soufisme*),
- at (*beylicat, caïdat, califat, gouvernorat*).

1.4. Sigles

Très peu productive en tant que moyen de former des noms communs, la siglaison ne fournit que *BOP* (sigle de Brigade d'Ordre Public) « policier membre d'une Brigade d'Ordre Public » ou *GAB* « guichet automatique de banque ».

2. Particularités sémantiques

Représentant 8 % des items, elles concernent des termes qui, déjà existant en français de référence, prennent dans le français tunisien des sens nouveaux, par transfert de sens, extension de sens, restriction de sens ou métaphorisation.

2.1. Transfert de sens

Sont concernés des mots qui ne dénotent plus les mêmes réalités, les mêmes univers référentiels que dans le français de référence (cf. Benzakour, 1995 : 66). Ce peut être :

- des termes religieux (ou impliquant une pratique religieuse) faisant référence initialement au Judaïsme ou au Christianisme et transférés à l'Islam, comme *baptiser* « circoncire », *charcuterie* « viande sans porc préparée suivant le modèle de la charcuterie », *prieur*, *euse* « personne qui fait la prière », *tartuffe* « faux dévot, islamiste intégriste ».

- des mots évoquant la vie quotidienne comme *fricassé* « sandwich de pain frit, de la taille d'une petite brioche et fourré de thon, œuf, olives, câpres et harissa », *louage* « grand taxi collectif effectuant les longues distances », *kiosque* « station service, pompe à essence », *poulailler* « boutique où l'on achète des poules que le commerçant peut égorger et déplumer au gré du client ».

- des termes du domaine politique ou administratif, comme *délégation* « subdivision administrative du territoire », *délégué* « responsable d'une délégation », *garde nationale* « corps paramilitaire prenant la relève de la police hors des villages et des centres villes », *gouverneur* « fonctionnaire qui dirige un gouvernorat », *volontariat* « activités organisées par l'État durant les vacances scolaires pour occuper de façon utilitaire et agréable les enfants et les jeunes à l'échelle nationale et internationale ».

2.2. Extension de sens

Elle peut résulter :

- d'un passage d'un sens étroit à un sens plus étendu comme dans *frère* « homme avec qui on se sent lié par des liens très étroits », *injecter* « apporter en grande quantité dans un lieu ou dans un domaine », *nordiste* « personne du Nord et plus particulièrement de la capitale, par opposition aux gens du Sud et plus généralement de l'intérieur du pays », *oncle* « tout homme pour qui on a du respect et de l'affection ».

- d'un glissement de sens, comme dans *bambin* « enfant pas nécessairement très jeune », *boulangier* « artisan qui tient une boulangerie et qui, outre la fabrication et la cuisson de ses produits, fait cuire les produits de ses clients », *chérubin* « enfant, adolescent », *télévisuel* « télévisé ».

- d'un passage à un sens figuré, comme dans *ogre* « être doté de capacités considérables, d'une puissance si grande qu'il en est effrayant »

- d'une métonymie, comme dans *gaz* « cuisinière à gaz, gazinière », *vidéo* « magnétoscope », *four* « fournil, local où l'on fait cuire le pain préparé par le boulanger ou le client lui-même », *couscoussier* « partie supérieure du couscoussier, passoire qui s'emboîte à la marmite et permet la cuisson à la vapeur des grains de couscous ».

2.3. Restriction de sens

Elle correspond à la spécialisation sémantique dans le français régional de certains termes comme *bain* « bain maure », *barbu* : « intégriste musulman portant la barbe », *changement* « nouvelle orientation politique de la Tunisie, le 7 novembre 1987 avec la proclamation de Ben Ali comme Président de la République », *base (de)* « relatif à l'enseignement primaire », *dévoilée* « qui ne porte pas le voile, qui circule sans le *sefsari* », *étude* « cours particuliers, payants, donnés par un enseignant à des élèves de son établissement scolaire », *jeûne* « mois de ramadan durant lequel les Musulmans pratiquent le jeûne », *jeûner* « pratiquer le jeûne pendant le mois de ramadan », *multicolore* « caractérisé par le pluripartisme », *rafle* « ramassage *manu militari* de jeunes en âge de faire le service militaire ».

2.4. Métaphorisation

Elle est responsable du figement sémantique de certaines acceptions qui, à l'origine correspondaient à des emplois imagés, comme celles de *gazelle* « jeune fille, jeune femme », *lézard rouge* « train du Sud tunisien de couleur rouge », *lézard vert* « tramway tunisois de couleur verte », *poupée* « bébé, très jeune enfant de sexe féminin », *scoubidou* « stérilet ».

3. Particularités fondées sur des spécificités grammaticales

Peu de tunisismes sont fondés sur des particularités grammaticales.

Le **changement de genre** constaté pour *merguez*, (qui retrouve en français tunisien le genre masculin de son origine arabe) est exceptionnel.

Le **changement de catégorie grammaticale** ne concerne que de rares cas de substantivation de l'adjectif, comme pour *bachée* désignant une « camionnette bâchée » ou *enfantine* : évoquant une « émission télévisée pour enfants ».

Le **changement de construction** se manifeste tout aussi rarement, même si on doit signaler la combinatoire spécifique de *débrouiller*, qui, comme en Algérie (cf. Queffélec, Derradji et alii, 2002 : 266), connaît un emploi transitif direct au sens de « trouver, se procurer qqch. en se

débrouillant » (*débrouiller de l'argent*) ou se construit de façon pronominale avec un objet direct inanimé en signifiant « obtenir qqch. par sa débrouillardise » (*se débrouiller un logement*). Cette valence spécifique dans les deux pays provient d'un calque de l'arabe (les acceptions du mot arabe *dabar* sont transférées sur son équivalent français).

4. Particularités tenant à des différences d'usage : fréquence, connotation, niveau de langue, état de langue

Les particularités qui tiennent à des différences d'usage sont peu nombreuses.

Les différences de **fréquence** (portant sur le signe et non sur le référent) sont difficiles à évaluer ; la subjectivité de leur perception fait que nous avons été très prudents dans leur sélection et nous avons écarté des termes comme *agent* : « tout employé de service public ou privé », *glaner* « chercher, recueillir, gagner », *mâle* « homme par opposition à femme ». Le cas de *jardin d'enfant* (que nous avons conservé et qui désigne un « établissement privé qui accueille les enfants durant les années préscolaires correspondant aux années de maternelle en France ») montre la difficulté de trancher. La spécificité tient en partie à ce qu'en Tunisie, il n'y a pas d'enseignement préscolaire public et que même les familles les plus modestes essaient de mettre leurs enfants au jardin d'enfants. Son seul écart par rapport au français standard se situe au niveau de la fréquence mais cela ne dépend pas tant du mot que du caractère familier de la chose. La haute fréquence du référent se répercute sur la haute fréquence dans le français tunisien de la forme linguistique qui reste d'un usage limité dans le français de référence.

Les différences de **connotation** ne concernent que quelques mots comme *gargote* « restaurant bon marché, populaire, servant surtout des plats locaux », *gargotier* « tenancier d'une gargote », *richard* « personne riche », qui perdent leurs connotations négatives dans le français régional.

La différence de **niveau de langue** ne justifie la sélection que de quelques items qui passent par exemple de la langue littéraire ou juridique dans la langue courante, comme la locution prépositionnelle *à l'effet de* « en vue de, afin de » ou de l'adjectif *sis* « situé ».

Les spécificités d'**état de langue** n'affectent que quelques mots considérés comme vieillis en français standard mais d'usage courant dans le français de Tunisie, comme *doctoresse* « femme exerçant la profession de médecin », *taxiphone* « téléphone public, cabine téléphonique ».

5. Bilan

L'analyse sémasiologique a permis de confirmer que les particularités lexématiques sont, dans notre inventaire, de loin les plus productives (89% des entrées), avec une forte majorité d'emprunts à l'arabe (62% des termes recensés). Les particularités sémantiques représentent seulement 8,5% des lexies de l'inventaire, les particularités grammaticales 0,5% et les particularités tenant à des différences d'usage 2%.

Il faut enfin signaler que, outre le fait que la plupart des emprunts à d'autres langues sont passés par la langue vernaculaire, des termes français ont également effectué ce passage. Et si certains en ont gardé des traces (ex. *zoufri*) d'autres non, comme *gargote*, terme que l'on retrouve dans la version en arabe dialectal de *Tunisiennes* de Nouri Bouzid, mais que le sous-titrage en français « international » (?) « traduit » par *snack*.

Chapitre 11

ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE DES PARTICULARITÉS

Sur le modèle d'autres travaux sur le Maghreb, nous avons cherché à classer les différents domaines producteurs de particularités lexicales (cf. Algérie (Morsly, 1995 : 35), Maroc (Gaadi, 1995 : 135), Mauritanie (Ould Zein, 1995 : 222)).

La classification des items n'est pas toujours aisée et un même terme peut être susceptible d'être répertorié dans plusieurs domaines, en particulier quand il est polysémique. Même si nous le classons, dans ce dernier cas, en fonction de son sens le plus fréquent, notre taxinomie reste pragmatique. Elle permet de mettre en évidence la forte productivité de certains thèmes, parmi les douze que nous avons cru pouvoir retenir en les classant par ordre décroissant.

1. Religions et croyances

Regroupant les lexèmes ayant trait aux pratiques religieuses, rites, célébrations funéraires, prières, calendriers, fêtes, congrégations ou confréries religieuses, etc., il mobilise 133 lexies, dont 78% d'emprunts à l'arabe ou dérivés de l'arabe et 19% de termes de formation française. Relèvent ainsi de ce domaine *achoura*, *adhân*, *baraka*, *chaïtan*, *dhikr*, *dhimmi*, *djinn*, *enturbanné*, *fark*, *fitra*, *gens du livre*, *grand aïd*, *hadhra*, *hadj*, *iftar*, *ijtihad*, *jahiliyya*, *kharja*, *mahdi*, *mektoub*, *nuit du destin*, *ommok tangou*, *omra*, *petit aïd*, *qibla*, *quarantième jour*, *rabi el aoul*, *ramadanisque*, *restaurant de rupture du jeûne*, *s'hour*, *tahhar*, *uléma*, *wali*, *zakat*, *ziara*, etc.

2. Alimentation

Concernant les lexies qui désignent les aliments en général, la cuisine, la pâtisserie, les boissons, les ustensiles culinaires, etc., ce thème regroupe 108 items, dont 88% d'emprunts à l'arabe, contre 9% de termes de formation française, comme *akod*, *borma*, *boukha*, *chakchouka*, *chorba*, *complet de poisson*, *corne de gazelle*, *felfel zina*, *gazouse*, *glibette*, *halwa*,

kaki, lben, legmi, makroud, nouasser, oreille de kadhi, qaddid, salade méchouia, tajine, yoyo, zrir.

3. Société

Désignant des lexies dénotant vie sociale et familiale, civisme et civilité, phénomène de société, relations humaines (union, association, solidarité, mariage, divorce, contraception, sexualité, état d'esprit, transports, parcours social, tabac, drogue...), ce thème regroupe 97 items, dont 60% d'emprunts à l'arabe et dérivés, contre 36% de termes de formation française, tels *amine, aroussa, bakchich, beznas, bus zina et aziza, chira, degazza, enfant de Bourguiba, fatma, gachar, hannana, khatba, loud, marché libyen, métro-léger, nana, neffa, takrouri, tombac, tunisification, vingt-six vingt-six, zoufri.*

4. Culture

Regroupant les termes désignant art, artisanat et loisirs (musique, danse, théâtre, littérature, confection de tapis, jeux, sport...), ce thème concerne 75 lexies, dont 83% d'emprunts à l'arabe et dérivés contre 13% de lexies de formation française. La musique tient une place privilégiée dans ce domaine, qu'illustrent *aouada, bachraf, chkobba, darbouka, fdawi, gaïta, halqa, karakouz, mergoum, nai, qacid, raoui, stambali, taqsim, zakkar, zokra,* etc.

5. Économie

Relatif au domaine de la monnaie, du commerce, de l'emploi, ce thème regroupe 73 lexies, dont 51% d'emprunts à l'arabe et dérivés, et 44% de termes de formation française. L'apport des deux langues est donc ici beaucoup plus équilibré. Les noms de métiers représentent pratiquement la moitié de ce thème et les désignations de petits commerces et espaces commerciaux un quart. Appartiennent à ce domaine des mots comme *chaouch, dinar, douro, free-shop, ftayri, huissier-notaire, jerbi, koucha, louagiste, meddeb, millime, oukil, poullailler, raïs, séance unique, taxiphone, taxiste,* etc.

6. Identité

Regroupant les termes signifiant filiation, appellation, titre, appartenance ethnique ou géographique, etc., ce champ comprend 67 lexies, dont 66% d'emprunts à l'arabe, contre 18% de lexies de formation française. Tel est le cas de *aghlabide, am, barrani, beldi, bipède, blédard, chérif, chez*

nous là-bas, frankaoui, gaouri, hilalien, ifriquien, lalla, malékite, moulay, ouma, roumi, si, zéro huit, etc.

7. Politique, administration et armée

Ce champ qui comporte au total 66 lexies, dont 62% d'emprunts à l'arabe et dérivés, et 30% de termes de formation française, évoque principalement des termes du domaine politique et administratif auxquels viennent s'ajouter quelques termes militaires : *beïa, choôba, choura, contrôleur civil, ère nouvelle, fellagha, garde nationale, imada, kahia, makhzen, mokaddem, monopartisme, omda, résidence générale, vizir, wilaya, zaïm, etc.*

8. Habillement

Ce domaine qui réunit les lexies désignant les vêtements et accessoires (foulards, chapeaux, chaussures, bijoux, maquillage...) comporte 65 lexies, dont 83% d'emprunts à l'arabe et 8% de termes de formation française : relèvent de ce champ *bakhnoug, fouta, gandoura, harqous, jebba, kachabia, kessoua, kholkhal, khomsa, kob-kab, main de fatma, mardûma, mélia, micro-jupe, mini-djebba, robba-vecchia, sefsari, selsla, série en or, snajer, etc.*

9. Nature et espace

Regroupant les termes relatifs à l'agriculture, la faune, la flore, le relief, le climat, ce thème est fort de 58 lexies, dont 70% d'emprunts à l'arabe et 17% de termes de formation française, comme *achaba, agrumicole, aoussou, boustan, camelin, ine, cerf de Berbérie, charqui, dad, delwa, fell, henchir, jaoui, kentichi, naânaâ, nisri, ouchak, poule arabe, poulet arabe, rif, sénia, souek, tabel, tfal, zgougou, zhar, etc.*

10. Habitat

Consacré aux termes évoquant urbanisation, architecture, appartement privé, intérieur et objets domestiques, ce champ regroupe 48 items, dont 71 % d'emprunts à l'arabe et 21% de termes de formation française, comme *bain maure, canoun, ciniya, diari, doukkana, four tabouna, gourbi, hara, houch, kib, ksar, maison arabe, menzel, ouest-ed-dar, oukala, primus, produit rouge, ribat, sedda, sqifa, tabia, tawla, toub, ville européenne, zellige, etc.*

11. Enseignement et éducation

Ce domaine, peu productif, ne concerne que 16 lexies, tels *alif, arabisant, base (de), école coranique, étude, jardin d'enfants, kouttab, maîtrisard, maternelle, medersa, session de contrôle, session principale, smaq, taleb, zitounien*, etc.

12. Divers

Les lexies non classées dans les champs précédents sont principalement des mots outils, des termes de communication, des mots abstraits et des termes généraux, avec une forte majorité de termes de formation française.

Bilan

L'analyse sémasiologique nous permet de déduire que la création de particularités lexicales dans le français en Tunisie est principalement motivée par le besoin de décrire une réalité tunisienne étrangère à la France et où la langue française serait lacunaire. Ce constat est confirmé par l'analyse onomasiologique qui révèle que les deux thèmes dominants de l'inventaire sont celui des religions et croyances et celui de l'alimentation qui diffèrent nettement d'un pays à l'autre. Inversement, le thème enseignement et éducation arrive au dernier rang avec seulement 16 lexies, ce qui pourrait signifier que, dans ce domaine, les réalités divergent peu. L'analyse onomasiologique nous a permis également de voir quels étaient les domaines les plus productifs de termes de formation française et ceux les plus productifs d'emprunts à l'arabe. Ils correspondent à une opposition secteur moderne/secteur traditionnel. Seul le domaine enseignement et éducation compte un pourcentage d'emprunts à l'arabe inférieur au pourcentage de mots provenant du français : 44% contre 50%. À cela s'ajoute le domaine économique où, bien que non majoritaires, les termes de formation française (43%) ne sont pas fortement inférieurs aux emprunts à l'arabe (51%). Ce domaine serait donc également assez proche des réalités françaises. Pour les autres domaines, les emprunts à l'arabe sont fortement majoritaires, en particulier l'alimentation (88%), l'habillement (83%), la culture (83%), la nature et la géographie (79%) et les religions et croyances (78%).